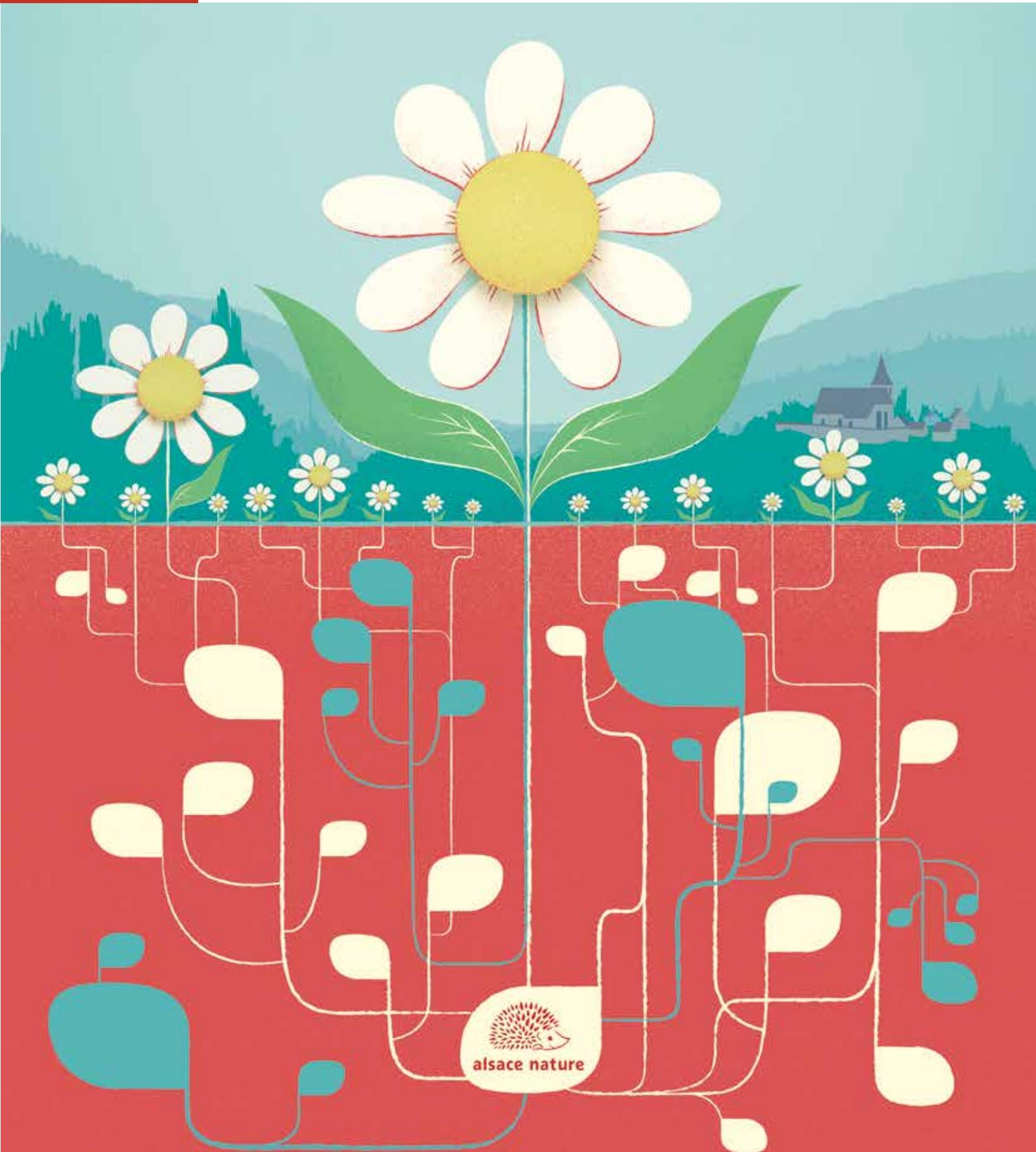


CITOYEN NATURE

2016 / N°22

le magazine des associations pour la nature et l'environnement en Alsace





SOMMAIRE

HÉRISSON
ALSACE NATURE / FOTOLIA



ÉDITO	1
ANNIVERSAIRE DES 50 ANS	2
SIX MOIS D' ACTIONS POUR LE CLIMAT	12
AU PLUS PRÈS DU TERRAINS NOS DOSSIERS ET NOS ACTIONS	18
D'ALSACE NATURE, AU DELÀ DES FRONTIÈRES	58
LA VIE D'ALSACE NATURE	64

Citoyen Nature

N°22 - PRINTEMPS 2016

Magazine édité par Alsace Nature
et ses associations fédérées

Directeur de la publication : Daniel Reininger
Rédacteurs en chef : Marie Marty, Marie Kneib et Stéphane Giraud

Maquette et mise en page : Hector Garcia Espinosa et Yann Cartaut
Illustration de couverture : Ivan Schneider CAE ARTENRÉEL
Les textes sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Textes, maquettes et illustrations sous licence Créative Commons
BY (Alsace Nature)-NC-SA 3.0

Imprimé à 2000 exemplaires sur papier 100 % recyclé par IVOF,
Strasbourg, www.ivof.com

Alsace Nature
8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 07 58 - siegeregion@alsacenature.org
<http://alsacenature.org>



ÉDITO

Pour protéger la nature et l'humain, changeons de modèle !

L'année de nos 50 ans restera marquée par la barbarie et l'extrême violence qui ont endeuillé la France, mais peut-être également comme l'année du retour aux réalités. Il nous a été brutalement rappelé que nous ne vivons pas à l'écart du monde, et même si nous vivons encore mieux que la majorité des autres habitants de la planète, les tempêtes, les inondations, les problèmes économiques et sociaux et le terrorisme nous touchent également.

Ce n'est pas la fatalité qui amène des millions de personnes sur les routes, mais bien les égoïsmes, les totalitarismes et la cupidité (notamment le pillage des ressources naturelles) qui font le lit des extrémistes de tous bords. Le monde entier découvre les limites d'un modèle de développement mortifère, mais sans proposer de réelle alternative, et la COP 21, ou devrait-on dire la COM 21 ?, ne nous a pas rassuré sur ce point.

L'état d'urgence nous a aussi rappelé que la démocratie et la liberté d'expression ne sont jamais acquises. Comment ne pas s'étonner que les autorités trouvent des moyens pour sécuriser les marchés de Noël, mais pas les manifestations prévues dans le cadre de la COP 21, tout en mettant, ce qui est plus inquiétant, sur le même plan terrorisme et désobéissance civique ?

Les groupes locaux, socle de notre association

Au niveau de notre association, le temps est également aux réalités. Si notre organisation actuelle, qui est le résultat de choix associatifs passés, a permis une réelle mise en valeur de la famille Alsace Nature, elle donne néanmoins le sentiment d'arriver en limite de son modèle. Nos forces vives continuent à faiblir et un nouveau projet associatif est nécessaire. Il doit permettre à la fois de redéfinir et de hiérarchiser les priorités d'actions en nous adaptant à la réforme territoriale, d'adopter une organisation efficace du pilotage et de la décision, de mobiliser les bénévoles pour le militantisme de terrain et, au niveau des cadres-dirigeants, d'assurer une plus grande stabilité et indépendance financière par le développement du nombre de membres et de donateurs.

Notre projet structurant, en application du plan stratégique que vous avez approuvé lors de notre assemblée générale 2015, et que nous devons à la clairvoyance de mon prédécesseur Maurice Wintz, entre dans sa phase opérationnelle. De nouveaux statuts vous seront proposés lors de nos prochaines Assemblées Générales le 23 avril 2016, qui prévoient, à travers une association unique, le renforcement des échelons locaux, des coordinations départementales et des liens avec les associations fédérées, via les réseaux thématiques.

Le succès de cette réforme reposera sur notre capacité à définir de nouvelles priorités locales et à nous adapter à de nouveaux fonctionnements, tout en ayant un discours, au niveau régional, plus fort et cohérent. Je fonde beaucoup d'espoir sur les groupes locaux qui constituent le socle de notre association et qui devront être de véritables lieux de rencontres et de propositions.

Plus que jamais, je suis persuadé que notre rôle est essentiel pour la protection de la nature et pour promouvoir une société plus juste, plus sobre et plus fraternelle. Sans vous, rien n'est possible et j'espère de tout cœur que ceux qui s'investissent déjà continueront à le faire avec la même passion et que de nouveaux membres actifs les rejoindront pour préparer le futur. Il est parfois difficile de s'engager et il y a certaines contraintes, mais heureusement, ces contraintes sont contrebalancées par de grandes satisfactions, comme celle de se retrouver et de partager des valeurs communes, tout comme celle d'être acteur et non simple spectateur de son avenir et de celui de l'humanité.

À bientôt dans nos groupes locaux ou dans nos réseaux thématiques.

Daniel Reininger
Président régional

CITOYEN
NATURE
MARS 2016/ N°22

DANIEL REININGER, NOUVEAU PRÉSIDENT
D'ALSACE NATURE ET JEAN-PIERRE RAFFIN
LORS DU COLLOQUE ANNIVERSAIRE DES 50 ANS
AU PALAIS UNIVERSITAIRE, CŒUR D'UNE
UNIVERSITÉ QUI A VU NAÎTRE L'AFRPN EN 1965

MARIE KNEIB

ANNIVERSAIRE DES 50 ANS,

UN MOMENT FORT ET UN TOURNANT

2015, année charnière des 50 ans de notre fédération

En 2015, Alsace Nature a connu un tournant. En même temps que l'association fédérative des associations de protection de la nature Alsace Nature (ex-AFRPN) s'engageait dans une grande réforme structurelle sur laquelle les adhérents seront amenés à voter en 2016, elle fêtait ses 50 ans, enchaînant une série d'événements marquants.

Après une assemblée générale festive à Mussig (Ried) en avril, notre association a voulu rappeler son rôle politique dans le concert régional, lors d'un colloque organisé le 30 mai à Strasbourg. La rencontre, qui a rassemblé environ 200 personnes, avait lieu au Palais universitaire, cœur d'une université qui a vu naître l'AFRPN en 1965.

Là, nous avons saisi l'occasion des 50 ans pour faire le bilan de ce qui a marqué l'histoire d'Alsace Nature, à travers une rétrospective des actions menées. Nous sommes revenus sur les grandes tendances et les évolutions qui ont marqué la protection de la nature en Alsace, sans oublier de nous tourner vers l'avenir, en listant les enjeux et les plans d'actions qui guideront notre investissement futur. La présence de figures emblématiques de l'histoire de notre mouvement comme Jean-Pierre Raffin ou Michel Fernex ont permis de donner une dimension humaine aux grands combats qui ont marqué notre histoire.

Nous en avons profité pour rappeler aux dirigeants présents, représentants de la Région Alsace, de l'Eurométropole ou de l'Etat, que les associations ont joué un rôle très important dans l'élaboration et la mise en œuvre de la protection de nos milieux naturels. Aujourd'hui, leur contribution et leur pérennité sont souvent questionnées, ce qui nous a amené à présenter aux élus une résolution signée par plusieurs associations, pour la reconnaissance de la plus-value écologique, sociale et scientifique qu'elles apportent à la société. ●

→ pages suivantes



**PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS
DE LA RÉGION ALSACE,
DE L'EUROMÉTROPOLE ET
DE L'ÉTAT À LA TRIBUNE
DU COLLOQUE ANNIVERSAIRE**

MARIE KNEIB

CONNAÎTRE LES ASSOCIATIONS ET LEURS ACTIONS

NOUS ÉTUDIONS ET AMÉLIORONS LA CONNAISSANCE

Nos bases de données contiennent près de **2 millions de données anciennes et actuelles** sur la faune et la flore d'Alsace. Depuis la mise en place du portail « faune-alsace », nous collectons chaque année près de 200 000 données nouvelles sur la faune (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens et quelques groupes d'insectes) et la flore d'Alsace. Les données sont collectées grâce à un réseau de quelques centaines de naturalistes bénévoles membres de nos associations qui arpentent jour après jour l'ensemble du territoire alsacien.

Ces données sont indispensables pour mener à bien les politiques publiques en matière d'environnement. Elles ont notamment été utilisées ces dernières années pour l'actualisation des ZNIEFF, pour la rédaction des Docob de Natura 2000, pour le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, pour rédiger les plans de gestion des Réserves Naturelles, pour établir les nouvelles Listes Rouges de la nature menacée en Alsace, etc.

Elles ont servi à la publication de plusieurs atlas régionaux sur la faune sauvage (Reptiles et Amphibiens en 2010, Mammifères en 2014, Oiseaux en 2015) et à l'élaboration des nouvelles listes rouges de la nature menacée en Alsace (ouvrage à paraître en 2015).

Sans les bases de données de nos associations, la connaissance du statut et de la répartition de la faune et de la flore serait embryonnaire !

Nous gérons deux centres de soins à Pfetisheim et à Rosenwiller qui ont accueilli 1600 animaux en 2013. Il faut rajouter les 500 chauves-souris récupérées en janvier à la suite de l'abattage d'un platane à Strasbourg. La Médiation Faune Sauvage a été mise en place pour répondre aux nombreuses demandes de personnes ou d'organismes en difficulté face à la présence de certaines espèces. Elle a traité plus de 2300 demandes en 2013 !

NOUS PROTÉGEONS CONCRÈTEMENT LES HABITATS ET LES ESPÈCES

Nous gérons de manière conservatoire divers espaces régionaux en passant progressivement de quelques dizaines d'hectares au tournant des années 1970-1980 à 3 700 hectares représentant 435 sites aujourd'hui. Cette politique conservatoire est issue d'une double dynamique. En 1965, l'AFRPN, acquiert ou loue les premiers sites historiques dans le Ried noir de la Zembs et dans les collines sèches du secteur Rouffach-Westhalten, actions elles mêmes précédées par des actions de sensibilisation menées par le Comité de la protection de la nature créé en 1957 au sein de l'Association Philomatique d'Alsace-Lorraine. Cette dynamique a été complétée et diversifiée jusqu'à bâtir un véritable réseau régional de sites protégés et se caractérise toujours actuellement par l'augmentation de la protection foncière des sites (en moyenne 15 ha/an), la réalisation de travaux d'entretien annuels et de travaux de renaturation, et le suivi scientifique permanent (suivi d'indicateurs sur 30 sites/an, 10 nouveaux plans de gestion/an, 210 plans de gestion validés). Cette expertise est éga-

lement reconnue en matière de réhabilitation écologique des sites dégradés, de contractualisation de travaux dans les sites Natura 2000 et dans l'accompagnement des mesures compensatoires environnementales prescrites par l'administration aux maîtres d'ouvrages publics ou privés.

La quasi-totalité des habitats naturels inventoriés en Alsace y est représentée, avec des habitats d'intérêt européen (Natura 2000), national (ZNIEFF) ou régional (Listes rouges). Dans ces réservoirs de la biodiversité, de nombreuses espèces patrimoniales trouvent un refuge : 460 espèces patrimoniales de la flore et 526 espèces patrimoniales de la faune ont été recensées. Elles y trouvent parfois leur unique station dans la région.

C'est cette dynamique conservatoire qui est à l'origine du classement de la plupart des réserves naturelles alsaciennes. L'Etat nous a confié la gestion de 4 réserves naturelles nationales rhénanes et depuis 2008 la Région Alsace nous a confié la gestion de 8 réserves naturelles régionales.

L'ensemble de ces espaces naturels constitue à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui structurent eux-mêmes la trame verte et bleue inscrite au Schéma régional de cohérence écologique de l'Alsace. La totalité des sites est ouverte au public car l'un des objectifs consiste précisément à favoriser la participation éco-citoyenne.

NOUS SENSIBILISONS ET ÉDUQUONS LE PLUS GRAND NOMBRE

Nous sensibilisons et formons les acteurs d'aujourd'hui et de demain. Notre réseau s'appuie sur l'engagement de 8 000 bénévoles qui apportent leur expertise, motivation et engagement et sur une pratique professionnelle.

153 000 personnes ont été sensibilisées en 2014 soit 203 000 journées participants, dont :

- **1 élève sur 4 (90 % proviennent du primaire)**
- **15 000 enfants et jeunes durant leurs loisirs**
- **un nombre croissant d'adultes (30 000), pendant leurs loisirs ou sur leur lieu de travail.**

NOUS PARTICIPONS AU DÉBAT ENVIRONNEMENTAL

Nos associations prennent totalement part au débat environnemental à de très nombreuses échelles territoriales. Présentes du très local au national ou à l'international, riches de l'ensemble de ces travaux et connaissances, les associations permettent l'expression d'un autre projet de société réconciliant l'homme et ses activités et la nature, les ressources naturelles, la faune, la flore,...

Présentes dans des centaines de commissions les associations ont depuis leur création joué le rôle du dialogue et de la confrontation des idées permettant l'émergence de solutions novatrices.

Ce dialogue permanent n'est possible que grâce à l'investissement désintéressé de centaines de bénévoles qui donnent de leur temps et font partager leur connaissance. Ce rôle de plaidoyer que nous assumons permet de donner une transversalité aux questions naturalistes et environnementales et de mettre de la cohérence dans les prises de décisions aux différents échelons territoriaux. Nos associations sont à ce titre reconnues par diverses procédures : Reconnaissance d'Utilité Publique, Agrément au titre de la protection de l'environnement et Habilitation à prendre part au débat environnemental, etc.

Par ailleurs elles sont représentées au Conseil Economique Social et Environnemental d'Alsace (CESER Alsace).

NOUS CRÉONS DES EMPLOIS ET ASSURONS LEUR PÉRENNITÉ

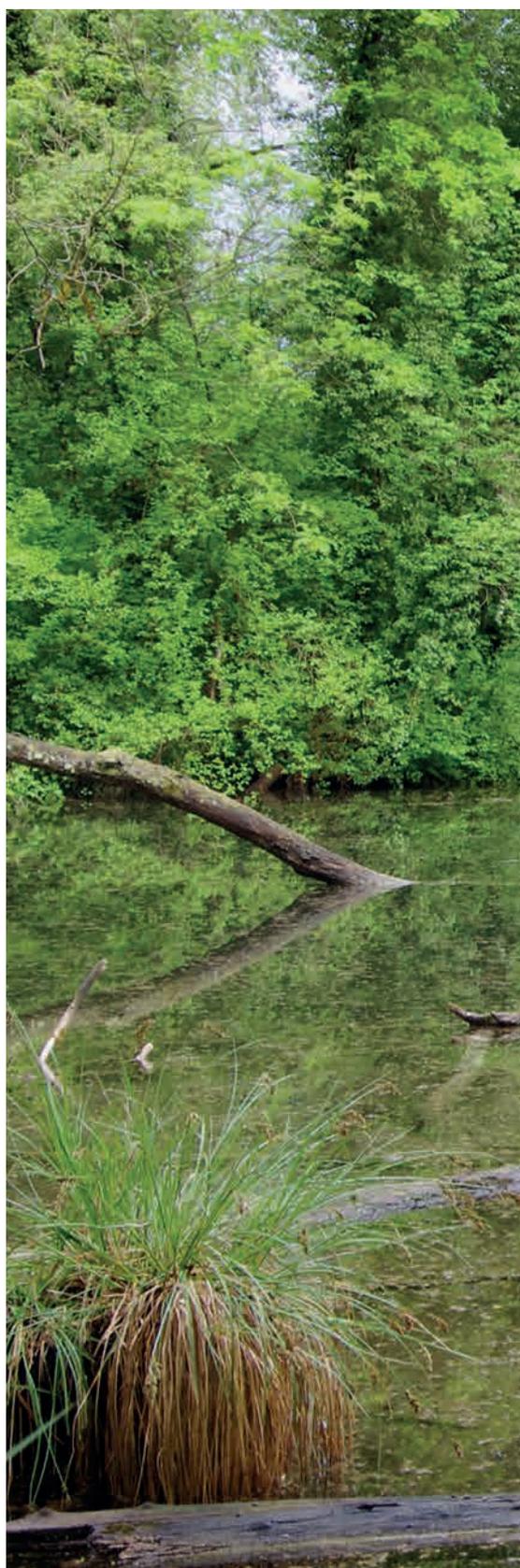
Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont connu une professionnalisation de leurs activités liées à l'augmentation de la technicité et de la demande d'une part et en profitant, pour la plupart, des programmes d'aide à l'emploi (nouveaux services-nouveaux emplois, emploi d'avenir, CAE,...).

Contrairement à d'autres, les associations de protection de la nature et de l'environnement ont globalement réussi le pari de la pérennisation.

En 2014, ce sont plus de 220 ETP (Equivalent Temps Plein) qui sont réunis dans les associations (toutes les associations employeuses au sein du mouvement ne sont pas recensées dans le tableau ci-dessous). Cela recouvre plus de 300 emplois salariés ce qui représente environ 700 personnes qui subviennent à leurs besoins grâce à ces emplois.

Structure	Nombre de salariés	Nombre d'ETP
Alsace Nature	12	11
LPO	16	13
ODONAT	4	4
BUFO	3	3
GEPMA	2	2
CSA	19	18
ARIENA	263	169
TOTAL	319	220

Par ailleurs certaines structures restent aujourd'hui sur une action purement bénévole à l'image d'IMAGO ou de la Société Botanique d'Alsace (SBA).



APPEL À LA RECONNAISSANCE

LES ASSOCIATIONS CITOYENNES DANS LE DOMAINE DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN ALSACE OFFRENT UNE VÉRITABLE PLUS-VALUE ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET SCIENTIFIQUE. ELLES APPELLENT A SA RECONNAISSANCE.

PRÉAMBULE

Historiquement, dans le domaine de l'environnement, deux types d'acteurs ont joué un rôle essentiel : le mouvement associatif, précurseur dès le 19^{ème} siècle, et l'Etat. Ce dernier, en créant le cadre législatif et réglementaire de la prise en compte de l'environnement, les associations, en jouant un rôle d'alerte, de proposition et de mobilisation citoyenne (diffusion de la connaissance, implication concrète...).

Aujourd'hui de nombreux autres acteurs sont impliqués dans l'environnement, tels que les collectivités territoriales, des établissements publics, des entreprises, en parallèle le domaine environnemental s'est complexifié, technicisé et normalisé. Les associations se sont développées, spécialisées et professionnalisées à mesure que le champ de l'environnement s'élargissait.

Quel est l'apport des associations aujourd'hui dans un domaine qui voit s'entremêler de plus en plus l'action et la commande publique, la prise en charge de missions environnementales par des acteurs « classiques » (monde agricole, industriel) et un secteur marchand ad hoc ?

La présente résolution a pour objet de rappeler la spécificité et l'intérêt collectif de l'apport associatif citoyen. Elle s'appuie principalement sur l'expérience

des principales associations régionales : Alsace Nature, Association Régionale d'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA), Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO), Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), Association pour la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace (BUFO), IMAGO, Société Botanique d'Alsace (SBA), dont les principales contributions sont présentées plus loin.

RÉSOLUTION

Les associations, en particulier dans le domaine de l'environnement, sont issues de l'initiative citoyenne et ont vocation à contribuer à l'intérêt général, dans un registre non lucratif. En ce sens, elles se rapprochent de certaines des politiques mises en place par les pouvoirs publics, et elles ont, dans ce cadre, développé un certain nombre de partenariats. Mais leur fonctionnement et leurs objectifs, appuyés sur un fort engagement bénévole au service du projet associatif, les distinguent à la fois des services publics et du secteur marchand. Leur relative souplesse et leur proximité avec le terrain leur permettent de détecter les besoins environnementaux et de proposer des solutions innovantes.

L'engagement bénévole permet la mise en œuvre d'actions même dans des domaines économiquement non solvables. Par ailleurs, elles jouent un rôle d'alerte, de production et de diffusion de la connaissance écologique, de sensibilisation, de protection, de proposition, qui s'inscrit dans la durée et bénéficie de ce fait d'un savoir cumulatif et d'une véritable expertise citoyenne. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la connaissance naturaliste où seul l'apport associatif et bénévole permet la production à

long terme et à grande échelle de données fiables et indispensables à la conduite des politiques publiques. Pour ces différentes raisons, les associations environnementales sont reconnues, au plan régional et national, comme des interlocuteurs réguliers et pertinents et font l'objet de nombreuses sollicitations dans les divers processus de démocratie participative.

Les actions qu'elles ont développées ainsi que les nombreuses démarches auxquelles les associent les pouvoirs publics dépassent largement le cadre des activités d'associations « classiques ». Elles jouent souvent le rôle de véritables services d'intérêt général. A ce titre, certaines d'entre elles sont agréées au titre de l'environnement ou bénéficient de la reconnaissance de mission d'utilité publique. C'est ainsi que des partenariats ont été mis en œuvre avec les collectivités publiques pour permettre aux associations, grâce à l'apport de moyens financiers, de mener des actions répondant à leur objet statutaire et qui rencontrent les objectifs des politiques publiques. Mais, pour diverses raisons, ces relations partenariales tendent de plus en plus à se couler dans le moule de la commande publique et à brider la dynamique associative spécifique.

Pour permettre la poursuite d'une activité associative environnementale qui profite au bien collectif, les associations co-signataires demandent que les caractéristiques suivantes soient reconnues :

1. Dans les champs thématiques où elles contractualisent avec les collectivités, les associations ne sont pas des prestataires mais des partenaires à part entière dont la contribution à l'intérêt général est d'autant plus intéressante qu'elle peut se confronter librement aux logiques des autres acteurs collectifs. Leurs actions s'inscrivent dans la durée (et non pas dans le cadre de prestations ponctuelles) autour d'objectifs statutaires propres et leur activité fait l'objet d'un contrôle démocratique et éthique par les Assemblées Générales. Un cadre relationnel trop contraint conduirait à brider cette dynamique. En conséquence, l'évaluation, dont l'intérêt est incontestable, devrait dépasser la pratique formelle et administrative pour évoluer vers une démarche globale et partagée.

2. L'implication bénévole de nombreux adhérents permet de dépasser le cadre de démarches purement consommatrices de services, et donc de favoriser la participation active de citoyens et ainsi de démultiplier l'action publique.

3. La participation des associations, en particulier celles agréées au titre de la protection de l'environnement, à de multiples instances de participation est certes nécessaire mais elle se heurte aujourd'hui à une inflation et une complexification des procédures qui satisfont de moins en moins les acteurs concernés. Les associations demandent des espaces de discussion et de négociation en amont des projets.

4. L'apport environnemental des associations (voir le détail en annexe) représente une somme conséquente d'engagement bénévole, de données collectées, de personnes sensibilisées, d'hectares protégés, de propositions innovantes dont l'ampleur va largement au-delà des moyens publics octroyés.

5. Les associations constituent également un gisement d'emplois conséquent et assument un rôle social important et non délocalisable. Elles participent à la formation des jeunes et à l'insertion professionnelle.

6. Par leur capacité d'initiative, les associations sont force d'innovation socio-économique et culturelle.

Pour remplir ces différents rôles les associations ont besoin de moyens stables et compatibles avec leurs modes d'action, c'est-à-dire qui ne les enferment pas dans la commande publique ou le secteur marchand.

Elles reconnaissent les moyens financiers consentis par les collectivités publiques et l'Etat pour soutenir leurs actions en faveur de l'intérêt général et leur lancent un appel à poursuivre leur engagement en ce sens en cherchant à adapter les modalités de financement aux caractéristiques ci-dessus.

Parallèlement, les collectivités et l'Etat reconnaissent aux associations le droit d'engager des actions qu'elles jugeront utiles pour préserver les équilibres naturels et la biodiversité, sans que ces engagements, dans la mesure où ils relèvent de l'intérêt général, ne viennent remettre en cause le partenariat précédemment mentionné.

ALSACE NATURE

L'histoire d'Alsace Nature débute le 20 mars 1965 avec la création de l'association, connue à l'époque sous le nom d'Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature (AFRPN). La nécessité de créer un tel mouvement vient d'un constat : l'aménagement du territoire ne prend que trop rarement en considération ses effets sur les sites, les paysages, le patrimoine, l'équilibre biologique et la réglementation en matière de protection de l'environnement est quasi inexistante. En tant que fédération régionale, Alsace Nature réunit le savoir et les compétences d'un réseau associatif composé de plus de 140 structures d'une part et 2000 membres individuels d'autre part (représentant à minima 35 000 personnes). Elle coordonne les efforts et les volontés, mobilise et anime ce large réseau, parce que se fédérer, c'est être plus fort !

Alsace Nature est agréée au titre de la protection de l'environnement, habilitée à prendre part au débat environnemental et Reconnue d'Utilité Publique

Depuis 1974, un représentant d'Alsace Nature siège au CESER Alsace.

ARIENA

Créée en 1977, l'Ariena est à la fois un réseau associatif et le lieu de coopération et de cohérence régionale en matière d'éducation à la nature et à l'environnement. Elle regroupe 50 associations d'éducation à la nature et à l'environnement qui développent des actions pédagogiques diversifiées sur l'ensemble du territoire alsacien. Parmi celles-ci 9 associations sont labellisées CINE (Centre d'initiation à la nature et à l'environnement) par l'Ariena. Agissant sur un territoire doté d'une identité naturelle et géographique propre, les CINE sont des associations dédiées entièrement à l'éducation à la nature et à l'environnement. Elles disposent de bâtiments adaptés à l'accueil du public et s'appuient sur les compétences d'une équipe salariée formée et professionnelle, et de membres bénévoles.

Les CINE sont statutairement et structurellement organisés pour être les relais de l'Ariena à la mise en réseau des projets et des acteurs éducatifs.

Une politique concertée d'éducation à la nature et l'environnement réunit de façon inédite en France la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Elle s'appuie sur l'Ariena et son réseau associatif en lien avec les partenaires institutionnels. La diversité des compétences des associations du réseau permet la construction de partenariats riches et reconnus dans l'accompagnement des politiques publiques (Gerplan, Trame Verte, Plan Climat, Plan de prévention des déchets, Agenda 21, etc.) et par les acteurs économiques et sociaux en démarche de développement durable.

L'ARIENA est agréée, depuis 2013, au titre de la protection de l'environnement et habilitée à prendre part au débat environnemental. Elle est Reconnue d'Utilité Publique depuis le 5 septembre 2009. Depuis 2012, un représentant de l'ARIENA siège au CESER Alsace.

LPO

La **Ligue pour la Protection des Oiseaux** – Alsace, appelée communément « LPO Alsace », a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Forte de plus de 2000 membres et d'une douzaine de salariés, la LPO Alsace est une association régie par la loi de 1924. Créée en 1957, elle est d'abord restreinte au seul département du Haut-Rhin, puis elle s'étend à l'ensemble de l'Alsace en 1985 (Ligue d'Alsace pour la Protection des Oiseaux). Elle prend sa forme actuelle, rattachée au réseau de la LPO France, en mars 1995, après fusion avec deux autres associations régionales consacrées à l'étude et à la protection des oiseaux. La LPO Alsace a cependant conservé des statuts propres qui lui confèrent une large autonomie. Elle a également gardé sa reconnaissance d'utilité publique, accordée en 1987.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace est agréée au titre de la protection de l'environnement depuis le 14 janvier 2013, habilitée à prendre part au débat environnemental depuis le 13 août 2013 et Reconnue d'Utilité Publique depuis le 12 janvier 1987.

CSA

Le **Conservatoire des Sites Alsaciens** créé en 1976, à l'initiative de l'AFRPN, est le premier conservatoire d'espaces naturels associatif créé en France. Aujourd'hui 27 conservatoires régionaux et départementaux, sur le modèle alsacien, ont été créés. Le CSA est à l'initiative de l'implication éco citoyenne pour la protection de la nature : les souscriptions publiques pour les acquisitions de terrains, les chantiers-nature bénévoles ouverts à tous et un réseau de conservateurs bénévoles des sites. Il a également expérimenté une gouvernance ouverte aux collectivités territoriales partenaires qui sont représentées, ainsi que l'Etat, au sein du Conseil d'administration de l'association. Le CSA est Reconnu d'Utilité Publique depuis le 1993 et, depuis 2013, agréé au titre de la protection de l'environnement, habilité à prendre part au débat environnemental et bénéficie de l'agrément Conservatoire régional d'espaces naturels. Depuis 2012, un représentant du CSA siège au CESER Alsace.

BUFO

Créée en 1997, l'association BUFO est vouée à l'étude des Amphibiens et Reptiles d'Alsace. L'association s'est fixé comme objectifs d'améliorer les connaissances sur la répartition des espèces et leur statut de conservation, de valoriser et diffuser ces connaissances, d'assurer un rôle de conseil et d'expertise et de coordonner, initier et/ou effectuer tout travail destiné à la conservation et à la protection des espèces et de leurs habitats.

BUFO est agréé au titre de la protection de l'environnement depuis le 30 septembre 2013, habilité à prendre part au débat environnemental depuis le 15 janvier 2014.

RÉSOLUTION 50 ANS

GEPMA

Le **Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères** d'Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir la connaissance et la protection des mammifères sauvages et de leurs habitats en Alsace. Créé en 1993 à l'initiative de chiroptérologues alsaciens, le GEPMA développe son action selon trois grands axes :

La connaissance par la mise en place de groupes de travail thématiques, la gestion d'une banque de données, la publication d'articles et d'ouvrages scientifiques, l'expertise dans le domaine des mammifères, etc.

La protection par l'élaboration de programmes d'actions pour la protection d'une espèce (Grand Hamster ou Castor par exemple) ou de groupes d'espèces (Chiroptères, etc.), le soutien aux grands dossiers liés à la préservation des habitats en Alsace (Natura 2000 etc.), la participation à diverses commissions administratives liées à des problématiques mammalogiques, la préservation, l'aménagement et la gestion de sites sensibles, etc.

La sensibilisation par la mise en place d'animations et la création de supports pédagogiques sur les mammifères (expositions, montages audiovisuels, stages, visites guidées, plaquettes d'information, etc.) pour répondre aux sollicitations des scolaires ou du grand public.

Le GEPMA est le Coordinateur Chiroptères Alsace pour le compte de la Société Française d'Étude et de Protection des Mammifères (SFEPM).

Le GEPMA est agréé au titre de la protection de l'environnement depuis le 5 mai 2014, habilité à prendre part au débat environnemental depuis le 19 mai 2014.

SBA

La **Société Botanique d'Alsace**, association de droit local, a pour objet d'améliorer en permanence l'état des connaissances de la flore régionale (statut et répartition des espèces indigènes et introduites, évolution des effectifs, arrivées de nouvelles espèces, etc.), servir de base de référence aux actions de protection menées par les associations de protection de la nature et aux opérations de gestion des sites et des milieux naturels.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée la Société Botanique d'Alsace mène de nombreuses actions dans la région, grâce à son réseau de bénévoles : études de terrain, inventaire, cartographie, mise en place d'une base de données floristique, organisation de conférences, de colloques, animation grand public, constitution d'une bibliothèque, participation aux actions régionales de protection de la flore, de la faune et des habitats, commissions, comités, conseils scientifiques, etc

IMAGO

Créée en décembre 2004, l'association fonctionne sur une base uniquement bénévole. Elle a pour objet de promouvoir la connaissance et la protection des invertébrés et de leurs habitats naturels en Alsace par l'étude et la protection de toutes les

espèces d'invertébrés et de leurs habitats naturels, l'information et la sensibilisation du public, l'intervention légale.

Ses principaux moyens d'action sont la réalisation d'inventaires et d'expertises, la collecte des observations de terrain et leur valorisation pour la connaissance et la protection des invertébrés, la participation à des commissions administratives ou des groupes de réflexions, l'organisation de manifestations, de conférences, d'activités de découverte, de sensibilisation, d'information auprès de tous les publics.

ODONAT

L'**Office des DONnées NATuralistes d'Alsace** est la fédération des associations régionales de protection de l'environnement détentrices de données naturalistes. L'association a été créée en 1995 à l'initiative d'Alsace Nature, du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), de la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace (LPO-Alsace) et du Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA).

ODONAT est un réseau associatif au service de la connaissance et de la protection des espèces et des milieux naturels en Alsace.

Par son rôle fédérateur et de soutien à ses associations membres, ODONAT favorise la collecte et le traitement des données naturalistes par les spécialistes professionnels ou bénévoles, afin de faciliter leur diffusion et d'optimiser leur utilisation.

ODONAT fête cette année ses 20 années d'existence.

ODONAT est agréé au titre de la protection de l'environnement depuis le 21 mars 2013, habilité à prendre part au débat environnemental depuis le 12 novembre 2013.

Daniel Reininger
Président d'Alsace Nature

Anne Marie Schaff
Présidente de l'ARIENA

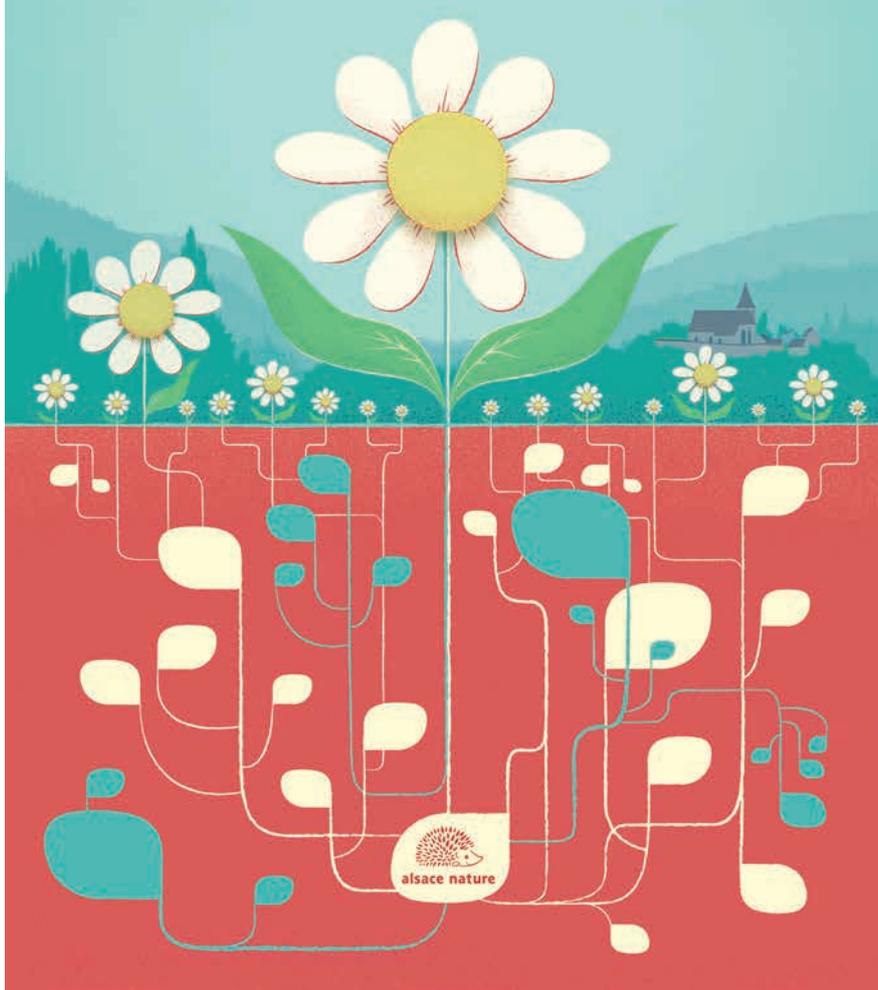
Yves Muller
Président de la LPO
Président d'ODONAT

Théo Trautmann
Président du CSA

Jean Barbery
Président de BUFO

Christelle Brand
Présidente du GEPMA

Michel Hoff
Président de la SBA



**ILLUSTRATION
DE COUVERTURE
RÉALISÉE PAR
IVAN SCHNEIDER
WWW.SNYD.FR**



Alsace Nature fait sa mue en 2016

Le Plan stratégique d'Alsace Nature (PSAN), adopté par l'Assemblée Générale du printemps 2015, faisait le constat qu'après 50 ans d'existence, la vie de notre association, les dossiers que nous gérons, les problématiques sur lesquelles nous nous exprimons se sont complexifiés. Cela conduit aujourd'hui à une forme d'engorgement dans l'action. Par ailleurs la réforme des collectivités territoriales nécessitait une prise en compte dans cette nouvelle démarche. C'est sur cette base que l'Assemblée Générale qui s'est tenue en 2015 a donné mandat au Comité Directeur régional pour engager la réforme organisationnelle nécessaire.

Rappelons ici les grands changements qui ont été programmés. Il a été jugé pertinent d'appuyer l'action d'Alsace Nature sur les niveaux organisationnels suivants : les groupes locaux et l'échelon régional d'une part et les réseaux thématiques et les associations fédérées d'autre part. Cela se traduit par la réforme statutaire sur laquelle l'Assemblée Générale 2016 sera appelée à se prononcer. On y retrouve le renforcement des compétences, de la place et du rôle des groupes locaux. Ces derniers

voient confirmé leur rôle privilégié d'interlocuteur local. Ils deviendront, avec la mise à disposition des moyens de l'association, un organe à part entière du fonctionnement.

On assistera aussi à la disparition de l'existence juridique des sections départementales. L'échelon départemental restant pertinent dans notre action, nous substituerons à ces sections des Coordinations Départementales qui assureront la synergie départementale. La section régionale se refond elle aussi au profit d'une nouvelle organisation notamment dans la gouvernance du Comité Directeur qui devient le Conseil d'Administration composé de 30 membres (10 issus des membres individuels, 10 des membres associatifs et 10 représentants des groupes locaux).

La réforme statutaire engagée a permis aussi de réécrire un certain nombre de règles de fonctionnement pour coller au mieux aux enjeux actuels et au fonctionnement souhaité. Les nouveaux statuts et le règlement intérieur qui l'accompagne et le complète vous sont présentés avec l'invitation à l'Assemblée Générale. Afin de permettre la lecture la plus simplifiée possible nous avons réalisé un petit guide permettant de comprendre le sens des choix opérés et l'articulation avec les objectifs du plan stratégique. Nous espérons que cela vous donnera satisfaction et que les nombreuses heures de réunions réalisées pour ce travail de réécriture seront couronnées de votre approbation le 23 avril 2016 lors de nos Assemblées Générales.

ARRIVÉE PLACE KLEBER
À STRASBOURG DE LA VÉLORUTION
ORGANISÉE LE 17 OCTOBRE 2015
PAR ALSACE NATURE ET UN COLLECTIF
D'ASSOCIATIONS FRANCOALLEMANDES
MARIE KNEIB



SIX MOIS
D' ACTIONS
POUR LE CLIMAT



L'année des 50 ans d'Alsace Nature aura aussi été celle du climat, en raison de la tenue de la COP 21 à Paris, début décembre 2015. Notre fédération et ses membres n'ont pour autant pas attendu la fin de l'année pour se mobiliser et demander un changement des modes de production et de consommation permettant de faire face au dérèglement climatique.

La preuve avec cette liste non exhaustive d'événements :

8 juin à Mulhouse :

ciné-débat avec les films Libre et Résistances.

27 et 28 juin à Strasbourg :

participation au festival Alternatiba avec stand, projection et débat.

20 juillet à Fessenheim :

« Non le nucléaire n'est pas une énergie 100% sans émission de CO2 ».

Communiqué sur le « greenwashing d'EDF à Fessenheim », suite à la décision du Jury de Déontologie Publicitaire donnant raison aux associations.

17 octobre à Kehl-Strasbourg :

vélorution, colloque et résolution pour le climat (voir ci-après).

24 novembre à Achenheim :

ciné-débat avec le film Climatosceptiques : la guerre du climat.

29 novembre à Freiburg i.B. :

manifestation côté allemand sur invitation de nos amis du BUND, suite à l'interdiction de défiler côté français, dans le cadre de l'Etat d'urgence décrété en raison des attentats terroristes perpétrés à Paris le 13 novembre.

12 décembre à Landau :

seconde manifestation côté allemand à laquelle Alsace Nature est représentée, également suite à l'invitation de nos amis du BUND.

Malgré un important travail pour organiser une grande marche sur le climat le 29 novembre 2016, nous avons dû renoncer au projet quelques

jours à peine avant la date. En effet, côté français, pendant la tenue de la COP 21, les interdictions de manifester dans le cadre de l'état d'urgence décrété suite aux attentats de Paris, n'étaient toujours pas levées. Par ailleurs des assignations à résidence frappaient des citoyens pacifistes, porteurs du message de la société civile demandant aux dirigeants d'Etat réunis lors de la COP 21 d'agir contre le dérèglement climatique... Dans ce contexte il a été choisi de répondre à l'invitation de nos collègues Allemands et de manifester à leurs côtés à Fribourg. Cela étant, d'une façon ou d'une autre, Alsace Nature et le BUND du Bade-Wurtemberg et du Palatinat, avec la société civile qu'elles représentent, soit environ 40 000 adhérents côté français et 45 000 côté allemand, continueront dans les années à venir à pousser aussi bien les acteurs des secteurs publics que privés à passer, sur les questions transversales touchant au dérèglement climatique, des paroles aux actes. Pour ce faire, les associations leur recommandent notamment de :

- réaliser la transition énergétique, pour sortir de l'âge fossile-fissile et pleinement entrer dans celui des économies d'énergie et de l'énergie renouvelable,
- mettre en œuvre une politique des transports compatible avec les enjeux climatiques,
- transformer de toute urgence le modèle agricole et alimentaire,
- préserver la biodiversité et, dans bien des cas, la restaurer et lui faire regagner des espaces vitaux indispensables à la viabilité future de nombreuses espèces dont la notre,
- engager et promouvoir une transition vers la sobriété énergétique et matérielle pour que cesse la surexploitation des écosystèmes, des autres espèces vivantes et des populations humaines, ici et ailleurs.



Focus sur la journée d'action « climat » transfrontalière

À quelques semaines de la COP 21, Alsace Nature, en collaboration avec deux associations allemandes de protection de la nature et de l'environnement, le BUND (Rhénanie Palatinat et Bade Wurtemberg) et la Bürger Initiative Umweltschutz de Kelh, a organisé deux événements transfrontaliers, samedi 17 octobre à Kehl et à Strasbourg :

- une « vélorution » au départ de Kehl à 10 heures (Markplatz),
- un colloque franco-allemand à la Maison de la Région à Strasbourg, à partir de 14 heures.

Ces deux événements, qui ont rassemblé des bénévoles français et allemands, étaient ouverts à tous. Après le départ de Kehl à 10 heures, la vélorution, ou « Convergence à vélo », est passée par la passerelle Mimram, puis par la place de l'Etoile à Strasbourg, où elle a fait une halte devant la statue de Gandhi. Elle a fini sa course place Kléber, où elle a été accueillie par l'orchestre des Furieux Casrols (wold music).

Un stand interassociatif était installé place Kléber à partir de 11 heures et jusqu'à 15 heures. Plusieurs représentants d'associations et de collectifs régionaux, tels Destocamine, Stop Fessenheim, GCO Non Merci ou Notre Dame Des Landes Alsace, ont proposé des ateliers et des moments d'échanges sur le thème du changement climatique.

Le colloque transfrontalier pour le climat a démarré à 14 heures à la Maison de la Région, toujours à Strasbourg. Son thème : « Quels enjeux climatiques pour le Rhin supérieur ? Qu'attendre de la COP21 ? ». Autour de trois thématiques – énergie, biodiversité et agriculture –, des intervenants d'Alsace Nature et du BUND (Rhénanie Palatinat et Bade Wurtemberg) ont échangé alternativement dans le cadre de tables rondes (programme complet disponible sur le site internet d'Alsace Nature). Un responsable de Solagro a introduit les échanges par une présentation du scénario Afterre 2050, le pendant « agriculture et alimentation » du scénario Négawatt. ●



PRÈS DE 200 FRANÇAIS ET ALLEMANDS ONT PARTICIPÉ À CETTE VÉLORUTION ORGANISÉE LE 17 OCTOBRE 2015 PAR ALSACE NATURE ET UN COLLECTIF D'ASSOCIATIONS FRANCOALLEMANDES.

MARIE KNEIB

EN PERSPECTIVE DE LA COP 21, ALSACE NATURE, BUND RHEINLAND ET BADEN-WURTEMBERG ET ORNITHOLOGISCHE GESELLSCHAFT BASEL, RÉUNIES LE 17 OCTOBRE 2015 À LA RÉGION ALSACE POUR RÉFLÉCHIR AUX ENJEUX CLIMATIQUES DANS LA RÉGION DU RHIN SUPÉRIEUR.

MARIE KNEIB

APPEL TRANSFRONTALIER AUX DÉCIDEURS DU RHIN SUPÉRIEUR

Dans la perspective de la COP 21 sur le climat qui se tiendra sous peu à Paris, les associations Alsace Nature, BUND Rheinland-Pfalz, BUND Baden-Württemberg et Ornithologische Gesellschaft Basel, agissant ensemble dans le périmètre du Rhin supérieur, se sont réunies autour de la question des enjeux climatiques dans notre région. Elles adressent les demandes suivantes à la COP 21 et aux décideurs du Rhin supérieur.

RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE RHIN SUPÉRIEUR

1. Développer des énergies renouvelables compatibles avec la préservation des écosystèmes : atteindre 100 % de la consommation d'ici 2030 pour l'électricité, et d'ici 2050 pour toutes les formes d'énergie. Par ailleurs, il y a lieu d'augmenter significativement les efforts en faveur des économies et de l'efficacité énergétiques.

2. Fermeture de toutes les centrales nucléaires, en particulier la centrale nucléaire de Fessenheim, la plus ancienne et la moins sûre de la Région.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DES TRANSPORTS COMPATIBLE AVEC LES ENJEUX CLIMATIQUES

3. Arrêter la construction de grandes infrastructures routières consommatrices d'espace et d'énergie : stop au GCO, à l'extension de la B10 en Rhénanie Palatinat, au nouveau pont routier sur le Rhin à Wörth, etc.

4. Transférer le trafic de la route vers le rail, par la réalisation d'urgence de véritables liaisons ferroviaires transfrontalières – régionales, comme par exemple : Ludwigshafen -Wörth-Strasbourg, Rastatt-Haguenau, Freiburg-Colmar, Karlsruhe-Saarbrücken (2ème voie).

Par ailleurs, il s'agit de concevoir les plans d'aménagement transfrontaliers de telle sorte que les plans d'urbanisme communaux permettent de réduire le recours à l'automobile et s'organisent autour des axes performants de transports collectifs.

TRANSFORMER D'URGENCE LE MODÈLE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

5. Soutenir la production et la consommation responsables des produits de l'agriculture et de la forêt issus de la région, au lieu des importations anonymes, écologiquement équivoques. Une telle question mériterait un large débat public transfrontalier.

6. Etudier et réorienter l'utilisation des terres et les modes de production, afin de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre, de stocker plus de carbone, et de produire des énergies renouvelables, tout en veillant constamment et sans faille à enrichir la biodiversité naturelle et à assurer l'accès au plein air des animaux d'élevage.

7. Réduction de la consommation de viande, de lait et de poisson, dans le cadre d'élevages respectueux du bien-être animal, afin de réduire l'empreinte écologique et de libérer des surfaces agricoles.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : L'AUTRE ENJEU DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

8. Mettre en œuvre un plan de connexion des biotopes transfrontalier au cours de la prochaine décennie.

9. Définir un programme visant à stopper la consommation foncière nette.

ENGAGER LA TRANSITION VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET MATÉRIELLE

10. Développer un programme pour engager la société vers la sobriété matérielle et énergétique : sensibilisation sur de nouveaux modes de vie, de nouvelles pratiques de consommation. Le bien-être plutôt que le bien-avoir !

Le changement climatique est désormais une réalité, comme l'indiquent les records météorologiques de ces dernières années. Ainsi, il n'y a plus de temps à perdre pour des mesures efficaces.

C'est pourquoi nous enjoignons :

- les participants à la COP 21 de décider enfin d'orientations contraignantes assorties de mesures concrètes.
- les décideurs régionaux de mettre en œuvre nos propositions.



16



ESPACE GÉNÉRATIONS CLIMAT
OUVERT AU PUBLIC
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

France Nature Environnement COP21 : et maintenant tout commence

À l'issue de deux semaines d'intenses négociations, les États réunis à Paris dans le cadre de la COP21 viennent d'adopter le premier accord universel sur le climat. S'il ne résout pas tout, il donne néanmoins quelques signaux positifs. Décryptage de FNE.

Les États les plus vulnérables peuvent encore espérer

En mentionnant l'objectif de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C et de poursuivre celui de 1,5 °C, l'accord répond à la demande des pays les plus vulnérables. En effet, les rapports du GIEC prévoient la submersion de nombreux archipels du Pacifique et de nombreuses zones côtières si l'on se contente de l'objectif des 2°C.

Sans cap, aucun vent n'est favorable

L'objectif de long terme de 2°C à l'horizon 2100 nécessite un objectif intermédiaire qui donne un signal clair aux économies et aux investisseurs. On attendait de l'accord qu'il fixe ce cap. Mais la formulation retenue est complexe, alambiquée et manque d'ambition. Elle mentionne notamment un « pic d'émission dès que possible ». Par ailleurs, il n'est aucunement fait mention des énergies fossiles dans le texte. On s'attaque à un mal sans jamais mentionner la cause.

Responsables-payeurs

Les pays riches, qui se sont développés en utilisant massivement les énergies fossiles, ont largement contribué au réchauffement climatique. Par ailleurs, ce sont les pays les plus pauvres qui subissent aujourd'hui le plus fortement les effets des changements



climatiques. Ce devoir de responsabilité et de solidarité sera bien acquitté. 100 milliards de dollars par an seront versés par les pays développés avec une première révision d'ici 2023.

Plus tard, il sera trop tard

Le cadre des engagements de réduction de émissions de gaz à effet de serre des Etats est bien fixé pour l'après 2020, avec notamment un processus de révision tous les cinq ans. Cependant les contributions actuelles des Etats qui nous orientent sur une trajectoire de + 3°C ne seront plus révisées. Il est fait mention d'un simple « dialogue facilitateur en 2018 », formulation floue et peu engageante. En l'état, l'objectif des 2°C sera donc difficilement atteignable.

Transports aériens et maritimes : grands oubliés de ces négociations

Les secteurs des transports aériens et maritimes ne sont pas présents dans le texte. Un très mauvais signal quand on sait qu'ils représentent à eux deux 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre actuelles et que, selon leurs projections de croissance, ils pourraient représenter jusqu'à 39 % des émissions en 2050.

Les acteurs non étatiques s'engagent

Depuis deux semaines, nombre d'acteurs non-étatiques ont pris des engagements forts en matière de climat. Plus de 700 maires du monde entier se sont engagés au nom de leurs collectivités locales en matière de transition énergétique. Les milieux économiques et financiers se sont prononcés en faveur de l'application du principe pollueur-payeurs etc.

Aux Etats de transformer l'essai

C'est en faisant converger et en assurant la complémentarité entre la dynamique internationale onusienne et les démarches de terrain où se développent et s'incarnent les solutions, que le succès de la transition vers le modèle plus juste, plus sobre et décarbonné pourra être assuré. Que ce soit au travers de l'application de la loi sur la transition énergétique, des lois de finances ou encore de l'arrêt de nombreux projets climaticides dont l'aéroport de Notre Dame des Landes par exemple, que les Etats devront se montrer cohérents et appliquer sans attendre les engagements pris au niveau international.

Pour Denez L'Hostis président de FNE : « Si certains signaux positifs sont bien là, tout reste à faire, notamment dès 2016 à la COP22 au Maroc. Par ailleurs, nous avons toujours considéré la COP et le cadre onusien comme un outil et une étape dans le cadre d'un processus plus long et plus large. A nous aujourd'hui d'incarner et d'accélérer la transition écologique et énergétique aux cotés des collectivités, des syndicats, des entreprises et des citoyens. La solution passera par nous ».



STAND DE FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT DANS L'ESPACE
GÉNÉRATIONS CLIMAT LORS
DE LA COP 21
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

*SORTIE DE SENSIBILISATION
SUR L'IMPORTANCE
DES ZONES HUMIDES
ERIC FERRY*

18



**AU PLUS PRÈS
DU TERRAIN
NOS DOSSIERS
ET NOS ACTIONS**

CITOYEN
NATURE

MARS 2016 / N°22

Des groupes locaux à redynamiser !

Alsace Nature, pour ses 50 ans, a pris le temps de réfléchir à son évolution. Un demi siècle d'existence méritait bien cet effort de réflexion, d'introspection, aboutissant à l'amorçage d'un « plan stratégique ». Un constat important est qu'au fil du temps, Alsace Nature, comme ses associations fédérées, ont dérivé dans le flot de dossiers et de préoccupations quotidiennes, délaissant au passage le travail interne "de fond", indispensable au bon fonctionnement de chacune des structures qui constituent notre mouvement.

Fort de ce constat, le plan stratégique préconise un "retour aux fondamentaux" en élargissant la base des adhérents. La seule façon d'y arriver est de dynamiser les anciens groupes géographiques qui prendront la dénomination de « groupes locaux ».

Les groupes locaux ont désormais pour vocation une véritable prise en charge de leur territoire, afin de gagner en efficacité et de désengorger les instances départementales et régionales que sont les Comités Directeurs.

Dans un premier temps, une nouvelle carte des groupes locaux est élaborée en faisant la synthèse entre les groupes dit "sectoriels" existants et les contours des communautés de communes, ceci afin de coller au plus près des réalités de terrain. Ces groupes locaux "nouvelle génération" doivent être des interlocuteurs privilégiés et naturels des élus du territoire correspondant ainsi que des habitants.

Dans un second temps, les futur présidents départementaux (vice-présidents régionaux en charge de l'un des deux départements) rencontreront les responsables locaux afin de valider avec eux la pertinence des territoires ainsi dessinés. Ces périmètres, une fois actés, ne seront pas figés pour autant. Deux groupes locaux voisins pourront travailler ensemble sur certains dossiers, de même qu'un groupe local pourra, s'il est en capacité de le faire, s'occuper d'un territoire voisin en cas d'absence des responsables sur celui-ci. Lors de ces



RENCONTRER ALSACE NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS ! C'EST L'OBJECTIF DE CE WEEK-END DE JUIN OÙ CHAQUE GROUPE LOCAL PROPOSE DES ACTIONS POUR FAIRE CONNAÎTRE ALSACE NATURE ICI UNE SORTIE SUR LA COULÉE VERTE DE L'ILL DU GROUPE LOCAL M2A
ALSACE NATURE

rencontres avec les responsables départementaux, seront abordées les nouvelles modalités de fonctionnement issues du plan stratégique.

Dans l'absolu, chaque groupe local devrait avoir deux responsables, un pilote "administratif" pour la gestion des dossiers locaux et un animateur pour faire vivre Alsace Nature sur son territoire.

En effet, au delà de la nécessité d'assurer une veille environnementale sur le territoire, nous devons mettre un point d'honneur à nous rendre visibles du grand public dans des démarches positives, constructives voire festives en organisant des sorties, des conférences, des manifestations en lien avec la nature... En plus de ces deux responsables, il serait souhaitable que les groupes locaux aient également des correspondants locaux pour certains réseaux thématiques : forêt, eau, agriculture, etc.

Tout un jeu d'interactions avec les groupes locaux de la LPO, des conservateurs du CSA, des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, des associations locales adhérentes d'Alsace Nature sont à étudier afin de créer une synergie d'animations et d'actions concrètes sur le terrain et qui donne son sens et son esprit à notre grande fédération.

Afin de mettre en œuvre une telle architecture, Alsace Nature élaborera avec les pilotes un « cahier des charges » avec les droits et les devoirs des groupes locaux, une charte de bon fonctionnement, des outils et organisera des formations.

Dès à présent, découvrez ce sur quoi vous, bénévoles des groupes locaux, avez travaillé en 2015, avec l'appui des réseaux thématiques, des salariés d'Alsace Nature et des administrateurs d'échelons départemental et régional.



BAS-RHIN

1-Alsace Bossue	
2-Vosges du nord	P. 22
3-Outre Forêt	P. 24
4-Sauer Lauter	
5-Bande rhénane nord	
6-Haguenau Bischwiller	P. 26
7-Zorn	
8-Saverne	P. 21
9-Mossig	P. 23
10-Kochersberg	P. 28
11-Eurométropole	P. 31
12-Bruche aval	P. 34
13-Bruche amont	P. 34
14-Piémont	P. 35
15-Bruch Ried	P. 36
16-Sélestat	P. 36
17-Val de Villé	

HAUT-RHIN

1-Liepvrette	P. 46
2-Taennchel	P. 38
Haut Rhin Nord - Ribeauvillé	
3-Weiss	
4-Fecht	P. 38
5-Rouffach	
6-Colmar et Environs	P. 41
7-Andine : Namsheim et Environs	
8-Meyenheim	P. 55
9-M2A	P. 55
10-Florival	P. 53
11-Thur	P. 47
12-Doller	P. 47
13-Sundgau	P. 55
14-Sierentz	P. 49
Bande Rhénane	
15-Jura	P. 55



MANIFESTATION CONTRE LE GOLF DE LA SOMMERAU DANS LES RUES DE SAVERNE EN NOVEMBRE 2014
ALSACE NATURE

DANS LE BAS-RHIN

DES VOSGES DU NORD AUX COTEAUX DE LA MOSSIG

Abandon du projet de golf de la Sommerau : les associations enfin entendues !

C'est notre grande victoire obtenue en 2015 ! Les adhérents et militants de la fédération Alsace Nature et de l'APES (Association pour la protection de l'environnement de la Sommerau), une association fédérée basée dans la région de Saverne, ont enfin eu gain de cause !

En effet, le Syndicat mixte pour la création du Golf de la Sommerau, projet contre lequel Alsace Nature et l'APES se battent depuis 20 ans, a annoncé à l'issue de sa réunion de conseil syndical le 20 octobre au soir : les conditions pour réaliser ce projet ne sont plus réunies. Il est donc abandonné ! Rappelons que ce golf posait de très nombreux problèmes, en matière de coût (5,5 millions d'euros d'argent public), de consommation foncière (78 hectares de prairies sacrifiées) et de conséquences destructrices sur la biodiversité (faune et flore). C'est l'ensemble de ces éléments qui ont conduit de nombreuses associations, notamment naturalistes, à s'opposer à cette gageure, à la fois

dans un combat juridique, mais aussi sur le terrain. Nous étions présents face aux engins de chantier quand le Syndicat mixte a tenté un passage en force, en lançant les travaux en novembre 2014. Peu après, quelque 800 personnes défilaient dans les rues de Saverne pour montrer leur attachement à une juste évaluation environnementale, comme à une orientation plus raisonnée des deniers publics.

Cette sage décision des élus du Syndicat mixte est une reconnaissance pour tous ceux qui se sont mobilisés contre le golf. Son abandon permet d'imaginer une autre utilisation des terrains de la Sommerau pour l'avenir, dans un meilleur respect de la nature.

Dans ce cadre, les associations sont prêtes à apporter leur expertise aux divers acteurs, pour travailler ensemble à l'élaboration d'un futur pour le site, futur prenant pleinement en compte les enjeux actuels de sauvegarde de la biodiversité, de protection des ressources naturelles et de changement climatique.

AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Sortir plus de bois pour participer au mix énergie

Au cours de l'année 2015, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a proposé aux acteurs du bois, au niveau national, de financer des projets visant à augmenter leur part de contribution aux énergies renouvelables (le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse) par rapport aux énergies fossiles. L'ADEME a associé France Nature Environnement à cette opération et précisé que seuls les projets collaboratifs réunissant les professionnels du bois et les représentants de l'environnement seraient retenus.

Au niveau du portage des projets en Alsace, c'est le CRPF (Centre régional de la propriété foncière) qui sera à la manœuvre. Les dossiers seront soumis à la DDT avant d'aboutir à l'ADEME pour le financement des heures d'animation auprès des propriétaires forestiers, des coûts de dessertes et une petite part réservée à l'achat de matériel par les entreprises de travaux forestiers.

Les appels à projets seront lancés cette année et visent **les secteurs forestiers des Vosges du nord, du Donon, du Champ du feu, du Val d'Argent, des vallées de la Weiss, de la Thur et de la Doller**. Les forêts du Jura Alsacien et du Sundgau échappent pour l'instant à notre emprise, car elles sont incluses dans un projet géré par la Franche-Comté qui s'étend à partir de Maïche plus au sud.

Le réseau forêt d'Alsace Nature sera associé au développement des différents projets pilotés par le CRPF Alsace, au côté des représentants des Parcs Régionaux des Vosges du Nord et des Ballons d'Alsace. Ce sera l'occasion de défendre auprès de nos interlocuteurs **le rôle important des rémanents** laissés sur place et qui avec la décomposition des feuilles constituent la spécificité de l'humus du sol forestier.

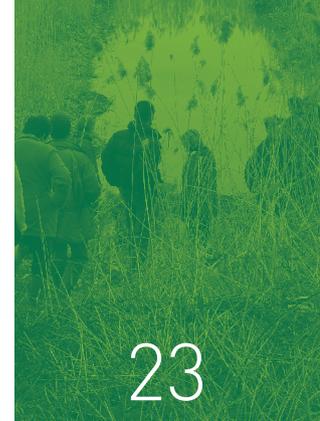
En revanche, l'application de la transition énergétique ne doit pas être l'occasion de déstructurer nos forêts comme ce fut le cas des terres agricoles lors du remembrement avec la disparition des haies et bocages et l'arrivée de la culture intensive. **La mission des membres actifs et sympathisants des groupes locaux sera de déterminer les zones d'intérêt faunistique et floristique à préserver**, d'intervenir auprès des ASA (associations syndicales autorisées) pour que le tracé des dessertes et dépôts respecte un minimum d'emprise, de



veiller au taux de couverture des rémanents pour continuer à nourrir les sols, de questionner sur la nature des essences prévues en cas de reboisement (priorité aux essences autochtones et variées). L'objectif final est de s'assurer que la participation du bois au mix-énergie ne remette pas en cause la présence d'habitats d'espèces protégées et le potentiel d'atténuation des forêts au niveau du réchauffement climatique par le stockage du carbone. ●



HÊTRAIE DANS
LE MASSIF VOSGIEN
ARNAUD REDOUTEY



Renaturation de la Mossig sur 70 kilomètres

Le Syndicat mixte du bassin de la Mossig se substitue aujourd'hui aux riverains pour entretenir les berges et le lit de la rivière, grâce à des fonds publics, et en particulier à ceux mis à disposition par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Une enquête publique a eu lieu en 2014 concernant un programme de restauration et d'entretien de la Mossig et de ses affluents. Un arrêté préfectoral a suivi, définissant précisément les modalités d'intervention.

Le groupe local Mossig d'Alsace Nature a été associé à ces travaux en signalant par un marquage les arbres à préserver. Nos membres participent également aux groupes de travail qui ont lieu régulièrement sur le terrain pour suivre au plus près les avancées du chantier. ●

Plan Local d'urbanisme de la commune de Traenheim

Alsace Nature a émis des demandes et des recommandations lors de l'élaboration du PLU de Traenheim au titre des personnes publiques associées. Certains éléments ont été pris en compte, et nous nous en réjouissons, mais nous constatons aussi que d'autres ont été ignorés dans le projet qui a été présenté à l'enquête publique, à laquelle nous sommes également intervenus.

Afin de ménager l'espace, nous souhaitons que soit privilégiée une urbanisation plus progressive, en adéquation avec les objectifs du Scot de Saverne (pour lequel nous avons demandé à être associés dans ses procédures d'élaboration et de révision, sans réponse à ce jour !). Ainsi, nous avons constaté que les besoins en logement étaient surestimés et qu'il convenait de privilégier d'avantages les « dents creuses » : la surface ouverte à l'urbanisation périphérique est trop importante. Par ailleurs, afin de pérenniser l'intention de maintenir des boisements et de privilégier la plantation d'arbres fruitiers, nous demandons une mention précise dans le nouveau règlement d'urbanisme. ●

Liaison A4-Lorentzen : analyse des impacts en cours

Ce projet de liaison A4-Lorentzen (RD18) fait l'objet d'un travail important depuis 2013. Cette année encore des échanges ont eu lieu sur les impacts de la route et sur le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) qui faisait partie

du protocole d'accord signé par les différents interlocuteurs de ce dossier. Ce projet comporte un double niveau de suivi. Le projet de tronçon routier d'une part qui porte en lui un certain nombre d'impacts qui sont toujours pour l'heure en cours d'évaluation par les services du Conseil Départemental et les impacts des aménagements fonciers qui accompagnent le projet d'autre part.

Ces deux dimensions ne peuvent être dissociées l'une de l'autre au regard de leur étroite relation. Ainsi, l'analyse des impacts ne peut se satisfaire d'un cloisonnement entre les deux séries d'impacts. Il convient donc de rapidement pouvoir bénéficier d'une évaluation des impacts attendus et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui sont envisagées.

Ce dossier, parce qu'il a fait l'objet de nombreux échanges et d'un protocole d'accord, reste un élément important dans les relations entre la collectivité et l'association. ●



UN ENJEU IMPORTANT DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LA COLLINE DU MORSBERG, CONSIDÉRÉE COMME REMARQUABLE PAR ALSACE NATURE
ROLAND GISSINGER



HAGUENAU, LA BANDE RHÉNANE NORD ET L'OUTRE-FORÊT

Non à la ferme des 1200 taurillons !

En lien avec le réseau agriculture d'Alsace Nature, le groupe local de Haguenau a démontré sa ferme opposition au projet d'élevage de 1200 taurillons à Wintershouse. Afin de sensibiliser la population aux méfaits de ce type d'usine à viande, les bénévoles de notre association ont tracté dans le village, alors que se déroulait l'enquête publique.

Le réseau agriculture, qui a tiré la sonnette d'alarme dans ce dossier, pose le problème en ces termes : « Les vaches allaitantes dans les zones herbagères sont massivement subventionnées par des aides couplées, afin de produire un grand nombre de veaux. Que faire des veaux (souvent exportés) ? Ils sont destinés à un engraissement très intensif, loin des pâturages. Les vertus écologiques de l'herbe sont dans toutes les bouches, mais dans les faits, l'herbe est trahie ! Les aides devraient être accordées pour engraisser et finir les animaux dans les zones herbagères où ils sont nés. Moins, mais mieux ».

Alsace Nature demande une amélioration des élevages : enrichir le cadre de vie pour les personnes et les animaux en implantant notamment des arbres et des haies. Pas un simple écran visuel en vert, mais rétablir un paysage, des vergers autour des villages, un lieu de promenade agréable. La sortie des animaux au plein air est essentielle !

Alsace Nature s'oppose aussi à ce que la « proximité » ou l'origine Alsace soient des arguments de vente convaincants s'il y a dégradation des villages ou des milieux naturels. Par contre, l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité donnerait un tout autre intérêt à l'argument de la proximité. C'est une démarche collective, qui ne peut pas se faire aux seuls frais d'un éleveur. Quid de la Chambre d'agriculture ? Le modèle de gouvernance agro-agricole est à bout de souffle. Mais partager les décisions signifie partager la responsabilité, aussi en tant que consommateurs. ●



**LES AIDES DEVRAIENT
ÊTRE ACCORDÉES AUX ÉLEVAGES
DANS LESQUELS LES ANIMAUX
PASSENT TOUTE LEUR VIE
DANS LES ZONES
HERBAGÈRES, LÀ OÙ ILS
SONT NÉS !**

MATHIAS WAGNER



ALSACE NATURE S'OPPOSE AUX ÉLEVAGES INHUMAINS ET INDUSTRIELS PARCE QUE :

les besoins essentiels des animaux ne sont pas respectés ; ils vivent à forte densité, manquent de confort élémentaire, ne peuvent que très peu bouger (or, bouger c'est la santé !), sont privés de toute stimulation et activité naturelle, sont en état de stress chronique, souvent mutilés, souffrants, et le risque de l'émergence de nouvelles maladies est constant. La première raison est donc d'ordre éthique parce que la priorité est là où il y a souffrance. Les animaux sont les premiers concernés.

Ce modèle d'élevage de masse est insoutenable et conduit, à une échelle plus globale, droit à la catastrophe. Trop de terres agricoles servent à l'alimentation animale, trop d'engrais chimiques et de pesticides ; trop de fertilisants s'échappent dans les eaux et d'émissions dans l'air. Trop de ressources sont gaspillées.

Au niveau économique, le modèle d'élevage industriel va droit dans le mur : surproduction, crise, aides publiques, volonté d'exporter, prix volatiles, crise, aides, crise, destruction d'emplois, crise, et ainsi de suite. Et tout cela pour une production et des protéines animales dont on peut en grande partie se passer (pour le plus grand bien de l'humanité !).

L'impact local est très variable. L'Alsace n'est pas en excédent structurel, c'est-à-dire que l'Alsace aurait, contrairement à la Bretagne, suffisamment de terres agricoles pour épandre ses effluents d'élevage. Encore faut-il que, localement, la gestion des effluents se fasse de manière rigoureuse et pertinente au niveau agronomique. L'eau en Alsace est polluée par les nitrates ; ceci est principalement dû aux engrais minéraux (maïs et vigne) et par les pesticides. Les élevages contribuent à la pollution de l'air, en émettant de l'ammoniac.

L'ammoniac agricole contribue à la formation de particules fines dans l'air. Ces particules fines ont un impact fort sur la santé publique (maladies et mortalité). Les techniques qui peuvent réduire les impacts des élevages ne sont pas pleinement satisfaisantes (coût, consommation d'énergie,...). Le nombre d'animaux reste un critère essentiel pour l'acceptabilité. Certes, il vaut mieux un grand élevage respectueux

des animaux et proprement conduit, que plusieurs petits qui ne le seraient pas. Mais de nombreux petits élevages respectueux et bien conduits sont l'idéal ; cela crée des emplois. Il faut évaluer la situation au cas par cas.

L'application du droit n'est ni assurée ni rassurante : Alsace Nature peut témoigner d'autorisations préfectorales laxistes. Les normes (minimalistes et mal appliquées) et les contrôles sont conçus pour peu déranger les agriculteurs.

Alsace Nature soutient des élevages à taille humaine, non polluants et respectueux des animaux. Il existe quelques limites du nombre d'animaux : les volailles biologiques et les poulets label rouge, même si la filière a assoupli les règles. Les poules pondeuses plein air elles sont limitées par la disponibilité de parcours (4m²/poule)...

Pour toutes les autres productions, RIEN ne protège les riverains contre les rajouts successifs de bâtiments d'élevage sur le même site. Ce risque est en effet redoutable. Nous assistons à travers toute la France à des agrandissements d'élevages existants, conséquence de la stratégie de restructuration et de concentration, sous prétexte de compétitivité, que le gouvernement soutient, et qui répond à la volonté du syndicat agricole majoritaire. On peut conclure que la confiance ne pourra revenir que lorsque cette stratégie aura été abandonnée. Serait-ce envisageable de conclure un contrat de non-agrandissement ? Même s'il n'a pas de valeur juridique, un tel document préparerait et légitimerait une opposition ferme en cas de besoin.

Par ailleurs, Alsace Nature cherche des témoignages sur les nuisances subies autour des élevages. Certaines personnes en souffrent plus que d'autres. Certains bâtiments récents ont fait des progrès par rapport aux anciens. Alsace Nature propose, comme base de discussion : 100 mètres de distance pour des volailles biologiques ; 100 à 300 mètres pour d'autres élevages dont la qualité est nettement supérieure aux normes minimales ; pas de nouvel élevage ni extension pour les autres.

UN DÉBOISEMENT "PRÉVENTIF"
A ÉTÉ OPÉRÉ SUR LE SECTEUR DE
LA GUTLACH. UNE CONFÉRENCE
DE PRESSE A ÉTÉ RÉALISÉE SUR PLACE
LE LUNDI 25 JANVIER EN PRÉSENCE
DE NOMBREUX JOURNALISTES.

ALSACE NATURE

AU PLUS PRÈS DU TERRAIN



Grogne des éleveurs : Alsace Nature appelle à diminuer la production de viande et de lait

Sur la question des prix et de la crise de l'élevage, Alsace Nature s'est exprimé publiquement en ces termes à la rentrée 2015 :

Alors qu'au cœur de l'été, et en écho aux difficultés financières de la Grèce, les éleveurs français grognent contre les prix trop bas de la viande et du lait, ou le surendettement de leurs exploitations, Alsace Nature rappelle que la solution n'est pas à trouver dans la hausse des aides européennes, la baisse des charges ou l'effacement des dettes contractées, mais dans la baisse immédiate de la production !

Alsace Nature s'oppose régulièrement à la création de fermes-usines, où sont parquées des centaines de bêtes, et pour lesquelles la profession agricole pratique la politique du fait accompli. Souvent d'ailleurs, les lois ne servent pas à grand-chose.

Personne ne conteste que les éleveurs méritent, comme tous et chacun, un revenu décent pour le travail. Cependant, face à la crise des prix de la viande et du lait, la première chose à faire est de diminuer la production ! Il est contraire à l'éthique et au bon sens de réclamer toutes sortes d'aides afin de continuer à produire des volumes élevés, en espérant décrocher des marchés à l'exportation. Les volumes produits ne sont pas utiles, mais vident la planète de ses ressources. Pour nourrir les Français sainement, la moitié de la production hexagonale suffirait largement !

Aujourd'hui, la question cruciale à laquelle le gouvernement et la profession doivent répondre est celle-ci : comment produire et consommer moins de viande et de lait, tout en maintenant autant sinon plus d'agriculteurs et d'emplois ? Cette « transition agro-écologique », assortie d'une transition énergétique et d'une transition alimentaire (modes de consommation) sont les grands défis indispensables pour sauver le climat et nourrir sainement tous les humains sur la planète.

En attendant que les verrous qui empêchent cette triple transition salutaire sautent, Alsace Nature continuera à s'opposer aux fermes-usines alsaciennes, qu'il s'agisse de poulettes et poules de ponte, de poulets, porcs, vaches sans pâture, ou des 1200 taurillons à Wintershouse, nouveau symbole d'un modèle agro-industriel insoutenable.

Alsace Nature tend la main au président de la Chambre d'agriculture, afin que puissent être abordées ces questions cruciales à plusieurs, et notamment celle du bien-être de ces animaux d'élevage. La fédération régionale des associations de protection de la nature demande par exemple la mise en place, à la Chambre d'agriculture, d'une section « Innovation-bien-être animal », comme existe une section « Innovation-environnement ». ●

Chantiers de déboisement, Agenda 21 et enquêtes publiques

Outre l'affaire des 1200 taurillons, plusieurs dossiers ont occupé le groupe local de Haguenau, et notamment des chantiers de déboisement en forêt. Début 2015, le groupe a contacté la municipalité de Haguenau pour avoir des explications sur trois secteurs de forêt fortement déboisés, même s'il s'agit de surfaces relativement faibles (environ 10 hectares au total). Des réponses ont été données, pour un cas validant l'opération car s'inscrivant dans le PLU (extension d'une entreprise), dans deux autres s'agissant d'initiatives malheureuses. Des mesures ont été prises pour éviter d'autres erreurs similaires.

Un bilan a été fait par les autorités quant au plan d'action de développement durable de la ville, baptisé Agenda 21. Le groupe local d'Alsace Nature a signalé des traitements par herbicides de certaines rues de Haguenau, en contradiction avec le label « 3 libellules » de la ville. En réponse, les responsables se sont engagés à veiller à l'application stricte des pratiques Zéro Phyto, conformément à leur engagement.

Les bénévoles ont également travaillé sur une étude d'impact et une enquête publique. L'étude d'impact concernait le lotissement « Les Houblonnières ». Ce nouveau projet immobilier s'inscrit dans le PLU et a été soumis au public. Le groupe a soutenu les nombreuses remarques de non-conformité émises dans l'avis de l'autorité environnementale. Le projet a été abandonné !

L'enquête publique avait pour objet la Voie de liaison sud (VLS). Ce projet de « boulevard urbain » d'environ 5 kilomètres a plusieurs objectifs : relier deux secteurs clés de la ville à savoir l'Hôpital à l'ouest et le centre commercial au sud, dit du Taubenhof, délester le flux automobile du centre-ville et doter d'une infrastructure routière le sud

de la ville qui doit être étendue, comme prévu dans le cadre du PLU. Le groupe a fait part de son avis défavorable au projet en l'état au regard de la faiblesse des mesures prises pour préserver les secteurs naturels. Réponse attendue début 2016. Par ailleurs, le groupe local d'Alsace Nature a intégré le comité de pilotage du projet de certification « Forêt d'exception » de la forêt de Haguenau. Il a participé à plusieurs ateliers de réflexion qui devraient mener à un plan d'action. Des bénévoles ont également intégré le comité de surveillance du site de l'incinérateur de déchets de Schweighouse-sur-Moder, et participé au comité de pilotage de l'APB de la basse Moder. ●

Inacceptables attaques préventives à la tronçonneuse à Herrlisheim

Alsace Nature a suivi la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Herrlisheim en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Courant 2015, nous notions

avec satisfaction que la boucle du Kreuzrhein et le secteur de la Gutlach avaient été reclassés en zone naturelle, répondant ainsi à la demande formulée par notre association suite à la création de la zone d'aménagement concerté en 1993 et aux accords intervenus par la suite.

Il nous paraît donc indispensable que les engagements pris par le passé autour de la destinée de la Gutlach soient respectés et que l'ensemble de ce site fasse l'objet d'actions combinées de restauration, de renaturation et de préservation.

Malheureusement notre satisfaction aura été de courte durée puisque le 8 janvier 2016, les tronçonneuses s'attaquaient au boisement qui se situe entre le site de l'ancienne raffinerie et le secteur de la Gutlach. Seule explication fournie pour l'heure, la volonté de ne pas devoir effectuer des mesures compensatoires le jour où un projet se présenterait. Détruire sans projet, détruire par "prévention", voilà une nouvelle forme de mépris envers le rôle fondamental des écosystèmes. Affaire à suivre... ●

**LA TRONÇONNEUSE
EN ACTION !**
MATHIAS WAGNER



MÉTHANISATION ET GCO : LES DOSSIERS CHAUDS DU KOCHERSBERG



UNE ALTERNANCE
DE PRAIRIES AGRICOLES, DE HAIES,
DE TALUS DE FORÊTS
DAVID HACKEL

La nouvelle dynamique du groupe local

Cela fait un peu moins de deux ans que le Groupe local Alsace Nature Kochersberg a repris une activité régulière. Son périmètre d'action épouse le territoire de la Communauté de communes Kochersberg-Ackerland, sur lequel on dénombre environ 90 membres d'Alsace Nature. Les activités du Groupe consistent :

- à établir des contacts réguliers entre les membres d'Alsace Nature du secteur,
- à accroître la notoriété d'Alsace Nature et à augmenter le nombre d'adhérents (l'objectif est qu'au moins 1 % de la population de chaque village soit membre d'Alsace Nature),
- constituer un groupe de travail permanent, permettant de traiter les dossiers et enjeux du Kochersberg.

Pour répondre à ces objectifs, le Groupe local met en œuvre plusieurs types d'actions. Des sorties guidées à destination des membres et du grand public visent à mieux faire connaître les enjeux naturalistes dans le Kochersberg et notre association. En juin 2015, dans le cadre des journées "portes ouvertes sur la nature", un ciné-débat sur le thème des abeilles et de l'agriculture intensive a rassemblé près de 50 personnes à Truchtersheim. Des tractages ou des soirées publiques sont envisagés dans les communes où nous avons peu ou pas d'adhérents pour l'heure.

De manière plus interne, la tenue de réunions régulières (environ une tous les 2 mois) à visée prioritairement conviviale, a permis de consolider un groupe de travail d'une quinzaine de personnes qui prend en charge progressivement les dossiers tels que le projet d'implantation d'une unité de méthanisation, la question de la desserte en transports vers Strasbourg, le soutien au Collectif GCO non merci, le futur PLU intercommunautaire...

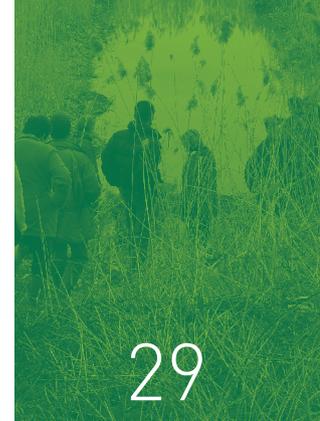
Pour 2016, nous travaillons, en partenariat avec la Médiathèque intercommunale du Kochersberg, à l'organisation d'une grande soirée « Nature et culture » autour du livre des 50 ans d'Alsace Nature : sketches, lectures, musique, débat... En attendant de répercuter les campagnes régionales d'Alsace Nature ! ●

Méthanisation dans le Kochersberg : ni NIMBY, ni acceptation béate !

Ce projet de méthanisation a suscité une vive polémique, plutôt inattendue, dans le Kochersberg. Le projet, porté par le monde agricole et soutenu par la communauté de communes et l'ADEME, a pour objectif principal la valorisation des effluents produits par les élevages (porcs, bovins, volailles) du secteur. Il est prévu de méthaniser également d'autres sous-produits locaux (dont certains sont aujourd'hui transférés par camions dans d'autres unités de méthanisation à Ribeauvillé ou en Allemagne) comme les déchets de l'abattoir de volailles d'Ergersheim, le marc de raisin, les intercultures et pailles de maïs, les déchets verts. Le méthane produit serait injecté dans le réseau de Gaz de Stras-



A35
PASCAL BASTIEN



29

NOS DOSSIERS ET NOS ACTIONS

bourg ce qui assurerait un rendement énergétique optimal. La puissance de l'unité de méthanisation (environ 20000 MWh annuels) sera un peu inférieure à celle de Ribeauvillé, mais compte tenu du faible pouvoir méthanogène du lisier, les volumes de matières seront plus importants (environ 50000 tonnes par an). L'implantation du projet est prévue dans un secteur compris entre Schnersheim et Wiwersheim pour se situer à proximité, à la fois du plus important producteur de lisier (qui serait acheminé par pipe-line et non par camions) et du branchement sur le réseau de gaz.

C'est l'annonce de la procédure de révision du PLU de Schnersheim devant rendre constructible le périmètre envisagé pour le projet qui a déclenché une vague de contestation (réunions publiques, manifestation...), essentiellement de la part de riverains (qui seraient situés à plus de 700 mètres du projet). Les oppositions se fondent sur la dénonciation du gigantisme du projet, sur des craintes d'explosion, de mauvaises odeurs, de prolifération bactérienne et, moins explicitement, une moins-value sur les biens immobiliers.

Après deux réunions du groupe local Alsace Nature Kochersberg, nous avons décidé de ne pas participer à cette opposition, malgré les sollicitations, car nous estimons que le rôle d'Alsace Nature est de produire une analyse la plus rationnelle possible, en lien avec nos valeurs. Cette démarche nous conduit à nous opposer fermement à des projets qui nous semblent incompatibles avec les enjeux écologiques, mais aussi à étudier, voire soutenir, y compris de manière critique, ceux qui nous paraissent utiles dans cette perspective.

Ainsi, le groupe local considère que, dans son principe, **la méthanisation est une technique intéressante**, dans la mesure où elle permet de valoriser la biomasse sous forme d'énergie et d'amendement agricole (même si la part humifère du digestat est réduite). Pour autant, le groupe ne souhaite pas cautionner purement et simplement un projet qui a fait l'objet de peu de concertation et qui contribuerait à légitimer une agriculture industrielle dont nous dénonçons les limites depuis des décennies.

Dans cet esprit, nous avons décidé de prendre contact avec les responsables du projet (le monde agricole) pour tenter, à partir de ce projet de méthanisation, d'obtenir enfin des discussions sérieuses sur les bases suivantes :

- demander un débat d'opportunité sur le projet permettant une expression posée et argumentée des différents points de vue, et ceci avant le lancement des procédures formelles,
- engager une négociation avec le monde agricole pour obtenir, en lien avec le projet de méthanisation, une évolution des pratiques agricoles dans le Kochersberg (Bien-être animal, biodiversité, agroforesterie),
- demander la mise en place d'une commission de surveillance en cas de réalisation du projet de méthanisation.

Les premiers contacts ont été pris ; on sent qu'il n'y a pas d'enthousiasme débordant pour entamer des négociations avec Alsace Nature, mais la perspective de voir aboutir le projet de méthanisation pourra peut-être faire bouger les lignes. ●

GCO : le combat continue !

Alors que le dossier avance à grands pas du côté de l'Etat et de Vinci, probable concessionnaire de cette autoroute ô ! combien inutile, Alsace Nature, membre du Collectif GCO Non merci, s'est exprimée à plusieurs reprises sur le projet en 2015. Et c'est sur la question de la pollution de l'air que se sont cristallisés les arguments cette dernière année.

En avril, nous avons pris connaissance de la pétition signée par une centaine de médecins strasbourgeois demandant aux décideurs politiques « d'agir concrètement » pour diminuer au plus vite la pollution atmosphérique dans la capitale alsacienne. Nous nous sommes associés pleinement à cet appel et aux propositions développées par Strasbourg Respire, qui font écho à une préoccupation de santé publique que nous partageons. Nous avons rappelé qu'à ce titre, nos bénévoles ont par exemple participé à l'élaboration du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'Eurométropole. Néanmoins, nous avons estimé que **les pouvoirs publics ne vont pas assez loin pour protéger la population et faire face aux enjeux climatiques, voire, plus grave, agissent de façon contradictoire sur ces sujets**. Au niveau national d'abord, nous déplorons que Ségolène Royal, ministre de l'écologie, ait enterré l'écotaxe en 2014, après divers reports de la mesure que tous appelaient pourtant de leurs vœux en Alsace depuis 2006 ! Alors que notre région subit un report de trafic poids lourds depuis 2005, date d'entrée en vigueur

de la LKW Maut, elle en subira un nouveau, de voitures individuelles cette fois, à partir de 2016, date de la mise en place d'une vignette automobile côté allemand.

Nous nous désespérons surtout que les services de l'Etat aient validé une fois de plus en 2013, avec le rapport du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable), le projet vieux de 30 ans de nouvelle autoroute à proximité de Strasbourg, soutenus en cela par les responsables politiques strasbourgeois, qui ont retourné leur veste. Avec leurs mesurettees annoncées en réaction à la pétition des médecins, celle de diminuer la vitesse dans la traversée de Strasbourg (c'est déjà en partie le cas !) ou d'instaurer une circulation alternée, ces élus sont bien loin de répondre de façon ambitieuse et volontariste aux attentes de la population.

Le projet de GCO à 700 millions d'euros ne profitera qu'au secteur du Bâtiment et Travaux Public et ne permettra en rien de diminuer la pollution de l'air, ni à Strasbourg et encore moins dans la cuvette rhénane, puisque deux routes (voire trois, avec l'A5 allemande) pollueront toujours plus qu'une seule. Les projections de trafic avec GCO ne prévoient d'ailleurs aucune baisse significative du trafic sur l'actuelle A35 d'ici 2025 ! Seule option qui vaille, dans une logique d'efficacité sur le long terme, économique, écologique, sanitaire et éthique : la diminution globale de la circulation routière dans la vallée du Rhin, pour pouvoir, entre autres bénéfiques, mieux respirer à Strasbourg. Pour ce faire, les idées ne manquent pas. Développées dans le livret « 10 solutions pour faire sauter les bouchons » publié en janvier 2015, ces solutions concrètes sont applicables, pour certaines, dès aujourd'hui et sans coût faramineux pour la collectivité. D'abord, pour réduire les bouchons (et donc la pollution de l'air), il est urgent de terminer le bus express entre Wasselonne et Strasbourg (dit Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois ou TSPO), et de créer des aménagements similaires ailleurs, à destination des automobilistes pendulaires, souvent « autosolistes ».

Ensuite, nous préconisons la création d'un vrai « RER strasbourgeois », utilisant les 13 gares de l'Eurométropole et celle de Kehl, sans rupture de charge en gare centrale. De même, l'aménagement de l'A35 doit dissocier les flux pendulaires (radiaux) des flux de transit, afin que cette autoroute conserve



10 SOLUTIONS POUR FAIRE SAUTER LES BOUCHONS : L'ARGUMENTAIRE DU COLLECTIF GCO NON MERCI CONTRE CE PROJET DE GRAND CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG GCO NON MERCI

son rôle d'axe de transit nord-sud intra-agglomération (pour les artisans par exemple) sans être entravée par les trajets domicile-travail.

« Requalifier » l'A35, comme l'envisage l'Eurométropole, serait au contraire organiser la congestion, que l'on imagine certes nécessaire à la rentabilité du GCO...

Enfin, Alsace Nature et le Collectif GCO Non merci souhaitent aussi pointer du doigt la pollution importée depuis tout le sillon rhénan et générée par le chauffage, les logements, l'activité industrielle et surtout l'épandage de produits phytosanitaires. Nous préconisons, outre la fin du diesel, et comme d'autres acteurs, l'amélioration de l'isolation des maisons et la diminution drastique de l'utilisation des pesticides, herbicides et autres fongicides. ●

EUROMÉTROPOLE

Appel aux “bonnes volontés” !

Depuis le 1^{er} janvier 2015, par décret ministériel, la CUS est devenue «l'Eurométropole de Strasbourg». En effet, la loi de réforme territoriale prévoit que les plus grandes agglomérations françaises passent du statut de Communauté urbaine au statut de Métropole. C'est donc tout naturellement que notre groupe local - dont le territoire est calqué sur celui de la collectivité - a choisi d'emprunter ce même nom.

Les communes membre ne changent pas, ni les relations qui y opéraient. En quelques chiffres, l'EMS c'est : 28 communes sur un territoire de 316 km² ; près de 500 000 habitants, ce qui correspond à 43% de la population du Bas-Rhin et 25% de la population alsacienne (source : www.strasbourg.eu). Ainsi c'est le groupe local qui couvre la plus importante agglomération alsacienne et qui par conséquent connaît une forte dynamique en terme de nouveaux membres. **Nous invitons d'ailleurs ceux qui le souhaitent à participer à la vie du groupe, que vous soyez “expert” dans une thématique environnementale ou au contraire novice : toutes les bonnes volontés sont recherchées pour faire vivre notre groupe local.**

En 2015, les actions ont été nombreuses, animées en direct par le pilote du groupe, mais aussi par Pierre Rothenburger, animateur salarié d'Alsace Nature, et par les associations fédérées, parmi lesquelles le CINE de Bussierre, le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA), Alter Alsace énergies ou encore Haies vives d'Alsace. Parmi les nombreuses sorties organisées, celle du 6 juin 2015 a permis à une douzaine de personnes du Groupe Local de parcourir les sentiers strasbourgeois. Rendez-vous était pris au jardin en permaculture de la Montagne Verte, monté par l'association Brin de paille. La découverte s'est poursuivie dans les méandres du Parc Naturel Urbain de la Montagne Verte sous l'œil éclairé de deux guides nature. Nos “promeneurs” ont savouré les sentiers longeant l'Ill, mais déploré la présence en de nombreux endroits, de quantités importantes de déchets en bord de rivière et dans la nature. Autres lieux visités : l'Ostwaldergraben, où une re-naturation est en cours, la gravière Gerig et la forêt Niederwald. ●

Un gros morceau : l'avis sur la géothermie profonde

Le gros dossier suivi par le groupe local portait sur quatre projets de géothermie profonde dans l'agglomération. L'enquête publique sur ces projets portés par l'Eurométropole, Électricité de Strasbourg et l'entreprise Fonroche, a généré beaucoup de travail et de réflexion au sein du groupe local, présent dans la commission consultative où s'exprimaient les élus et les porteurs de projet, mais aussi les scientifiques.

Nous avons pu échanger avec d'autres associations alsaciennes et allemandes et partager nos points de vues et inquiétudes. Le but de cette commission était d'informer le grand public des risques, mais aussi des performances de cette source d'énergie renouvelable. La discordance existe même au sein de nos membres. Le sujet étant clivant, nous avons, au niveau du groupe, organisé deux réunions d'information pour nos membres. ●



PORT AUX PÉTROLES À STRASBOURG, OÙ ÉTAIT PRÉVU L'UN DES FORAGES DE L'ENTREPRISE FONROCHE

EMMANUEL JACOB / BLOG DE LA ROBERTSAU

Nos réserves concernaient les problématiques liées à la ressource en eau (protection de la nappe), les processus de contrôles, l'interaction de ces projets entre eux, seulement distants de quelques kilomètres, et le risque sismique. Pour répondre aux divers interrogations, nous avons pris le parti de ne pas avoir de dogme "pour ou contre". Seule l'étude des dossiers au cas par cas et les environnements des projets ont guidé nos remarques. Ainsi, nous avons émis un avis défavorable pour le projet du Port au pétrole, qui nous semblait présenter des risques trop importants.

Nous espérons qu'aujourd'hui, la pression étant retombée (certains des projets ont obtenu des avis défavorables de la part du commissaire enquêteur), Alsace Nature puisse développer une réflexion sur cette technologie afin de définir une ligne. ●

À Illkirch-Graffenstaden : des animations sur l'arbre et la forêt

Les feuilles d'automne jonchent le sol. Mais à quel arbre appartiennent-elles ? Lors de ces sorties nous avons proposé à la population une aide pour les identifier grâce à un outil conçu spécialement. Cette rencontre est l'occasion d'aborder les questions de la place de l'arbre en ville, son rôle pour

la faune, la flore, la régulation thermique dans le tissu bâti, le lien entre l'homme et l'arbre, etc. L'arbre a, dans l'inconscient collectif, une très forte valeur patrimoniale. Il suffit pour s'en convaincre, de voir les réactions exacerbées lors des opérations d'abattage d'arbres sur les alignements historiques par exemple. Pour autant, et c'est tout le paradoxe, on fait peu attention à sa place en ville.

Les animations autour de l'arbre permettent donc une ré-appropriation de ces derniers par les habitants. Elles sont l'occasion aussi de permettre d'aborder un sujet particulièrement important pour **la conservation de la biodiversité**. En effet, tous les arbres n'ont pas la même valeur naturaliste. Si certains arbres dits « d'ornement » peuvent présenter des formes et des couleurs surprenantes, ils n'en demeurent pas moins que ces derniers ne sont pas porteurs de la même richesse biologique que des essences locales. A l'heure où de très nombreuses personnes aiment observer les oiseaux, les écureuils, voir les fouines qui passent dans leur jardin ou au pied de leur immeuble, la sensibilisation à la plantation prioritaire d'espèces autochtones est une manière d'accompagner la politique de sauvegarde de la biodiversité.

De même, la commune d'Illkirch-Graffenstaden possède sur son ban communal une partie de **la réserve naturelle nationale d'Illkirch-Graffenstaden / Neuhof**. Cette forêt qui représente un véritable petit joyau reste pourtant méconnue. Par ailleurs, le passage en statut de Réserve Naturelle nécessite des adaptations de comportement puisque jusqu'alors l'accès n'était pas réglementé. Par ces sorties et outre l'intérêt naturaliste, nous permettons aux participants de comprendre les nouvelles règles édictées et d'en faciliter l'acceptation.

Afin de découvrir les changements qu'opèrent les saisons sur la forêt, sa faune, sa flore, le sol, l'eau, nous avons développé un programme d'animations réparties tout au long de l'année. Ces sorties ont été très appréciées des participants qui découvraient la forêt d'Illkirch-Neuhof avec une approche multidisciplinaire. En effet au cours de ces balades sont abordés différents thèmes selon les saisons (cuisine, protection, gestion, faune, flore, hydrographie...). ●



UNE ANIMATION
SUR THÈME DES ARBRES
ET DES ARBUSTES
EN FORÊT DU RHIN
ALSACE NATURE



**AFFICHE DU REPAIR CAFÉ
DU MOIS DE NOVEMBRE
SUR LA COMMUNE
D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**
ALSACE NATURE

Repair'café, toujours à Illkirch-Graffenstaden !

Pour la deuxième année consécutive, nous avons pu partager avec les habitants de la ville un moment de réparation dans notre Repair'café au phare de l'Ill. Cette édition a été très riche en contacts. Nous souhaitons faire de cet évènement un rendez-vous annuel, au vue de l'accueil que lui réservent les habitants et la mobilisation des « réparateurs » en tous genres.

Au-delà de cet évènement, il apparaît clairement qu'une part des citoyens est aujourd'hui en recherche de solutions pour éviter la production de déchets. Cela est un point extrêmement positif tant pour l'environnement en général que pour la question des équilibres budgétaires des communes. En effet, le ramassage et le traitement des ordures coûtent cher et la diminution globale de la quantité de déchets est aujourd'hui un enjeu primordial. ●

Détruire des renards pour la sauvegarde du Grand hamster ?

C'est l'une des espèces menacées d'extinction en Alsace qui fait le plus parler d'elle. Son aire de répartition est principalement située dans l'ouest de l'Eurométropole et dans le Kochersberg. En pointe sur le sujet, le GEPMA (Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace), une association fédérée à Alsace Nature. Une des missions du GEPMA est de sensibiliser le grand public à la problématique du Grand hamster.

Il est par contre des mesures qui ne devraient plus voir le jour ! Début 2013, le Préfet du Bas-Rhin, dans le cadre des mesures de protection du grand hamster d'Alsace, a signé un arrêté prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruc-

NOS DOSSIERS ET NOS ACTIONS

tion par des tirs de nuit de l'espèce renard dans les zones de forte densité de grand hamster. Ces chasses étaient autorisées pour une période allant du 7 février au 14 avril 2013.

Devant l'échec des politiques successives de protection du grand hamster et sous la pression de la Commission européenne, l'Etat a tenté une nouvelle approche : la régulation des prédateurs. Et tant pis si l'ensemble des études scientifiques sur la relation proie-prédateur clament que ce n'est pas comme ça que cela fonctionne.

Alsace Nature se devait de réagir : il n'était pas possible de laisser l'Etat se retrancher derrière une mesure inutile pour prétendre agir en faveur du Grand hamster, plutôt que de regarder en face les véritables causes de son déclin. Il était bon également de rappeler que le renard, même s'il est classé parmi les nuisibles, n'est pas sacrificiable à volonté. Nous avons donc déposé devant le Tribunal Administratif de Strasbourg un recours demandant l'annulation de cet arrêté, le 15 février 2013.

Comme une annulation n'avait d'intérêt que si elle intervenait rapidement (au moins avant la fin de la durée d'application de l'arrêté), nous avons accompagné cette demande d'un référé suspension. Cette procédure doit permettre de pallier la longueur des procédures devant le TA (souvent plusieurs années) en permettant de faire suspendre l'application d'une décision administrative le temps que le juge se prononce « au fond ».

Malheureusement, notre référé a été rejeté. Apparemment, il n'y avait pas d'urgence. Ou plus exactement, l'urgence à faire appliquer l'arrêté était plus importante, d'après le juge des référés.

Et pourtant, quand enfin ce dossier a été étudié au fond par le juge et a donné lieu à un jugement du 30 juillet 2015, le résultat a été sans ambiguïté : la mesure est inutile (« sans effet favorable direct sur la population de rongeurs que l'arrêté en cause entend protéger ») et il convient d'annuler l'arrêté. En effet, les textes de loi régissant ce type de chasses particulières sont très clairs : elles doivent être « nécessaires ». On ne sacrifie pas inutilement une espèce entière. Et le besoin pour l'Etat de gesticuler autour du grand hamster n'est pas considéré par le tribunal comme suffisant pour le justifier.

Force est de constater que même la préfecture a bien dû admettre l'inutilité d'une telle mesure, puisque aucun arrêté du même type n'a été repris depuis 2013. ●



VISITE DU JARDIN
DE CATHERINE KERN, LABELISÉ
"JARDIN REMARQUABLE",
AUX ABORDS DU REMPART MÉDIÉVAL
DE BOERSCH

LA TERRE EST BLEUE

VALLÉE DE LA BRUCHE ET ALENTOURS

Pas d'antenne-relais sur la colline du Bischenberg à Rosheim

La société Orange France UPR Nord Est a déposé, le 1^{er} avril 2010, une déclaration préalable relative à l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain de la commune de Rosheim.

Un tel projet ne pouvait qu'attirer l'attention d'Alsace Nature. De par sa nature même bien sûr, tant la question des ondes électromagnétiques diffusées par ces antennes-relais est sensible. Mais au-delà de ces considérations, c'est la localisation du projet qui a fait réagir l'association. En effet, **la parcelle choisie pour l'implantation de l'antenne-relais se situe sur la face nord de la colline du Bischenberg, un site qui présente un intérêt patrimonial et paysager majeur, situé au sein d'un périmètre ENS (espace naturel sensible) et site inscrit.**

Sans s'inquiéter de ces préoccupations, ni même de l'avis défavorable donné par l'Architecte des Bâtiments de France, le maire a décidé de ne pas s'opposer à la déclaration préalable, par un arrêté en date du 27 mai 2010.

Bien décidés à ne pas laisser un site d'une telle richesse se faire dégrader, et forts de quelques moyens juridiques pouvant l'emporter, nous avons déposé devant le Tribunal administratif de Strasbourg un recours demandant l'annulation de cet arrêté, le 1^{er} avril 2011.

Après plusieurs années d'attente, un jugement a enfin été rendu le 28 août 2015 et le juge a prononcé l'annulation de l'arrêt de non opposition. Une victoire importante pour la préservation de ce secteur fragile, même si les arguments retenus pour justifier l'annulation sont plutôt détachés des préoccupations environnementales ayant fondé notre décision de saisir le juge (les caractéristiques des constructions auraient dû donner lieu à un permis de construire et non une déclaration préalable, et le maire a arrêté sa décision avant que le délai imparti à l'ABF pour rendre son avis ne soit échu). La société Orange France UPR Nord Est a fait appel de ce jugement, l'affaire est donc désormais entre les mains de la Cour administrative d'appel de Nancy.

Jardin philosophe : une promenade entre nature et culture

L'association La Terre est bleue a proposé la visite d'un **jardin privé d'un hectare, labellisé « jardin remarquable »**, situé aux abords du rempart médiéval de **Boersch**. Une première partie de la promenade se passe dans la partie du jardin structurée par des haies de buis, des treillages, et ombragée par de grands arbres ; enclos propices à l'évocation de l'histoire du lieu et de l'art des jardins, avec son contenu symbolique et philosophique.

La deuxième partie commence au seuil du verger ouvert sur le paysage, et dont les carrés d'herbes « folles » sont ordonnancés par des allées formant diverses perspectives. Cet espace lumineux se prête particulièrement aux échanges avec ou entre les visiteurs, qui peuvent aussi s'attarder à la lecture des textes accrochés aux treillages encadrant l'allée centrale (cette année, les leçons de botanique de Rousseau). Au bout du verger, la traversée d'un petit sous-bois précède la descente dans la douve de l'enceinte qui entoure la ville médiévale. La remontée du cours d'eau longeant la muraille est toujours appréciée : elle plonge les visiteurs dans un passé historique et un milieu naturel qui les dépaysent. Pendant le week-end des Rendez-vous aux jardins, en juin, le petit théâtre du verger a accueilli des joueurs de flûte qui ont donné à la promenade un air de danse et égailé la visite des quelque 170 promeneurs. D'autres sorties ont été proposées tous les après-midi des samedis, dimanches et jours fériés du 1^{er} mai au 27 septembre 2015. Elles ont attiré en tout 774 visiteurs.

Ancien dépôt de munitions de Romanswiller : vigilance

Depuis 2003, la commune de Romanswiller, à proximité de Wasselonne, est propriétaire d'un ancien terrain militaire, dont l'armée s'est retirée en 1986. Il s'agit de 26 hectares de forêts, sur la route de Wangenbourg, au sein desquels on trouve des installations en plutôt mauvais état. Plusieurs projets notamment industriels ont été proposés, portés par l'entreprise de machines agricoles Kuhn ou France Déchets pour une décharge de déchets ultimes. D'autres encore ont été évoqués : terrain naturiste, relais équestre, parc animalier, bowling, accrobranche, etc.

En 2014, une nouvelle équipe municipale est arrivée aux affaires et a décidé le retour du site à l'état de forêt communale (comme avant 1920) avec modification du PLU en conséquence. De zone industrielle, on passerait en zone de loisirs puis en espace naturel boisé.

Notre groupe local, qui s'est battu depuis le début, par des tracts distribués à la population, des courriers aux autorités, contre ces projets de tout et de n'importe quoi, ne peut qu'être satisfait de cette décision. Nous restons désormais **vigilants sur l'utilisation des lieux** par rapport à l'arrivée de remblais, la destruction des bâtiments contenant vraisemblablement de l'amiante, la protection d'espèces rares trouvées sur place (crapaud sonneur à ventre jaune), **en collaboration avec l'association BUFO** (association d'étude des amphibiens et reptiles d'Alsace). ●

A Grendelbruch, conférence-débat sur le paysage

ARPPEGE, Association pour le Respect et la Protection des Paysages et de l'Environnement de Grendelbruch et Environs, a organisé le 6 novembre 2015 une soirée conférence-débat sur le paysage. Sont intervenus Théo Trautmann, président du Conservatoire des Sites Alsaciens, et Antoine Waechter, fondateur du Mouvement écologiste indépendant (MEI) et responsable d'un bureau d'études. Leur propos : dresser un historique du paysage et aborder les conflits entre paysage et aménagements. ●

À Barr, la vie bonne au Moenkalb

Tous les ans, Nature et Vie, association de protection de la nature du Piémont de Barr, fédérée à Alsace Nature, organise avec le retour des beaux jours une fête de la Nature. Petits et grands, à l'auberge du Moenkalb, peuvent profiter d'animations gratuites comme la découverte des richesses botaniques du secteur, l'observation des petites bêtes de la mare ou le visionnage de films sur les insectes. En 2016 la fête de la Nature aura lieu le dimanche 1^{er} mai.

Nature et Vie est également sollicitée pour participer à la "semaine pour les alternatives aux pesticides" organisée par la mission Eau du SDEA (Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle) : conférences, ateliers de jardinage et compostage, sortie botaniques des herbes folles avec atelier de cuisine. En 2016, les animations se dérouleront les 22, 23 et 24 avril à Barr. ●



FÊTE DE LA NATURE
ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION
NATURE ET VIE
À L'AUBERGE DU MOENKALB
JEAN-PHILIPPE LANGRAND



RIED ET ALSACE CENTRALE

SensoRied, le sentier pieds nus de la commune de Muttersholtz

Description de l'action : La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale a ouvert SensoRied au printemps 2015. Ce sentier pieds nus a pour vocation de sensibiliser le grand public et les scolaires à l'environnement de façon autonome grâce à des aménagements ludiques tout au long du parcours. Il reprend la géologie, l'agriculture, les activités et l'histoire du Ried. Le but est de faire découvrir à la personne par les sens et l'émotionnel le milieu sur lequel elle évolue. Un succès, puisque 25 000 visiteurs s'y sont essayés, contre 12 000 attendus ! Comme la plupart des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (Atouts Haute-Vosges au Rothenbach, la Maison de la nature du delta de la Sauer et de l'Alsace du nord, le CINE de Busierre...), la Maison de la nature de Muttersholtz a également proposé un large panel d'animations autour de la nuit des étoiles, de la nuit de la chauve-souris, des ateliers de cuisine sauvage, cueillette de champignons, découverte des plantes sauvages, jardinage naturel, etc. ●

Permis d'exploration d'hydrocarbures dit « d'Herbsheim »

Ce dossier, qui concerne un vaste secteur autour de la commune d'Herbsheim, située dans la plaine entre Strasbourg et Sélestat, est une préoccupation majeure pour Alsace Nature. Suite à une enquête publique menée dans des conditions particulièrement problématiques en 2014, le ministère a signé cette autorisation de prospection d'hydrocarbure dit « permis d'Herbsheim ». Ce projet porte sur la **recherche d'hydrocarbure sur une surface de 506 kilomètres carrés dans le département du Bas-Rhin**. La zone couverte par cette autorisation comprend les deux-tiers de la zone Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch et inclut des sites tels que le futur champ captant de Plobsheim qui approvisionnera en eau l'Eurométropole de Strasbourg. Ainsi, au regard de l'importance de la zone, mais aussi des risques technologiques de ce type de forage, du risque sanitaire engagé pour plusieurs centaines de milliers de riverains, de la vulnérabilité de la nappe phréatique, de la richesse biologique des milieux concernés, il nous paraît important de veiller à ce que ce projet évolue dans une totale transparence. Les contacts pris avec les élus locaux semblent montrer que **la concertation sur ce projet n'a pas eu lieu**, y compris au niveau des élus et cela ne peut que nous interpeller sur les suites de ce dossier. ●

PLU de Marcko' : pour un classement en zone naturelle du Kohlholtz

Alsace Nature a été consultée lors de l'élaboration du PLU de Marckolsheim au titre des personnes publiques associées. Nous avons également pu formuler un avis sur le projet de PLU arrêté, qui nous a été soumis avant la procédure d'enquête publique. Nous avons observé que les objectifs chiffrés de consommation foncière retenus pour l'habitat s'appuient sur des hypothèses de développement démographique qui sont démesurées. En conséquence, le potentiel de surface retenu par le projet de PLU arrêté pour l'habitat est surdimensionné et ne se justifie pas au regard de l'évolution démographique des dernières années qui s'est fortement ralentie et qui touche d'ailleurs l'ensemble de la région. ●



**SENSORIED, UNE EXPÉRIENCE
SENSORIELLE SUR CE SENTIER
PIEDS NUS POUR SENSIBILISER
À L'ENVIRONNEMENT
MAISON DE LA NATURE DU RIED
ET DE L'ALSACE CENTRALE**



**FORÊT DE MARCKOLSHEIM EN 1974
OCCUPATION DU SITE DESTINÉ
À L'IMPLANTATION D'UNE USINE
DE LA CHEMISCHE WERKE MÜNCHEN
PAR LES MILITANTS DES ASSOCIATIONS
DE PROTECTION DE LA NATURE.**
ALSACE NATURE



Le projet de plan local d'urbanisme intègre de façon relativement satisfaisante la thématique de la trame verte et bleue, mais la pérennité des dispositions retenues, la fonctionnalité de certains corridors ainsi que la continuité de la forêt alluviale rhénane – tant par préservation que par reconquête - devront être renforcées.

Notamment, le site du Kohlholtz doit être déclassé en zone naturelle. Nous rappelons que le maintien du classement en zone à urbaniser est en totale contradiction avec les engagements de la commune de Marckolsheim, alors que la commune s'engageait il y a plus de 25 ans, à « renoncer à la poursuite de l'aménagement de zones industrielles ou artisanales le long de la façade rhénane et réviser son plan d'occupation des sols en ce sens ».



- Mobiliser plus fortement les collectivités contre les pollutions par temps de pluie.
- Mobiliser plus fortement les collectivités dans les démarches d'économies d'eau et de gestion quantitative de la ressource.
- Sur les captages dégradés, motiver les collectivités à mieux connaître leurs ressources pour mieux les préserver.
- Continuer de renforcer l'émergence de travaux liés à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité en ouvrant les aides de l'agence de l'eau à d'autres bénéficiaires ou en proposant des conditions d'aides plus favorables.
- Simplifier et rendre plus lisibles les aides de l'Agence de l'eau.
- Diminuer les autorisations d'engagement du 10^{ème} programme pour absorber le prélèvement triennal de Bercy par une plus grande sélectivité des interventions.

Voici les grandes lignes d'une politique qui se déclinera sur les trois années 2016, 2017, 2018 par des adaptations des taux d'aides, aides plus ciblées vers les opérations prioritaires, une révision des taux de redevances, une mobilisation accrue des collectivités, en réduisant les rejets industriels et surtout en demandant au monde agricole de mieux gérer leurs amendements « raisonnés » organiques, mais aussi en dynamisant des actions de restauration physique et écologique des cours d'eau. Le nouveau SDAGE exige que 44% des eaux souterraines et superficielles atteignent le bon état en 2021, ce qui nécessitera des moyens importants. Les APNE ont largement contribué, avec les pêcheurs et les autres usagers, à préserver les ambitions du SDAGE pour que les engagements en matière de bon état des eaux soient tenus en 2021.

Il faut aussi noter qu'à cause du réchauffement climatique, l'ensemble de la faune aquatique, pas seulement les poissons, a besoin de migrer vers l'amont des rivières, la capacité d'auto-épuration des cours d'eau est à ce prix. Les préserver de barrages et obstacles a donc un intérêt économique majeur. Pour la gestion quantitative de l'eau, notre bassin est assez privilégié par l'abondance de ses ressources. La lutte contre les gaspillages de toute nature est cependant intensifiée dans le cadre de la prévention des effets du changement climatique.



BASSIN RHIN-MEUSE : ALSACE NATURE S'IMPLIQUE DANS LA GESTION DE L'EAU

Nous avons fait des propositions d'inflexion du 10^{ème} programme de gestion de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse, à l'occasion de la révision du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), déclinées en 11 enjeux validés le 13 octobre 2015 par le comité de bassin :

- Rééquilibrer les redevances entre catégories de contributeurs.
- Mieux intégrer l'adaptation au changement climatique.
- Favoriser une approche intégrée de plusieurs enjeux « eaux » sur un même territoire, comme site de production industrielle ou agricole, alimentation en eau potable, assainissement, lutte contre les pollutions, préservation des biotopes et des zones humides dans les bassins versants.
- Renforcer la lisibilité des actions d'animations visant à la mise en œuvre de la politique.
- Dynamiser sur les 3 dernières années du programme l'assainissement par temps sec des petites collectivités sur les secteurs à enjeux de reconquête du bon état des eaux.





GRAVIÈRE DE BERGHEIM
JEAN-PIERRE ZEIGER

DANS LE HAUT-RHIN

DE RIBEAUVILLÉ À LA FECHT

Ried de Bergheim, une zone humide remarquable

C'est le gros dossier géré par le groupe local de Ribeauvillé-Taennchel-Haut-Rhin nord. Le Ried de Bergheim, situé le long du « Landgraben » en limite des deux départements, est mitoyen de l'illwald de Sélestat et du ban de Saint-Hippolyte au Nord, de celui de Guémar au Sud et délimité à l'Est par l'ill et à l'Ouest par la RN 83. Il couvre une surface de **200 ha dans le lit majeur de l'ill**. Cette zone du Ried du Centre Alsace au réseau hydrographique dense et complexe, de cours d'eau de surface et phréatique (Horgiessen), est composée de prairies relictuelles et d'une forêt alluviale peu dense. Cette terre, **inventoriée pour son biotope exceptionnel en zone humide**, bénéficie de plusieurs outils et mesures de protection dans les cadres de Natura 2000 pour les Zones de Protection Spéciale (ZPS), de la charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, dans celui du Gerplan, objectif de préservation et de restauration validé par la communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, et en tant que ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique). Pourtant, le Ried de Bergheim est situé dans une autre zone, à vocation inverse à celles précitées : une Zone d'Exploitation et de Réaménagement Coordonnés des Carrières (ZERC), couvrant un peu plus de 40 ha. C'est dans ce contexte qu'en décembre 2000, **la Sarl Gravière de Bergheim**, désormais filiale du groupe suisse Holcim, a déposé une demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la gravière en exploitation depuis 1987 sur des terrains appartenant à la commune de Bergheim. En octobre 2001, **le recours en annulation déposé par Alsace Nature contre le projet d'extension de 4,8 ha a abouti** au motif que l'impact hydrodynamique n'a pas été suffisamment analysé. En 2002, la société a déposé une nouvelle demande avec une étude d'impact plus affinée. Au début de l'année suivante, une concertation a été menée sous l'égide de la Direction Régionale de l'Environ-

nement (DIREN, actuellement DDAF) entre Alsace Nature, le CSA, le Conseil Général du Haut-Rhin, la ville de Bergheim et l'exploitant, afin d'apporter des propositions concrètes pour éviter une dégradation de cette zone humide tout en conservant l'activité économique de la gravière. Pas moins de six réunions ont abouti en juin 2003 à **un protocole d'accord signé par toutes les parties**.

Ainsi, pour 4,28 ha d'extension de la gravière, près de 8 ha ont été protégés. Hors site, quelques 7 ha de prairie, d'aulnaie-frênaies et de peupliers ont été confiés par bail emphytéotique à la gestion du CSA. Sur le site même, 2 ha de roselière seront créés ainsi que 1 ha de haut fond. Il est du devoir du graviériste de renaturer le site au terme de l'exploitation d'une durée de 17 ans, soit en 2020 date à laquelle l'ensemble du site intégrera un Espace Naturel Sensible (ENS) élaboré par le Département.

Une commission de concertation et de suivi pour le réaménagement de la gravière a été mise en place afin de constater annuellement l'évolution des travaux de renaturation autour de la gravière compte-tenu de la vocation ultérieure du site en zone naturelle. Cet accord prévoit également l'instruction par les services de l'état d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Des concertations dans ce sens avaient débuté dans un climat pour le moins hostile avec les agriculteurs potentiellement concernés. Lors d'une de ces réunions sur site le 19 septembre 2006, des échanges particulièrement houleux ont eu lieu entre agriculteurs et naturalistes. Et, alors que le périmètre n'a pas encore été déterminé, une belle prairie de 6 ha en jachère depuis plus de 15 ans avait été retournée en réponse à ce projet. Les services de l'état alertés de cette situation et les multiples relances par courrier au préfet par Alsace Nature depuis des années n'ont pas à ce jour permis de faire aboutir le protocole d'accord.

**VISITE DE LA STATION D'OBSERVATION DE
L'AVIFAUNE AU BORD DE LA GRAVIÈRE
PERMET DE DÉCOUVRIR AUJOURD'HUI
CE BOUT DE RIED D'ALSACE CENTRALE**

JEAN-PIERRE ZEIGER



39

Un sentier de découverte de 3 kilomètres, mis en place par la ville de Bergheim, enrichi de plusieurs panneaux et d'une station d'observation de l'avifaune au bord de la gravière permet de découvrir aujourd'hui ce bout de Ried d'Alsace Centrale. A noter l'implication personnelle du gérant de la société Gravière de Bergheim, Francis Léonhart, pour désormais **réussir ce projet de renaturation**. La commission de concertation et de suivi, à laquelle participe le groupe sectoriel d'Alsace Nature, se réunit régulièrement pour faire un état des travaux de renaturation menés par les différents acteurs.

Côté est, les roseaux et autres phragmites sont bien installés. Côté Nord-est, un merlon est revégétalisé, des plantes et arbustes de taille basse poussent. Côté Nord, une coupe d'aulnes a été réalisée par l'entreprise Nature et Technique. Côté Sud, l'extension est entamée sur une cinquantaine d'ares déjà décapée et bénéficiera d'une mise en place de végétation basse. Les hauts-fonds quelque peu fermés ont bénéficié d'un éclaircissement. L'observatoire également un peu obstrué a été dégagé, permettant une bonne vue sur l'ensemble du plan d'eau. Sur l'ensemble du site, un rajeunissement de la végétation a pour but d'étager celle-ci autour de la gravière. Les travaux de renaturation sur une parcelle, propriété de la Ville de Bergheim, ont déjà eu lieu avec l'aide de la Région. Une prairie, propriété de la société Gravière de Bergheim, est soumise également au plan de gestion du CSA, avec des dates de fauche entre le 15 mai et le 1er juin pour le foin et le regain le 1er septembre en accord avec l'exploitant pour la préservation de la flore dont l'Orchis mâle ou la Sanguisorbe ou encore des papillons comme le cuivré des marais, l'Azuré de la Sanguisorbe et l'Azuré des paluds.

Concernant le projet d'APPB, qu'Alsace Nature tient absolument à voir aboutir, la municipalité de Bergheim a mis la totalité de ses biens dans ce secteur à la disposition du CSA, ainsi que du graviériste. Les autres terrains, prairies, forêts et champs de maïs concernent des propriétés privés qui ne pourront être intégrées à ce dispositif que par une action préfectorale. Mais ceci ne pourra se faire sans l'aval des agriculteurs, finalement les vrais acteurs en place, et ce consensus paraît totalement utopique.

Le groupe sectoriel d'Alsace Nature espérait que la réflexion et les actions menées autour de la gravière

allait engendrer une dynamique de préservation intercommunal. Si la commune de Saint-Hyppolite a adhéré à ce projet en mettant à disposition du CSA une parcelle contiguë de 2 ha, les communes limitrophes de Guémar et Illhaeusern possèdent elles aussi un patrimoine riedien remarquable, qui dans le cadre de la préservation de ce Ried gris au niveau intercommunal, permettrait de recréer un ensemble d'habitats cohérents et de rétablir une connexion avec l'Illwald et le Ried de Sélestat. Dans l'un de ses courriers, le préfet du Haut-Rhin écrit « Je demeure donc attentif à l'aboutissement de l'arrêté de protection de biotope proposé sur ce secteur ». Nous aussi ! ●



**ZONE PROTÉGÉE DE
LA GRAVIÈRE DE BERGHEIM**
JEAN-PIERRE ZEIGER

CITOYEN
NATURE

MARS 2016/ N°22



LE TANET - GAZON DU FAING
ALSACE NATURE

Projet de via ferrata au Tanet : les impacts restent importants

Actuellement, des cabinets d'études vendent chèrement aux élus un concept d'aménagement touristique qui transforme la montagne en parc d'attraction (luge d'été, via ferrata, pump-track, etc.). C'est un leurre avec de graves conséquences. Nous ne sommes pas contre le tourisme, mais pour un tourisme fondé sur les spécificités du massif (calme, espaces sauvages et naturels, randonnées ...). Il y a une clientèle - plus exigeante certes - pour un tourisme fondé sur les vrais attraits des régions : l'authenticité des paysages et des espaces naturels préservés.

D'ailleurs les adeptes de via ferrata sportives risquent fort d'être déçus. Le projet que le Syndicat des Stations de la Vallée de Munster et quelques élus souhaitent mettre en place serait plus un « parcours sur blocs », facile, destiné aux familles. Deux agrès seulement sur le parcours dit « sportif ». Le « sentier des roches » et les « Hirschsteine » resteraient bien plus attractifs, et le panorama du sommet du Tanet nettement plus vaste que celui des belvédères aménagés plus bas.

Cette « soi-disant via ferrata » aurait en revanche de multiples impacts sur la nature : dérangement de la faune, l'avifaune surtout, piétinement de plantes rares sur les falaises, nécessité de curer les parois et de supprimer des rochers. Le site est classé d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000.

Des emplois créés il n'y en aurait pas de l'aveu même des porteurs du projet et des nuitées supplémentaires induites non plus, si l'on observe les retours d'expérience des via ferrata alpines.

Les insuffisances du projet sont nombreuses :

- impossibilité de maîtriser la fréquentation des touristes et son impact sur le site, il existe toujours une minorité de gens qui se moquent des règlements et des parcours fléchés, qui provoquent des dégradations, des pollutions et des piétinements néfastes,
 - impossibilité d'empêcher la fréquentation pendant les périodes de nidification (de Décembre au 1^{er} juillet), l'objectif de quiétude serait alors purement théorique...
 - comment gérer l'augmentation de la circulation automobile sur une route très étroite ?
 - aucune mention de la mise en place d'une navette
 - absence de toilettes publiques sur le site,
 - les coûts d'entretien très élevés pourtant (gel, dégradations) sont passés sous silence.
- Et qui payera ?

Pourquoi cette installation ? Donner à la Vallée une « image jeune et dynamique » explique le Syndicat Mixte... Ce n'est que de la communication... Le motif est futile, on n'abîme pas une montagne sous prétexte d'améliorer une image commerciale. Le nouveau parcours ne débouche plus sur le sommet du Tanet, mais cela le rend-il plus acceptable ? Non, car les impacts restent très importants, sur un site actuellement sauvage, tranquille et très naturel. ●

COLMAR ET ALENTOURS

Contre le centre de vinothérapie "Loisium", la longue bataille juridique

Le projet de la société Loisium consiste à faire construire un hôtel 4 étoiles supérieur dédié à la vinothérapie, au-dessus du village de 500 habitants de Voegtlinshoffen. L'emplacement de cet énorme bâtiment, verrue de luxe subventionnée à hauteur de 3 millions d'euros par les collectivités locales régionale et départementale, soutenue par la commune dans des conditions critiquables, est situé dans le périmètre du Parc Naturel des Ballons des Vosges au voisinage direct d'une Zone Natura 2000 et dans le champ de visibilité du site de l'ancienne Abbaye de Marbach protégée au titre des monuments historiques. L'hôtel devrait être construit sur un terrain compris dans un site classé Espace Naturel Sensible depuis 1999 par le département du Haut-Rhin mais qui a été miraculeusement, avec la bénédiction du Conseil d'Etat, déclassé en 2009.

L'opposition à ce projet est portée par l'association NARTECS (Nature Aménagement Réfléchis Territoire Environnement Culture Sauvegardés), avec le soutien juridique d'Alsace Nature. Suite au **rejet de nos recours par la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Nancy**, dans les dossiers de révision du POS et déclassement de l'Espace naturel sensible (ENS), Alsace Nature a décidé de financer les pourvois en cassation et a lancé une demande d'aide aux internautes sur la plateforme participative CitizenCase.org. Cela a permis de récolter suffisamment de dons pour payer l'avocat qui nous défend au Conseil d'Etat.

Malheureusement, le pourvoi contre la révision du POS n'a pas passé la barrière de la procédure d'admission des pourvois en cassation. Nous attendons encore la décision concernant le déclassement de l'ENS, pourvoi qui sera sans doute rejeté, car par le plus grand des hasards, nous aurons droit aux mêmes juges. Nous tenons à rappeler que la CAA de Nancy nous a infligé des **condamnations exceptionnellement élevées d'un montant total de 3 000 € pour les deux dossiers** (+ 3 000 € pour l'Association Paysages d'Alsace) qui se sont ajoutés



MAQUETTE DE CE GRAND
COMPLEXE HÔTELIER DE LUXE
DÉDIÉ À LA VINOOTHÉRAPIE
STEVEN HOLL ARCHITECTS

au remboursement des frais que la commune et le Conseil général avaient été condamnés à nous payer en 2011, soit 1500€.

En parallèle, nous avons fait appel à la Cour Administrative de Nancy contre la décision du tribunal administratif de Strasbourg qui, le 4 novembre 2014, avait rejeté nos arguments contre le permis de construire et condamné NARTECS à hauteur de 2 000 €. L'appel n'a pas encore été jugé à ce jour.

Aujourd'hui, les travaux sur le site de Loisium n'ont pas repris, mais la commune prépare un Plan Local d'Urbanisme. La révision du POS a incontestablement créé un précédent. Les terrains entre le village et l'emplacement du projet Loisium devraient être classés en zone constructible, comme nous le craignons depuis le début.

Des projets du même ordre continuent à voir le jour en faisant fi des règles de protection de la nature. Dès réception de la décision dans le pourvoi contre le déclassement de l'ENS, nous projetons de **saisir la Cour européenne des droits de l'homme** pour dénoncer la soumission du juge administratif aux intérêts de l'exécutif et son refus de lutter contre la corruption des élus.

Par ailleurs, même en cas de rejet par la CAA de Nancy du recours contre le permis de construire, il existe encore d'autres voies de recours pour bloquer la réalisation du projet mais pour des raisons stratégiques elles ne peuvent être dévoilées à ce stade du dossier.

HAUTES-VOSGES

Prairies réensemencées et cadeau au monde agricole : stop au massacre !

A la rentrée 2015, Alsace Nature et plusieurs associations fédérées ont appris avec stupeur l'accord passé discrètement entre le monde agricole et Philippe Richert, président de la Région Alsace, suite aux manifestations et blocages de routes orchestrées par la FDSEA fin juillet 2015.

Et pour cause : la Région Alsace se serait engagée à financer à hauteur de 200 € par hectare le réensemencement de prairies touchées par la sécheresse, hors de tout cahier des charges concerté avec les acteurs publics et associatifs de la protection de la nature et de l'environnement. Déjà 1 700 hectares seraient concernés, soit 340 000 € à la charge du contribuable, pour passer avec des engins agricoles dans des prairies, qui pourraient pour certaines être classées en zones Natura 2000 ou sous contrat avec l'Etat dans le cadre des mesures agro-environnementales (MAE). A l'automne, on ignorait tout de la localisation des exploitations concernées, signe de plus de la très grande opacité de cet accord !

Dans ce cadre, et avant qu'il ne soit définitivement trop tard, nous interpellions la Région Alsace d'abord, copilote du SRCE (Schéma régional de

cohérence écologique), qui foulait au pied par cet accord une partie des engagements pris pour le maintien d'un niveau acceptable de biodiversité dans la région.

Nous interpellions également le préfet de Région Alsace, qui finance les MAE d'un côté et ne s'est pas opposé, de l'autre, à ce que des agriculteurs touchant ces aides de l'Etat pour conserver dans de bonnes conditions les habitats favorables à tout un chapelet d'espèces, engrangent ensuite les subside de la Région pour faire l'inverse !

Sachant que les sols conservent, malgré la sécheresse, un stock de graines suffisant pour se développer à nouveau à la saison suivante, Alsace Nature dénonce une fois de plus ce double discours, qui consiste à afficher une intention et à promouvoir en sous-main son contraire, sous la pression d'un lobby économique.

Toujours est-il que le soutien apporté au travers de la dépense d'argent public ne permettra sans doute pas de produire mieux mais aura, à n'en pas douter, des effets catastrophiques sur la diversité floristique d'une part et corrélativement sur l'entomofaune déjà bien mal en point. ●

Équilibre ou conflit entre régénération naturelle et densité du gibier ?

La location de parcelles de chasse en forêt alsacienne est une affaire onéreuse, ce qui conduit certains chasseurs à rentabiliser leur mise en rendant le périmètre attractif. Le but est d'offrir une forte probabilité de rencontrer beaucoup d'animaux en peu de temps. De plus, au niveau des cervidés, souvent les « trophées » sont visés prioritairement, conduisant à un déséquilibre de la pyramide des âges au profit des chevrettes et brocards. **La concentration de cervidés et d'ongulés de manière générale, est telle que la régénération naturelle est menacée par l'abrutissement des petites pousses** (le sapin en premier, mais également d'autres espèces comme le hêtre, l'épicéa, l'alisier, le cormier, l'érable) ce qui représente une menace pour la diversité des essences forestières. Parallèlement, la pratique de l'agrainage qui était instaurée initialement pour maintenir le sanglier en forêt et préserver ainsi les cultures de maïs, aboutit chez la femelle à raccourcir le temps de gestation et à augmenter le nombre de petits dans sa portée et par conséquent la taille des populations. Ces différentes pratiques entraînent à terme un conflit en forêt entre régénération naturelle et densité du gibier.

**CHEVREUILS SUR UNE PLACE
D'AGRAINAGE EN FORÊT**
MATHIAS WAGNER



Dans les Hautes-Vosges, la conduite de la hêtraie-sapinière en régénération naturelle, pour laquelle les naturalistes se sont battus pendant des décennies, ne peut plus fonctionner. La seule issue pour le renouvellement de la forêt sera inévitablement la **plantation protégée** avec tous les risques d'appauvrissement du milieu que cela comporte et de report de la pression du gibier sur les parcelles non protégées.

La question de la pression de régulation sur le gibier se décide au sein des Commissions départementales de la Chasse et la Faune Sauvage. Largement dominées par le monde de la chasse, ces commissions sont devenues au fil des années un échange où chaque participant reste dans un jeu d'acteur prévisible. Ainsi, les évolutions souhaitables ne viendront sans doute pas de là. Un de nos leviers d'action pour militer à la préservation des écosystèmes forestiers serait de considérer les chasseurs individuellement pour leur faire valoir nos positions en vue de maintenir la variété des essences sylvicoles et la préservation des nichées au sol. Dans le même temps il conviendrait d'avoir une approche similaire avec les gestionnaires forestiers pour que la plus grande naturalité soit apportée à la gestion sylvicole. Ces actions individuelles ne sont concevables qu'au niveau local à la faveur de liens personnels avec les membres de nos groupes locaux. ●



LES HURLEMENTS D'UN LOUP, CRIS TRÈS CARACTÉRISTIQUES ET RECONNAISSABLES DE CE GRAND PRÉDATEUR.

CHARLES METZ

SANGLIERS EN FORÊT EN PHASE DE RECHERCHE DE NOURRITURE

DAVID HACKEL



POSITION D'ALSACE NATURE SUR L'EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE (2014)

Les forêts alsaciennes (et plus largement européennes) sont censées répondre à plusieurs fonctions distinctes et qui peuvent être contradictoires, parmi lesquelles : assurer la reproduction et le bon fonctionnement de l'écosystème forestier naturel, dans toutes ses composantes (notamment faune et flore), assurer une production de ressources renouvelables (en particulier le bois), servir de support pour des activités de loisir économiquement fortement intégrées comme la chasse, fournir des aménités diverses à une population largement urbanisée.

Si la première fonction constitue la base même du fonctionnement de la forêt, son utilisation par la société humaine (exploitation du bois et chasse) peut donner lieu à des modalités très variables, allant d'une protection de l'écosystème intégrant une récolte légère des ressources à une exploitation intensive et très artificialisante.

Or Alsace Nature constate que les évolutions récentes vont dans le sens d'une plus grande artificialisation du milieu forestier : infrastructures fragmentant les

écosystèmes, exploitation forestière de plus en plus intensive et mécanisée, pratiques de chasse de plus en plus artificialisantes (agrainage...), fréquentation touristique de plus en plus dense, agriculture péri-forestière de plus en plus intensive.

Alsace Nature demande : d'abord, que 10% des forêts publiques soient laissées hors intervention et leur fréquentation organisée de façon à ne pas gêner la faune, afin de permettre l'expression d'une forte naturalité indispensable à certaines espèces, ensuite, que les plans d'aménagement et d'exploitation forestière soient soumis à évaluation environnementale préalable, dans le respect de l'esprit de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, enfin et surtout, que les formes de prélèvement et de fréquentation sur les 90% restant soient respectueuses des dynamiques forestières naturelles. C'est à dire, en évitant l'industrialisation et la sur-mécanisation de l'exploitation forestière, tout en permettant une utilisation de la ressource bois compatible avec la régénération



forestière naturelle (irrégularisation progressive des peuplements avec présence de très gros bois). Il s'agit également de laisser de la place à toute la faune sauvage, y compris les prédateurs, et de gérer la faune-gibier au plus près de ses comportements naturels. Les pratiques de chasse de type « business » doivent être fortement régulées. Il est également essentiel de réduire la fragmentation des milieux pour faciliter la migration des populations animales. A ces conditions, Alsace Nature accepte le principe du prélèvement mesuré de ressources (bois et chasse) dans le système forestier.

La question de la détermination de la densité optimale du gibier en forêt est complexe. Les placettes forestières mises hors d'atteinte des ongulés peuvent être des indicateurs d'état vers lequel tendre, mais ne constituent en aucun cas des états de référence, car la faune sauvage fait partie intégrante d'une forêt naturelle. Notre objectif est de préserver et de restaurer la biodiversité à grande échelle, c'est-à-dire de redonner de la place à une nature fonctionnelle, tout en reconnaissant qu'il y a en Alsace une pression trop forte des artiodactyles (ongulés) sur le milieu forestier. Cette pression excessive s'exerce de manière variable selon les conditions locales de gestion forestière et cynégétique et de fréquentation humaine.

Afin de permettre une régénération forestière naturelle, mais aussi le maintien, dans et en périphérie de forêt, d'une flore diversifiée et de la faune nicheuse au sol, Alsace Nature s'engage pour une réduction significative de cette pression des artiodactyles. Mais cette question ne peut se traiter de manière isolée, elle doit s'intégrer dans une gestion globale de la forêt qui va clairement dans le sens d'une « désartificialisation ». Pour cela, Alsace Nature demande de manière conjointe :

la suppression de l'agraineage, sauf cas exceptionnels, l'objectif étant d'atteindre une réduction des densités d'artiodactyles, la facilitation de l'installation des grands prédateurs : relance de la réintroduction du lynx, accompagnement du retour du loup, le retour à une gestion forestière proche de la nature et à gros bois, alors que le contexte actuel pousse à la surmécanisation et à la réduction des diamètres d'exploitation, un jour de non chasse hebdomadaire pour permettre la quiétude de la faune et des promeneurs. ●

Le loup en 2015 : le calme avant la tempête ?

Alors que tout le monde tendait le dos en attendant les probables premières attaques de loup sur le bétail en Alsace, la catastrophe annoncée n'a pas eu lieu cette année. Cela ne signifie pas qu'il ne se soit rien passé, mais cette situation relativement sereine a permis de rattraper un peu l'impréparation coupable qui accompagnait le retour du prédateur. En effet, **la discrétion de la recolonisation en cours doit impérativement être mise à profit pour anticiper le choc des postures** qui ne manquera pas de se produire en cas de dégâts sur le cheptel domestique.

La découverte des cadavres de deux loups d'origine italienne dans le Bade-Wurtemberg, l'expansion de la même souche vers la Meuse et le Nord des Vosges, l'arrivée de loups d'Europe Orientale dans le Palatinat, laissent penser que la présence de l'espèce en Alsace, même discrète et peu dense ne relève plus de la simple incursion.

Si l'on veut qu'elle puisse perdurer dans un climat relativement serein, il faut bien identifier les acteurs dont la coopération est indispensable pour atteindre un objectif ambitieux : **une cohabitation homme-loup marquée de la spécificité alsacienne**. La fièvre liée au retour-surprise du loup une fois tombée, les contacts établis avec les différents interlocuteurs d'Alsace Nature ont révélé quelques paradoxes et laissent à espérer que le dialogue, certes délicat, est envisageable.

Même si l'année 2015 n'a connu aucune attaque de bétail domestique officiellement recensée en Alsace, les nouvelles provenant de régions lointaines ou limitrophes sont de nature à entretenir les **inquiétudes des éleveurs dans les zones colonisées**, d'autant plus que certains agriculteurs très médiatiques entretiennent un fonds de commerce anti-loup. Comble du paradoxe, alors que le Haut-Rhin fait partie des départements où le tir du loup est autorisé par le ministère de l'Environnement, aucune mesure de protection des troupeaux n'y est financée à ce jour, à la différence du département voisin des Vosges.

Les éleveurs qui optent pour la mise en place de mesures préventives sont condamnés à faire cavalier seul, parfois aidés discrètement par des agents de l'Etat ou d'organismes agricoles qui pensent que le sujet ne doit pas conduire à la guerre civile. Quant à la mesure emblématique qui a fait la



preuve de son efficacité dans d'autres régions du monde, **le chien de protection**, elle rencontre parfois des difficultés de mise en place qui ne viennent pas des anti-loups systématiques comme nous le verrons plus loin.

Le retour du loup a mis en évidence parmi les chasseurs un fossé qui se creusait insidieusement depuis un certain temps entre ceux qui se considèrent comme co-gestionnaires de la faune sauvage et ceux qui pratiquent une forme d'élevage de plein air déconnecté de l'écosystème. A quelques nuances près, les chasseurs écologiquement responsables voient dans ce retour l'entrée en scène d'un nouveau partenaire qui change la donne mais peut **rendre l'action de chasse un peu plus subtile**, donc plus intéressante. En outre, certains envisagent que le jour où une densité suffisante de loups aura été atteinte, l'attribution dans des conditions sereines de quelques bracelets (autorisations de tir) leur permettra de viser le couronnement d'une carrière de chasseur, comme c'est le cas actuellement en Russie.

Du côté des éleveurs de gibier en pleine nature, l'hostilité, on peut le comprendre, est encore plus féroce que parmi les éleveurs, mais elle est obligée de se faire plus insidieuse. Pourquoi ? Parce que les méthodes de « chasse » mises en place sans tambours ni trompettes dans certains lots ne peuvent pas être défendues sur la place publique. Il est clair que **la présence du loup autour d'un distributeur de maïs où se pressent tous les soirs des dizaines de cerfs ou de sangliers casserait le fonctionnement d'un système écologiquement indéfendable**. Mais, comme en plus ce mode de chasse est de plus en plus ressenti comme économiquement indéfendable, le prédateur se retrouve avec des alliés inattendus.

Lors d'une soirée publique consacrée au loup à Sainte-Marie-aux-Mines en décembre 2015, un représentant des chasseurs s'inquiétait d'une baisse d'attractivité des lots de chasse qui pourrait se produire si la présence du prédateur dans les grandes chasses à cerf entraînait une dispersion des ongulés et, conformément à certains pronostics, une baisse de la densité de Cerf elaphe de 20 à 30 %. L'adjoint de Sainte-Marie-aux-Mines chargé de la forêt répondit du tac au tac que si le loup parvenait à ce résultat, voire mieux, il était prêt à subventionner son retour ! Et d'ajouter que la pression sur la régénération naturelle atteignait un

point tel que la Ville n'avait pas pu trouver le sapin de Noël de la mairie sur ses 1 200 hectares de forêt. Lors d'un récent débat universitaire à Strasbourg sur le thème « Faut-il privilégier la défense de l'espèce ou de l'individu ? », les positions de différents pro-loup ont fourni une abondante source de réflexions pratiques. L'éleveur habitant en lisière de forêt se moque éperdument de ce qu'une meute de loups mange un chevreuil au fond des bois mais se déchaînera contre l'espèce si un individu isolé s'en prend à son troupeau. Faut-il dans ce cas entretenir la colère du monde agricole en se cramponnant à l'idée de protection absolue des loups-individus ou accepter que, dans un cadre précis qui doit être négocié et non imposé unilatéralement, certains individus à problèmes, bien repérés, puissent être éliminés ? La paix a toujours un prix et l'éducation prend du temps.

On peut raisonnablement espérer **une coexistence pacifique entre le loup et les différents acteurs du monde rural** si les éléments positifs sont consolidés avant que des événements médiatisés – le plus probablement une prédation de cheptel domestique – ne renvoient chaque corporation sur ses postures. C'est les propos qu'a porté Alsace Nature face au Préfet du Haut-Rhin lors d'une récente rencontre. Face à la désolante inertie actuelle de l'administration, c'est à nous de saisir toutes les occasions de dialogue, quitte à accepter des revers. Même si les excès de certains sites anti-loup sont parfois durs à avaler, nous avons au moins noir sur blanc les arguments de la partie adverse, nous pouvons les étudier et les contester. Il faut donc que nous acceptions d'aller – bien armés – au débat, en salle et sur le terrain. Pareillement, la constitution d'un groupe d'éco-volontaires, courageux et formés, permettrait d'aider les éleveurs qui acceptent de jouer le jeu de la protection mais peinent à le faire faute de temps. ●

Le groupe local Liepvette (vallée de Sainte-Marie-aux-Mines), organisateur de la soirée débat du mois de décembre, souhaite suivre et approfondir ce dossier en 2016 en commençant par l'organisation d'une réunion préparatoire avec les acteurs concernés (chambre d'agriculture, représentants d'éleveurs, la commune). ●



SECTEUR THUR-DOLLER

Comblements illégaux du lit majeur de la Doller

Des comblements du lit majeur fonctionnel de la Doller ont eu lieu récemment ou sont en cours sur la commune de Guewenheim. Des observations ont porté sur deux sites, chaque fois en rive gauche. Ces remblais sont en cours et nous avons observé au moins deux générations, l'une datée de 2014 et une plus récente du printemps 2015. Le site est localisé en marge du lit majeur, sous la basse terrasse. Le site est caractérisé par l'habitat prioritaire de la Directive habitats (forêt alluviale) et par la définition de « zone humide » suivant la loi.

Des comblements à répétition se réalisent depuis plusieurs années en lisière de la forêt alluviale en bordure d'annexes hydrauliques en eau. Cet hiver, de nouveaux remblais ont été amenés. La totalité dépasse largement les seuils de la nomenclature de la loi sur l'eau et ceux du cadrage régional qui ouvrent au champ d'application du document d'incidence Natura 2000. Les deux sites sont évidemment également dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques d'inondation qui interdit tout remblai en zone inondable. Une lettre au préfet du Haut-Rhin a été envoyée pour dénoncer ces pratiques. ●

Un parking pour le Rothenbach

Le groupe local Thur a participé en janvier 2015 à une réunion sur le réaménagement du parking du Rothenbach (CPIE Atouts Hautes-Vosges) dans le cadre du projet de mise en valeur de la route des Crêtes porté par le Parc des Ballons.

Rappel : c'est la crête qui nous importe, la route est plutôt une nuisance. Il faut néanmoins **clarifier et sécuriser le stationnement** et définir la signalétique des murets prévus près des « perles » de la route. Alsace Nature est propriétaire d'un hectare qui inclut une partie du parking du CPIE.

Le groupe local a également participé, avec le Syndicat de rivière Thur amont à Oderen, à une visite du nouveau seuil avec passe à poissons construit à l'entrée d'Oderen. En commun avec l'association Acces et des élus locaux, **le groupe a soutenu un fermier de Roderen**, éleveur de vaches laitières, victime d'un impact sanitaire dû probablement à

une pollution et lui faisant perdre jusqu'à 50% de son troupeau. Les nombreuses analyses n'ont pas montré d'élément probant. Le fermier soupçonne les vents venant du terril des produits chimiques de Thann. La silice, le baryum, le titane, ont été relevés.

Une lettre au Préfet et à la DDT a également été rédigée pour **défendre un bosquet de Wattwiller inscrit au PLU en Espace boisé classé**. Cette action a été contrée suite à l'annulation de ce PLU par une entreprise de construction d'antennes électromagnétiques. Avec l'association « autour d'une Ferme », a été organisée en septembre une fête pour les donateurs pour sauver l'exploitation, suite à un grave problème de santé ayant immobilisé la fermière. Le groupe a également participé au Comité consultatif de la réserve du Ventron, donnant lieu à des accords positifs sur la chasse des deux côtés du massif ; a apporté son **soutien au recours de SOS Massif** contre le parking de La Bresse en zone forestière humide ; et participé, dans le cadre du PNRBV à Saint-Amarin, à des groupes de travail **pour la signalétique de la route des Crêtes** (patrimoine, activités, sécurité). ●

Basse-vallée de la Thur : eaux souterraines polluées par les pesticides

Un panache de pollution « historique », est issu de la Thur. Dans le passé, **les rejets du site industriel Dupont-de-Nemours à Cernay** étaient dirigés sans traitement vers la Thur, et se retrouvaient donc en partie dans la nappe et dans les sols saturés. Une étude réalisée en 2012 montre que par un phénomène d'adsorption et de désorption, un stock de lénacile et de bromacile alimente régulièrement la nappe d'accompagnement de la Thur sur une vingtaine de kilomètres jusqu'à Meyenheim. Il faut noter que ce type de pollution peut durer des années jusqu'à épuisement des stocks de lénacile et de bromacile.

D'autres pollutions au sud de la Thur sont issues du site de production, d'où elles peuvent se propager en direction des puits de Langenzug à Wittelsheim. En 2008, Dupont-de-Nemours a mis en place, dans la zone centrale du site, une barrière hydraulique

pour tenter d'empêcher la migration des polluants vers l'aval du site. Ce dispositif a encore été renforcé par l'implantation de nouveaux puits de fixation en 2013. Enfin, entre 2012 et 2013, la société a entrepris des travaux d'excavation des sols pour assainir les zones les plus polluées.

Fin 2012, un fuite accidentelle sur un réservoir d'oxamyl, tardivement détectée, a été à l'origine d'une grave pollution sur une large zone. En effet l'oxamyl et son principal métabolite ont été quantifiés en 2013 et 2014 à plus de 10 km en aval du site. Cet incident grave, lié à une faute de l'exploitant, a fait l'objet d'une plainte déposée par Alsace Nature, conjointement avec FNE, en avril 2013 (aucune réaction de la part du Procureur pour le moment). **A l'avenir, Alsace Nature restera particulièrement vigilant à l'égard des activités de Dupont-de-Nemours**, en suivant notamment les résultats des analyses réglementaires dans la zone aval du site. ●

Stocamine : le bout du tunnel ?

En août 2014, un courrier de Ségolène Royal a fait part de sa décision de « retenir un scénario prévoyant un retrait plus important que celui du scénario arrêté en décembre 2012, qui consistera à **retirer un maximum de déchets** mercuriels et arséniés, soit jusqu'à 93 % du mercure contenu mais en cas de difficultés d'au moins 56 % du mercure contenu dans les déchets ».

En février 2015, suite au dépôt du dossier de fermeture du stockage, après déstockage partiel, le Préfet du Haut-Rhin a prescrit aux Mines de Potasse d'Alsace une tierce expertise destinée à examiner le dossier. **Une équipe de tiers experts** constituée de l'hydrogéologue français ARTELIA, de géochimistes et géomécaniciens allemands K-Utec et IfG a été missionnée. Le 8 juillet 2015, lors de sa présentation aux membres de la Commission de Suivi de Site (CSS), les résultats d'analyses de la composition des déchets à déstocker ont révélé **une quantité de mercure présente dans le stockage bien inférieure à celle estimée** à partir des mesures opérées entre 1999 et 2002, lors de la réception des déchets à StocaMine.

D'autre part, les trous d'endoscopie montrent des fissures entre 20 et 90 centimètres de profondeur dans le toit des galeries à certains endroits. Il a été précisé que le facteur temps doit être pris en compte dans l'évaluation de l'avancement des tra-



L'UNITÉ DE TRAITEMENT AU CHARBON ACTIF DES CAPTAGES DE WITTELSHEIM-GARE.
JEAN-JACQUES SCHWAAB.

vaux, les galeries se refermant de 2 à 3 cm par an. Le 10 septembre 2015, le Conseil Général de l'Environnement et du développement durable (CGEDD) émet un avis de 29 pages. Il « sollicite entre autres choses une description précise des déchets stockés, précise que la nappe est très vulnérable aux pollutions et que toutes les études sont loin d'avoir été mises en œuvre pour une telle ambition. L'Autorité regrette que la valorisation des déchets ne soit pas abordée. Elle demande à expliciter les raisons pour lesquelles les 93 % ne seraient pas déstockés : en effet le déstockage se passe bien maintenant. Les risques présentés par le maître d'ouvrage sont-ils réels ? Y a-t-il une hétérogénéité des concentrations de produits toxiques ? Il faudrait aussi procéder à la détection de la présence de produits non recherchés auparavant, faire des mesures plus poussées pour des produits comme l'arsenic. Pourquoi a-t-on tenu compte seulement du mercure : le cadmium est plus préoccupant, ainsi que l'antimoine, le chrome ! Il existe également un nombre important de sources d'inexactitudes, d'incertitudes sur les mesures et estimations et lacunes de la connaissance ».

Le 6 octobre, lors de la réunion de la CSS, nous sommes informés **du dépôt d'une demande de stockage pour durée illimitée déposée le 12 janvier 2015 par l'exploitant** qui invoque sans cesse la prudence à observer dans les travaux de déstockage et évoque le faible pourcentage de mercure pour limiter au minimum le déstockage. Fort des observations de l'autorité environnementale, le Préfet demande (encore !) une tierce-expertise sur le confinement, la situation géologique, l'impact sur la nappe, une analyse critique de la composition des déchets, les solutions alternatives au maintien du stockage avec les conséquences respectives sur l'environnement. L'étude d'impact retiendra ces principaux thèmes et s'en suivra l'enquête publique. Le calendrier retenu serait le premier semestre 2016. ●

PAYS DE SIERENTZ, BANDE RHÉNANE



**ZONE DE VERGERS SUR LA COLLINE
DE SIERENTZ AU PRINTEMPS**
COLLECTIF AGIR POUR LE PAYS DE SIERENTZ

Sauver les collines de Sierentz

La commune de Sierentz a lancé la révision de son POS et sa transformation en PLU en 2006. C'est en 2012 qu'ils ont arrêté le projet définitif et l'enquête publique a eu lieu en 2013.

Le projet de PLU permettait l'urbanisation en extension de 42,8 hectares, ce qui est totalement disproportionné par rapport aux besoins réels de la commune. C'est tout particulièrement le classement de 23 hectares en zone AU (permettant une urbanisation future) qui posait problème. Une telle superficie de réserve foncière n'était absolument pas nécessaire, d'autres zones rendues constructibles et les dents creuses éparpillées sur le territoire suffisant déjà à répondre aux besoins d'urbanisation de la commune à l'horizon 2030. Mais surtout, cette zone AU a été placée en plein sur les collines de Sierentz, secteur encore à ce jour préservé et qui constitue un corridor écologique.

Outre leur grande richesse faunistique et botanique, ces collines remplissent une fonction sociale (promenades, marche), de loisir (courses à pied), rurale (maraîchage, vergers et vignes), culturelles (sorties nature) et historique (chemins creux). Il n'était donc pas question de laisser faire sans réagir. La première action a bien sûr été de participer à l'enquête publique. Mais déjà rien qu'à ce stade, l'adversité s'est faite ressentir, l'association CAPS 68 (association locale membre d'Alsace Nature) ayant vu son intervention très mal accueillie par un Commissaire Enquêteur peu favorable à l'opposition. Comme il fallait s'y attendre, la révision du PLU a finalement été adoptée en l'état par une délibération du conseil municipal du 8 avril 2013, sans qu'il ne soit tenu compte d'aucune de nos remarques et demandes de modification.

Après une tentative de règlement amiable sous la forme d'un recours gracieux déposé le 6 juin et rejeté le 1^{er} juillet 2013, nous avons déposé devant le Tribunal Administratif de Strasbourg un recours demandant l'annulation de cette délibération, le 2 septembre 2013.

Dans son jugement du 29 septembre 2015, le Tribunal administratif a suivi notre raisonnement. Il a annulé le nouveau PLU en considérant que celui-ci « n'est pas compatible avec les principes d'équilibre et de gestion économe de l'espace prévus par les articles L.110-1 et L.121-1 du code de l'urbanisme ». Il s'est basé pour cela à la fois sur le surdimensionnement général de la surface en extension immédiate et sur le choix d'avoir implanté une réserve foncière de dimension importante sur les collines, « de nature à altérer la continuité du corridor écologique nord-sud [...] et à porter atteinte à la qualité des paysages ».

La commune a fait appel de ce jugement, l'affaire est donc désormais entre les mains de la Cour administrative d'appel de Nancy.



Sur le salon éco-bio de Hégenheim

Comme à son habitude, le groupe local de Sierentz-Bande Rhénane a été présent au salon éco-bio de Hégenheim, qui s'est tenu le 1er mars 2015. Cette édition a été un nouveau succès avec toujours plus de visiteurs. Comme d'habitude, elle a permis un véritable rassemblement d'associations, d'artisans et d'entreprises complémentaires, pleines de forces et de convictions. **Tous les domaines y sont représentés** : les producteurs et produits bio, l'énergie et le bâtiment, la littérature et aussi les associations locales, avec toujours une place particulière pour Alsace Nature.

Nous nous y retrouvons côte à côte avec les associations voisines et fédérées : le CAPS (Collectif Agir pour le pays de Sierentz), qui a fait en 2015 un gros travail sur le PLU de sa commune, l'Assoce verte ou la LPO. C'est aussi un moment d'échange intense sur de nombreux sujets autant avec les collègues voisins qu'avec les nombreux visiteurs. Nous vous donnons rendez-vous en mars 2016 pour la prochaine édition, venez nombreux ! ●

Hirondelles : des dizaines de nids posés chaque année

La LPO Alsace, via son réseau de bénévoles, n'a de cesse **d'installer des nids artificiels d'hirondelles de fenêtre**, autant qu'elle le peut. L'espèce, qui souffre d'une destruction permanente de ses sites de reproduction, en toute illégalité, bénéficie aujourd'hui, après des années d'actions, de plusieurs centaines de nids artificiels installés à travers l'ensemble de la région. Des interventions ont lieu partout, discrètement, pour lutter contre la crise du logement. En témoigne l'opération qui s'est déroulée **ce printemps, à Niffer**.

René Geymann est passionné d'hirondelles. Depuis des années, il lutte, aux côtés de la LPO, contre la destruction des nids naturels et pour en faire installer de nouveaux, qu'il a pour beaucoup construits lui-même. Convaincu que c'est en sensibilisant le public que les oiseaux seront à nouveau acceptés de tous, il intervient directement auprès des décideurs et des élus locaux. Parmi ses actions : l'installation d'un hôtel à hirondelles de 60 nids à Niffer, qui a mobilisé 7 partenaires différents.

Pour réussir ce grand projet, René Geymann, le concepteur a coordonné toutes sortes de moyens et de structures, pour que le Jour J, tout soit réuni et que tous les co-intervenants soient fidèles

au rendez-vous... Les Voies Navigables de France ont fourni, avec leur autorisation pour faciliter le projet, un terrain situé au bord du canal de jonction entre Canal d'Alsace et Canal de Huningue. La Communauté de Communes, représentée par M. Edel, a assuré le financement, l'entreprise de ferronnerie Mary de Waldighoffen a apporté son savoir-faire : socle en béton, poteau métallique et engin de levage. L'hôtel à hirondelles lui-même (plateau avec 60 nichoirs pour hirondelles de fenêtre et un nichoir pour chauves-souris, surmonté d'un toit protecteur) a été réalisé par une entreprise spécialisée allemande, AGROFOR, qui s'est chargée de l'acheminer, puis de l'installer. Notons que la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud a également pris en charge l'installation d'un panneau explicatif, réalisé par la LPO Alsace, parrain naturel de l'événement. Celui-ci, qui mesure 1,50 m x 1 m a été placé en amont de l'hôtel et permet aux passants d'en apprendre davantage sur la construction et les oiseaux eux-mêmes. ●

Améliorer les fonctionnalités des zones humides

Les projets GERPLAN s'inscrivent dans une logique de création ou de restauration de zones humides afin d'améliorer les fonctionnalités hydrauliques, écologiques ou paysagères. En 2015, plusieurs projets GERPLAN ont été étudiés par l'association Bufo, en partenariat avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, financeurs principaux de ces programmes. En effet, quatre communes de la bande rhénane ont opté pour **cette démarche de valorisation de leur patrimoine naturel** : Nambenheim, désireuse de réaménager un étang de pêche et un ancien bras mort du Rhin, Buschwiller, soucieuse de valoriser un petit boisement à tendance humide, Sierentz, engagée pour réhabiliter une ancienne gravière, et Ammerschwihr, volontaire pour restaurer une mare en cours d'atterrissement.

Au printemps et en été 2015, plusieurs **sessions d'inventaires, ciblés sur les amphibiens** principalement, ont été menées afin de dresser un état des lieux écologique. Ce diagnostic a guidé la réflexion pour la mise en place de mesures adaptées et basées sur une volonté de diversification des milieux. Ces mesures concernent essentiellement des creusements ou des surcreusements de

**APRÈS LA DESTRUCTION DE LEUR NID,
CES HIRONDELLES DE FENÊTRE,
APPELÉES «OISEAUX PORTE BONHEUR»,
SE REMETTENT À LA TÂCHE**
HUBERT JAEGER



51

NOS DOSSIERS ET NOS ACTIONS

mares, des reprofilages de berges en pentes douces et leurs mises en lumière à l'aide de coupes/dessouchages d'arbres, des créations de zones de hauts fonds et de nouvelles mares, etc.

Les travaux, dont certains ont déjà démarré, se dérouleront au courant de l'hiver 2016 afin de **redynamiser les milieux restaurés dès cette année**. Les effets escomptés d'une colonisation spontanée et/ou d'un retour à une biodiversité plus riche sera visible sans doute à court et moyen termes. ●

Fessenheim : l'après-nucléaire en 2017 ?

Il y a toujours un avant et un après. Il y a le nucléaire et l'après nucléaire. Qu'on le veuille ou non, la centrale nucléaire de Fessenheim fermera, parce qu'elle est vieille et que malgré tous les efforts qu'on déploie, pour essayer « d'améliorer » sa sûreté, rien n'y fait, les deux réacteurs sont vieux et on ne peut pas les remplacer.

Depuis le milieu des années 70, les projets que l'industrie de l'époque nous concoctaient étaient gigantesques, pharamineux. Il était question de la banane bleue reliant Rotterdam à Milan, passant par le bassin rhénan. Cela devait se faire avec l'installation massive de centrales nucléaires.

Cependant retenons l'année 1975 de l'occupation du site par les militants français et allemands s'opposant avec succès à l'installation d'une centrale nucléaire à Wyhl au nord de Fribourg en Brisgau. Même réussite en Suisse à Kaiseraugst, à Gerstheim dans le Bas-Rhin. Douze projets de réacteurs sur le Rhin sont abandonnés. Le mythe s'écroule.

Seule la centrale nucléaire de Fessenheim, avec deux réacteurs de 900 mégawatts, prototypes, comme ceux de Bugey, des réacteurs à eau sous pression développés par les américains, sera installée, sans tour de refroidissement, histoire de ne pas trop titiller les viticulteurs qui invoquaient les dangers que risquaient d'entraîner les fumées de ces tours sur le microclimat garant de la qualité du vignoble régional.

Le temps a passé depuis. Sur le plan mondial, on ne peut pas affirmer que l'utilisation du nucléaire pour produire de l'électricité soit une réussite. Cette utilisation reste marginale. Cela est d'autant plus étonnant vu l'intérêt qu'on lui porte depuis son origine. Cela provient sans doute du fait que

le nucléaire s'est installé à partir de son utilisation en tant qu'arme, capable d'anéantir la planète, donnant l'impression aux propriétaires, les gouvernants, d'être invincibles.

L'exploitant français, monopoliste sous la houlette de l'état, a toujours essayé de nous faire croire que le nucléaire était maîtrisé et par conséquent sûr. L'histoire nous a démontré le contraire. Depuis la conception et la mise en service de cette installation nucléaire, les associations de protection de la nature et de l'environnement au sein de la Commission locale d'information et de surveillance de Fessenheim ont toujours **attirer l'attention sur sa dangerosité** et le risque qu'elle faisait courir à la population. Le temps passant, elles ont posé la question de sa fermeture et de son démantèlement à l'orée des années 2000. ●



**CENTRALE NUCLÉAIRE
DE FESSENHEIM
EN BORDURE DU RHIN CANALISÉ**
BUND

CITOYEN
NATURE

MARS 2016/ N°22

Qu'en est-il aujourd'hui ? **À la COP21, la conférence sur le climat à Paris, il n'a pas été trop question du nucléaire.** Un peu avant, on en a parlé un peu plus. Il s'agissait de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 août dernier. Le texte de cette loi fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français. Et une fois de plus, chacun peut **percevoir l'embarras de la gent politique quant à la place à donner au nucléaire dans ce mix énergétique.** Difficile de mettre au placard le mythe du nucléaire français, difficile d'envisager la sortie du nucléaire. C'est pourtant simple. Comme l'a dit le président de la République, un premier pas consiste à réduire le nucléaire de 75 % à 50 % à l'horizon 2025 en fermant une vingtaine de réacteurs. En commençant par les plus vieux, les deux réacteurs de Fessenheim.

Que vient faire cette histoire avec l'EPR de Flamanville. Quelqu'un peut-il nous expliquer comment la France peut se servir de ce navire de proue pour sauver le bateau qui coule ? AREVA a essayé de nous faire avaler une couleuvre et cela n'a pas fonctionné. Le couvercle et le fond de cuve n'ont pas été construits dans les règles de l'art et ne sont donc pas conformes à la réglementation. En résumé, pour éviter d'être les mauvais élèves de la classe et risquer l'accident irréparable, **sortons du nucléaire** pour le bien de notre population et l'avenir de nos enfants. ●

Réchauffement du Rhin : Alsace Nature demande la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim

Cet été, le Rhin a dépassé le seuil critique des 25 degrés à Karlsruhe, d'après l'Institut d'Etat pour l'Environnement, la Conservation de la nature et de mesures du Bad-Wurtemberg. Dans un communiqué de presse, la centrale nucléaire suisse de Mühleberg a par ailleurs annoncé avoir commencé à réduire de façon drastique sa puissance, à cause du réchauffement de l'Aar, affluent du Rhin, qui affiche une température de 23 degrés depuis le dimanche 5 juillet.

Face à la canicule, Alsace Nature et plusieurs de ses associations fédérées, demande l'arrêt immédiat de la centrale nucléaire. Alors que 2015 est une année exceptionnelle pour la remontée des grands migrateurs (plus de 150 saumons, 30 grandes aloses et 120 lamproies marines recensés dans le Rhin entre janvier et début juin 2015), un réchauf-

fement trop important de la température de l'eau risque de compromettre ces bons résultats. Ces températures entraînent notamment un **stress permanent chez ces poissons de mer** et stoppent leur migration par un effet de barrière thermique. Le règlement sur la protection des eaux de surface en Allemagne vise une température maximale de 25°C. **La centrale nucléaire de Fessenheim ne possède pas de tours de refroidissement**, ce qui est profitable pour l'exploitant EDF, mais catastrophique pour l'environnement et la biodiversité. Les deux réacteurs ont une puissance de production électrique de 900 mégawatts, mais une puissance thermique de 2600 mégawatts ! Avec un facteur d'efficacité d'environ 33%, les deux réacteurs rejettent dans le Rhin une quantité de chaleur correspondant à 3600 mégawatts !

Cette **pollution thermique** n'a pas uniquement un impact au niveau du rejet à Fessenheim, mais sur l'ensemble de l'écosystème, jusqu'à l'embouchure du Rhin. Si, comme à Fessenheim, toutes les centrales nucléaires situées au bord du Rhin avaient renoncé à leurs tours de refroidissement, le Rhin serait aujourd'hui biologiquement mort !

En un siècle, la température moyenne du fleuve a subi une élévation dramatique de 3 degrés en moyenne, dont les deux tiers peuvent être imputés aux rejets des centrales. Un phénomène qui devrait encore s'accélérer, fragilisant toujours plus le potentiel écologique du Rhin. ●



FLORIVAL (GUEBWILLER) – MEYENHEIM

Gestion difficile pour la Zone Industrielle (ZI)

La gestion de la ZI de Guebwiller – Soultz – Issenheim, créée en 1961, qui s'étend actuellement sur 86 hectares dont 40 % sont en friche, est difficile. Situation sur laquelle vient se greffer l'implantation contestée d'une installation classée à savoir une déchetterie en zone submersible.

Pour contourner la difficulté, la communauté de communes a décidé d'étendre la ZI de 28 hectares en rattachant les terres agricoles situées sur la rive droite du Rimbach de la zone inondable en sortie de Soultz, en requalifiant la nouvelle zone « Aire d'activité du Florival ». En fait, il s'agit de **régulariser la situation de cette zone d'extension déjà occupée par des établissements commerciaux, artisanaux, disséminés sur le site partiellement en infrastructures routières et réseaux d'eaux et d'assainissement.** Compte-tenu de ce contexte, la collectivité a décidé en 2008 d'accroître la capacité d'accueil avec la création de l'aire d'activités, sans trop se préoccuper de l'état du sous-sol, de son impact environnemental et du respect de l'application de la procédure réglementaire. De plus, **dans la zone la plus riche en biodiversité, c'est-à-dire dans les bras morts du Rimbach, s'est implantée la déchetterie,** secteur qualifié par le Président des Sourciers d'Alsace, habitant de Soultz, de « Sumpfloch », c'est à dire de zone marécageuse.

Dans un souci de faire avancer rapidement le dossier d'extension, la communauté de communes a appliqué la politique du fait accompli, par la création des voies de circulation sur la zone et la délivrance anticipée de permis de construire. L'arrêté préfectoral du 3 mai 2013, pris au titre de la loi sur l'eau, n'est en fait qu'un arrêté de régularisation puisque sept établissements commerciaux sont disséminés sur le site et qui signalent des difficultés par période dans l'élimination des eaux de toiture par puits d'infiltration.

Nous estimons que cette situation constitue un **cas d'école qui porte sur de nombreux aspects environnementaux et textes réglementaires**, à savoir : SCOT, PLU, Déchets, ICPE, Eau, Protection de la nature, qui provoquent la constitution d'un collectif de riverains avec dépôt d'un recours au tribunal

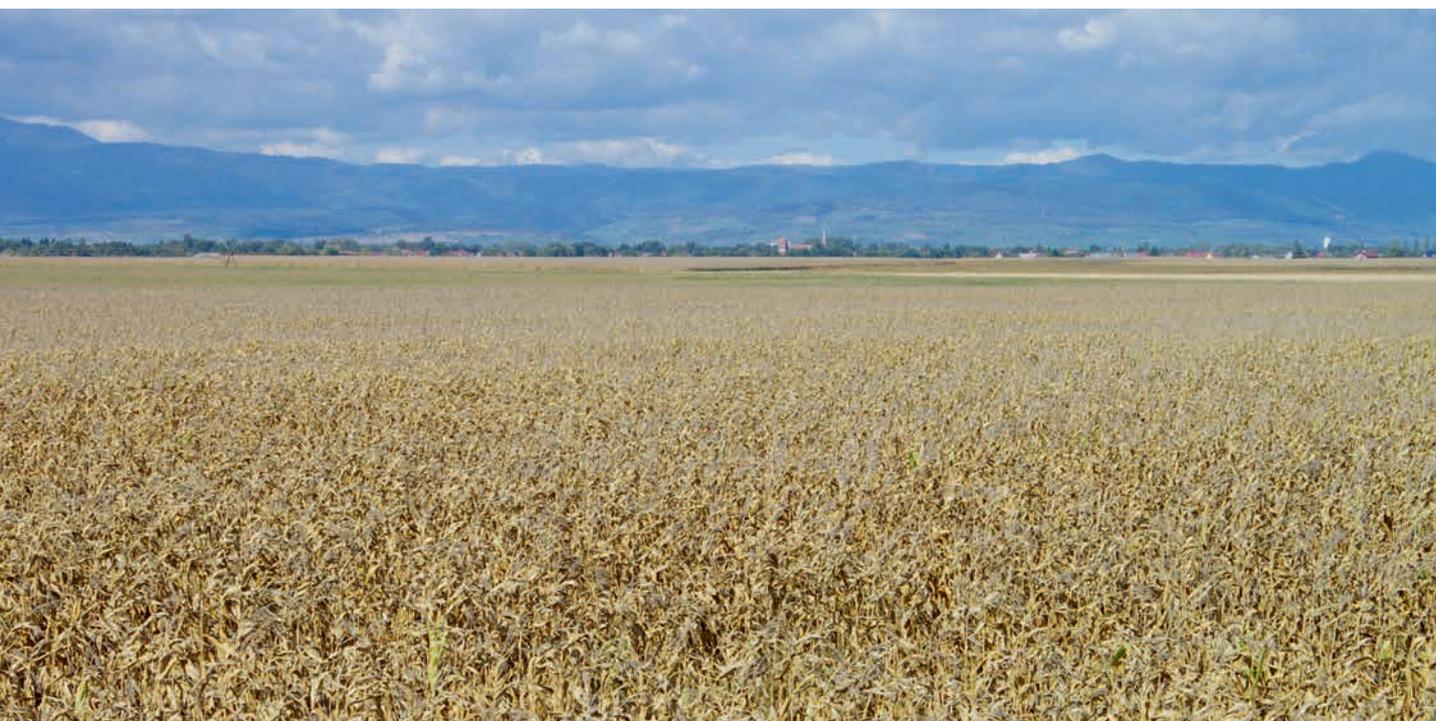
administratif, pour contester le permis de construire en zone inondable et le non respect des dispositions de la loi sur l'eau.

Alsace Nature a estimé devoir accompagner ce recours pour dénoncer la consommation des terres agricoles, l'atteinte à la biodiversité, le non respect des textes sur la protection de l'environnement et sur la biodiversité. A tous ces arguments, on peut citer en plus le fait que pour les entreprises connaissant le caractère de submersibilité du site, ne peuvent être couverts par une assurance de dégât d'eau. Malgré tous ces arguments, **le collectif et Alsace Nature sont déboutés de leur recours**, mais notre démarche a pour conséquence la dissuasion des entreprises à s'implanter dans une zone à fort risque potentiel d'inondation. ●

Poulailler de Reguisheim : soutien à un projet de qualité

Que d'agitation ! Avez-vous déjà entendu huer une salle remplie de centaines de villageois ? Vous auriez dû assister à la réunion publique à Reguisheim du 4 septembre 2015 ! L'objet de l'ire populaire était **un projet d'élevage de poules pondeuses en plein air** – 20 000 exactement. Cela fait beaucoup. Les odeurs, les mouches et les cadavres des poules de Kingsheim sont dans toutes les mémoires. Sauf que, à Kingsheim, il y avait 10 fois plus de poules, et elles étaient dans des cages-batteries et très mal gérées. Or André Haefflinger et sa fille sont des éleveurs expérimentés d'excellente réputation. L'expérience de cette opposition a été difficile à vivre pour la famille. Le problème est que les habitants de Reguisheim et de Meyenheim – l'élevage serait entre les deux villages – sont déjà excédés par diverses nuisances.

Le site prévu, à 500 mètres des habitations, est en effet encore préservé (ce qui est rare !), à côté de la charmante trame verte de la Vieille Thur. L'élevage se situerait à **la place de vastes champs de maïs** qui dès lors seraient transformés en parcours arboré pour les poules, et ceci sur 8 ha. L'enjeu est maintenant de trouver un autre site. Pas facile, entre zones graviérable, inondable, et Natura 2000 : il semble toutefois que la commune de Meyenheim trouve encore de quoi placer une zone d'activité !



TYPE DE CULTURE (MONOCULTURE DE MAÏS) SUR LAQUELLE DEVRAIT ÊTRE IMPLANTÉ LE POULAILLER DE REGUISHEIM

PIERRE SIGWALT

Le Préfet affirme que l'implantation en Natura 2000 serait contestée par les associations. En réunion publique, nous avons assuré (après concertation avec la LPO) qu'un parcours de 8 ha en zone Natura 2000 (actuellement en monoculture de maïs) pourrait être compatible avec les objectifs de protection des espèces. Il se trouve que le DOCOB (Document d'Objectifs) de cette zone a été enfin validé, avec beaucoup de retard, le 15 octobre 2015. A noter que la commune de Reguisheim vient de récupérer la maîtrise sur sa propriété de 50 ha dans cette zone Natura 2000.

Une réunion de concertation a eu lieu le 8 octobre 2015 en mairie de Reguisheim, avec les élus, les requérants, les opposants, la Chambre d'agriculture, la Région, Alsace Nature, Matines (l'acheteur des œufs), pour trouver une solution. Un échange de terrains avec un autre agriculteur est envisagé. L'implantation en zone Natura 2000 nécessiterait une étude d'incidence, qui coûte cher. Nous avons aussi défendu la nécessité d'améliorer le projet. Le bâtiment devrait, par rapport à son positionnement dans le projet actuel, être tourné de 90°, pour que les poules bénéficient correctement du

parcours. Il faudrait ajouter un jardin d'hiver (c'est un petit parcours couvert le long du bâtiment). Les améliorations souhaitées sont consensuelles, mais il faudrait que Matines accepte de payer le prix qui correspond. Matines a confirmé que les normes « KAT » 2 sont envisageables – pour vendre des œufs sur le marché allemand. Mais pourquoi les poules seraient-elles moins bien installées pour le marché français ? Le nombre de poules nécessaires pour générer un revenu dépend du prix payé par œuf ! Le marché bio semble momentanément saturé. La conclusion de la réunion est que **nous travaillons sur la recherche d'un site acceptable et sur l'amélioration du projet**. A remarquer : **un large consensus entre la Chambre d'agriculture et Alsace Nature sur ce dossier !**

Malheureusement, depuis, le projet est au point mort, puisque le permis de construire a été refusé pour une erreur de forme. Ce projet offre une opportunité exceptionnelle de **travailler sur un projet d'excellence** qui soit acceptable pour tous. Notre vœu est que tous les acteurs la saisissent, afin de rendre l'excellence économiquement viable. ●

MULHOUSE ET PLUS AU SUD, SUNGAU ET JURA ALSACIEN

Révision des documents d'urbanisme dans l'agglomération de Mulhouse

Le SCOT de la Région Mulhousienne de 2007 est en cours de révision. Notre demande de participation auprès du Président du Syndicat Mixte n'ayant pas eu de suite, nous avons néanmoins réussi à consulter le dossier en ligne. Nous étudions l'évolution des orientations du SCOT et plus particulièrement l'application du SRCE (schéma régional de cohérence écologique) par le biais des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Le Conseil de Développement auquel nous participons vient d'émettre un avis sur le projet.

Pour améliorer nos connaissances des bans communaux et des documents d'urbanisme existants, nous avons effectué dans un premier temps la visite de plusieurs communes procédant à la révision de leur PLU à savoir Didenheim, Pfastatt et Richwiller. Nous constatons malheureusement que l'urbanisation grignote de plus en plus les espaces naturels et agricoles.

Lors de notre sortie dans la coulée verte de l'Ill en amont de Mulhouse, nous avons constaté que ce secteur, lieu privilégié de promenade des citadins, a été profondément bouleversé par l'urbanisation au fil des ans. Nous avons fait remarquer entre autres l'existence d'un lotissement datant des années 90,



d'une cinquantaine de maisons situées en bord de rivière, contre lequel Alsace Nature avait mené une bataille juridique mémorable.

Suite à l'application du PPRI de l'Ill, d'importants travaux de protection contre les crues ont démarrés sous la direction du service Rivières du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Ils portent sur la construction de deux casiers de rétention d'une capacité de 330 000 m³ en amont et de digues au niveau des habitations en bordure de l'Ill. Ces travaux ont déjà fortement impacté la ripisylve. ●

La LPO Sausheim en faveur des oiseaux

La commune de Sausheim peut s'enorgueillir d'avoir su préserver un environnement enviable (milieu de bocages, vergers, cultures, jardins, de nombreux vieux arbres, l'Ill et le Quatelbach...), très favorable pour assurer le gîte et le couvert pour de nombreuses espèces animales, dont des espèces d'oiseaux devenues rares.

A l'initiative du très motivé René Geymann de la LPO Alsace, elle a choisi le mardi 17 mars 2015 pour rejoindre les communes haut-rhinoises qui « investissent pour la sauvegarde des oiseaux menacés » : une équipe d'agents techniques de la commune a pu mettre à la disposition de ce beau projet son savoir-faire et son équipement (nacelle) pour installer, dans un premier temps, sur deux murs de la salle de gymnastique, **3 lots de 4 nichoirs pour hirondelles de fenêtre, à côté d'un noyau de quelques nids naturels.**

La commune a eu l'excellente idée d'associer à cette action les élèves de trois écoles et leurs enseignant(e)s. Dès leur arrivée vers 9 heures du matin, René Geymann les a accueillis, puis leur a présenté et expliqué le projet de protection des hirondelles, avant de répondre aux nombreuses questions pertinentes des élèves qui avaient déjà

**IMPACT IMPORTANT SUR
LA RIPISYLVE DES BERGES
DE L'ILL DÛ AUX TRAVAUX DE
PROTECTION CONTRE LES CRUES**
ALSACE NATURE



été sensibilisés en classe. De nombreuses informations supplémentaires (dépliants de la LPO, liens Internet) permettront aux élèves d'approfondir leurs connaissances de l'hirondelle des fenêtres et des autres espèces d'hirondelles.

L'opération nichoirs a été poursuivie ensuite au cimetière : deux nouveaux lots de 4 nichoirs pour les hirondelles de fenêtre ont été fixés sur deux murs de la morgue. Dans le verger communal attenant au cimetière, un magnifique nichoir a été

installé sur un très bel arbre, pour permettre à l'un des oiseaux menacés, la chevêche d'Athéna, de continuer à prospérer à Sausheim où il trouve encore des conditions favorables. Cette installation constitue un coup de pouce supplémentaire pour cette sympathique chouette cavernicole qui accepte volontiers les nichoirs, lorsque les cavités naturelles deviennent rares. ●

LA CHEVÊCHE D'ATHENA
VINCENT MICHEL



Massifs forestiers et petits bois du Sundgau

Confrontée au projet de desserte transversale dans un petit bois long d'un kilomètre et large de deux cents mètres près de Muespach, la représentante d'un groupe opposé au traçage d'une desserte a contacté le réseau Forêt d'Alsace Nature. Le dilemme : **comment permettre à un propriétaire désireux de sortir ses hêtres arrivés à maturité sans impacter l'écosystème de parcelles centrées vers la préservation de la naturalité.** Et ce, d'autant plus que le terrain en pente de la forêt est marqué à plusieurs endroits du chevelu de nombreux ruissellements aboutissant dans le ruisseau Willerbach en contrebas.

Une tournée sur le terrain nous a permis de déceler une alternative au schéma unique de desserte proposé par l'ASA du secteur. A savoir le prolongement d'un chemin agricole qui longe la forêt à l'est, mais qui n'aboutit pas à l'heure actuelle à la parcelle du propriétaire qui souhaite exploiter. Cette alternative de prolongement déplacera la négociation auprès du propriétaire de la surface agricole impactée. Conscients qu'une solution est rarement simple à mettre en œuvre, les opposants à la desserte transversale vont reprendre les pourparlers. Les rencontres avec les acteurs locaux favorables au maintien de la biodiversité, voire avec ceux qui ne s'en soucient guère, favorisent l'encrage du groupe local d'Alsace Nature. Dans le cadre de la loi des séries, quinze jours auparavant, deux membres du réseau Eau ont assisté à une réunion de membres du conseil municipal de Roppentzwiller au sujet de mesures à prendre à propos d'un puits de captage en sursis sanitaire. **Une relation d'aide et d'expertise qui favorise aussi une vision contributive de notre association auprès d'élus municipaux.** C'est une façon de préparer un meilleur accueil de nos idées ou positions le jour où elles pourraient s'opposer à un projet communal en matière de PLU ou de gestion forestière. ●

LA CHEVÊCHE D'ATHENA OU ENCORE APPELÉE FAMILIÈREMENT "CHOUETTE DES POMMIERS", EST UN PETIT RAPACE NOCTURNE PARTICULIÈREMENT MENACÉ EN ALSACE EN RAISON DE LA DISPARITION PROGRESSIVE DE SES BIOTOPES.

DOMINIQUE BERSUDER

NOS DOSSIERS ET NOS ACTIONS

57

En hommage à Solange Fernex

Ce fut une année très marquée par le cinquantenaire d'Alsace Nature, avec toutes ses manifestations régionales. Au niveau local, nous avons organisé la projection du film de Daniel Coche et Simone Fluhr « La Petite Etincelle », en hommage à Solange Fernex, une pionnière de l'écologie, de la lutte contre le nucléaire et les industries mortifères, notre voisine de Biederthal, disparue en 2006, semeuse de graines diverses qui ont bien germé et se sont développées grâce à des engagements-relais. Son incroyable énergie ne peut que nous dynamiser ! (le 4 juin à Fislis, en présence de Michel Fernex et le 5 juin à la Maison de la Nature du Sundgau, suivi de débats intéressants)

2014 avait été l'année de la menace de l'ouverture d'une carrière à Lucelle, l'opposition locale a fait reculer le projet. Pour que ces sites précieux du Jura Alsacien soient à l'abri de convoitises déplacées, l'idée d'Antoine Waechter de demander un classement du site au titre de la loi de 1930 fait son chemin auprès des élus de Lucelle, Oberlarg et Winkel. Des études sont en cours. ●

Cortège d'espèces dans le secteur des étangs et de la Largue

Le COPIL Natura 2000 du Sundgau, des Etangs et de la Largue s'est réuni le 2 décembre 2015. Ces sites ont le grand avantage d'avoir un animateur, Cyril Breton, qui se charge de faire les démarches et engager des contrats avec des propriétaires volontaires ou des chartes qui permettent une exonération de la taxe foncière. Il fait également de la prospection naturaliste, des inventaires et des découvertes : ainsi de la mulette épaisse (*Unio crassus*), d'écrevisses à pattes blanches (6 sites différents), d'écrevisses à pattes rouges, découvertes en 2010, espèce en danger. Tout une approche également des populations de chauve-souris ; Liebsdorf est le premier « refuge pour chauve-souris » (il y en a 7 en Alsace).

La présence du Dicrane vert, une mousse protégée au niveau national (elle pousse à la base des troncs lisses, surtout le hêtre, et sa répartition est très limitée à l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et sa présence, très localisée) pose problème à l'ONF qui voudrait se dispenser de la procédure de dérogation pour destruction d'espèces protégées ! La qualité de la ressource « eau potable »



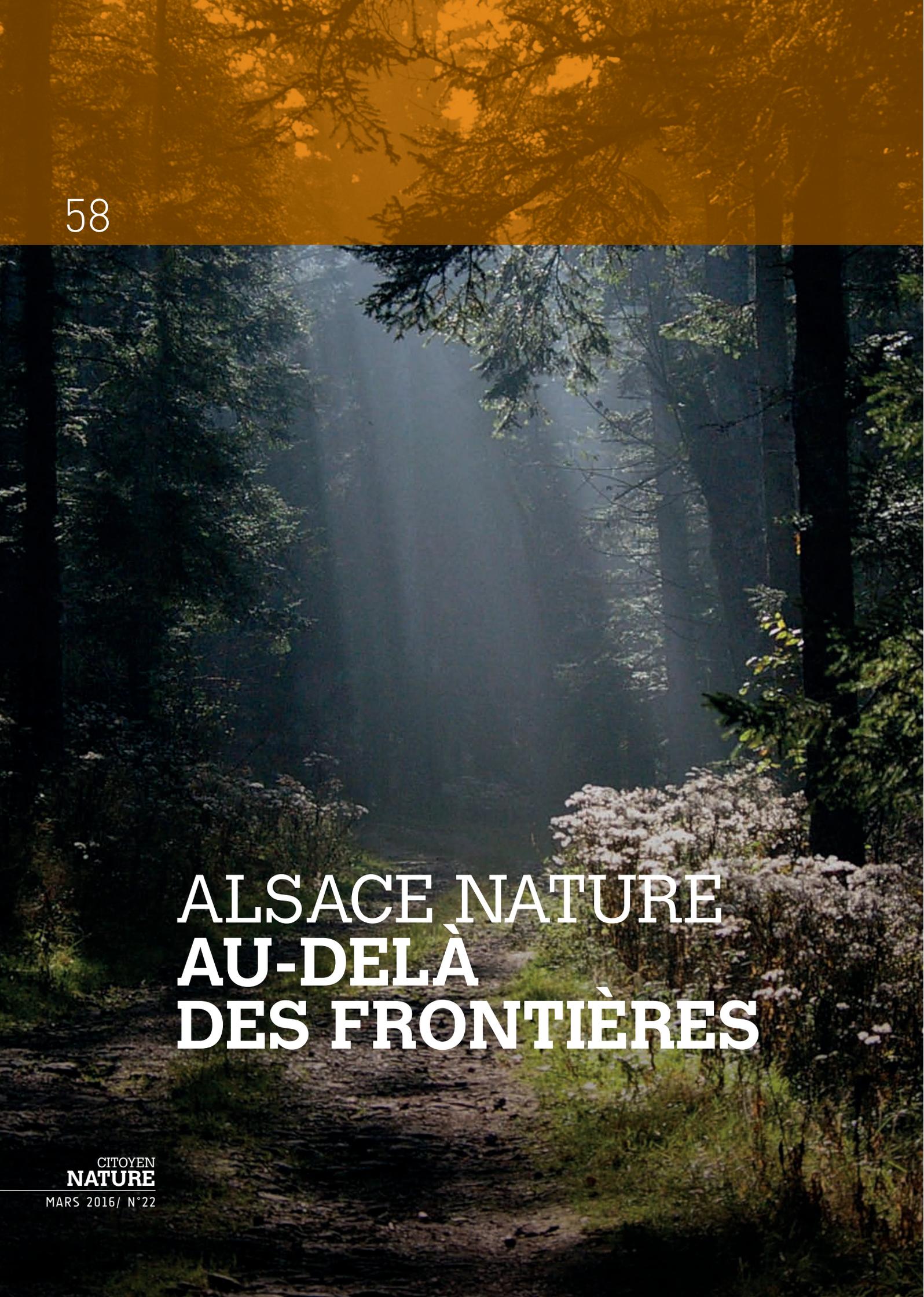
ECREVISSE À PATTES ROUGES, ESPÈCES TROUVÉE PAR CYRIL BRETON LORS D'INVENTAIRES NATURALISTES

MARC COLLAS

pose d'énormes problèmes dans le Sundgau, la question est peu soulevée et la population ne se sent pas concernée. Convaincus qu'il est urgent de sensibiliser le public, nous réfléchissons à une communication la plus intelligente possible.

Concernant le plan d'eau de Courtavon, la première réunion d'assainissement et de création d'une zone biotope donne naissance à un comité de pilotage dirigé par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue. Ce plan d'eau a pour origine un vieux étang du XIV^{ème} siècle, agrandi et remis en eau en 1972. Cette création avait donné lieu à la naissance du groupe sectoriel du Sundgau. Depuis lors, une proposition de rachat par le Conservatoire des Sites Alsaciens a échoué, suite au refus du collectif des maires gestionnaire du plan d'eau. En effet, du sonneur à ventre jaune a été trouvé dans une ornière à proximité de l'étang d'un administré du secteur lors de travaux, motivant probablement cette attitude. **Le projet reste en réflexion** pour trouver une meilleure qualité de l'eau et sauvegarder la biodiversité existante. ●

58

A photograph of a forest path with sunlight filtering through the trees. The path is made of dirt and stones, leading into a dense forest of tall, thin trees. Sunlight beams through the canopy, creating a hazy, golden atmosphere. In the foreground, there are some flowering bushes with small white flowers.

ALSACE NATURE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

CITOYEN
NATURE

MARS 2016/ N°22

GRANDE RÉGION ACAL : ALSACE NATURE À LA RENCONTRE DE SES HOMOLOGUES LORRAINS ET CHAMPARDENNAIS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la réforme territoriale voulue par les pouvoirs centraux se traduit, pour ce qui nous concerne, par le regroupement institutionnel des régions Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne en une seule entité provisoirement dénommée ACAL. Il ne s'agit pas ici de discuter de l'intérêt de cette évolution (dont on peut sérieusement douter), mais des conséquences qu'elle aura sur notre fonctionnement associatif et sur les possibilités d'expression démocratique des préoccupations environnementales.

Rappelons que la réforme concerne non seulement la région en tant que collectivité territoriale (dotée de nouvelles compétences et d'une nouvelle assemblée depuis les élections de décembre 2015), mais également l'administration de l'Etat qui va épouser les nouveaux contours de l'entité régionale. Ainsi, si le nouveau préfet de Région est affecté à Strasbourg, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) aura son siège à Metz, avec notamment le service en charge de la biodiversité (Strasbourg ayant en charge le pôle transports et risques technologiques).

Les fédérations de protection de la nature des trois anciennes régions, affiliées à FNE, se sont rencontrées pour envisager les modalités d'organisation et de travail en commun dans le cadre de la nouvelle région. Le premier constat qui s'impose, au-delà de l'identité de vue sur le fond, est la grande disparité des structures, en partie liée aux contextes socio-économiques très différents selon les régions. Ainsi, Champagne Ardenne Nature Environnement (CANE), créée en 1976, fédère sept associations regroupant au total environ 600 adhérents avec une répartition géographique inégale, et fonctionne sans salariés. MIRABEL-Lorraine Nature Environnement, créée en 1995, regroupe, sur l'ensemble de la Lorraine, environ 90 associations dont des fédérations départementales (représentant environ 4000 personnes). Elle dispose de trois salariés.

Alsace Nature s'appuie sur 2000 adhérents individuels et une centaine d'associations fédérées (représentant 40000 personnes environ), ainsi que sur 12 salariés.

Dans l'immédiat, les trois fédérations ont décidé de travailler sur une plateforme commune, comprenant une présentation des grands enjeux environnementaux de la nouvelle région, nos oppositions et propositions portant sur les aspects écologiques, mais également démocratiques, pour compenser la nouvelle concentration des pouvoirs. Celle-ci servira de base pour des rencontres communes avec les nouveaux interlocuteurs institutionnels. Une fusion des trois structures n'est pas envisagée à court terme, mais plutôt la création d'une confédération des trois associations existantes sous l'égide de FNE afin de constituer une entité, interlocuteur organisé et unique vis-à-vis des institutions.

Alsace Nature continuera donc à se développer et à défendre avec énergie nos écosystèmes dans notre périmètre actuel, tout en coopérant avec les deux autres fédérations et avec nos partenaires associatifs transfrontaliers ! ●

NOTRE FÉDÉRATION, TRÈS PRÉSENTE CHEZ FNE, AU NIVEAU NATIONAL

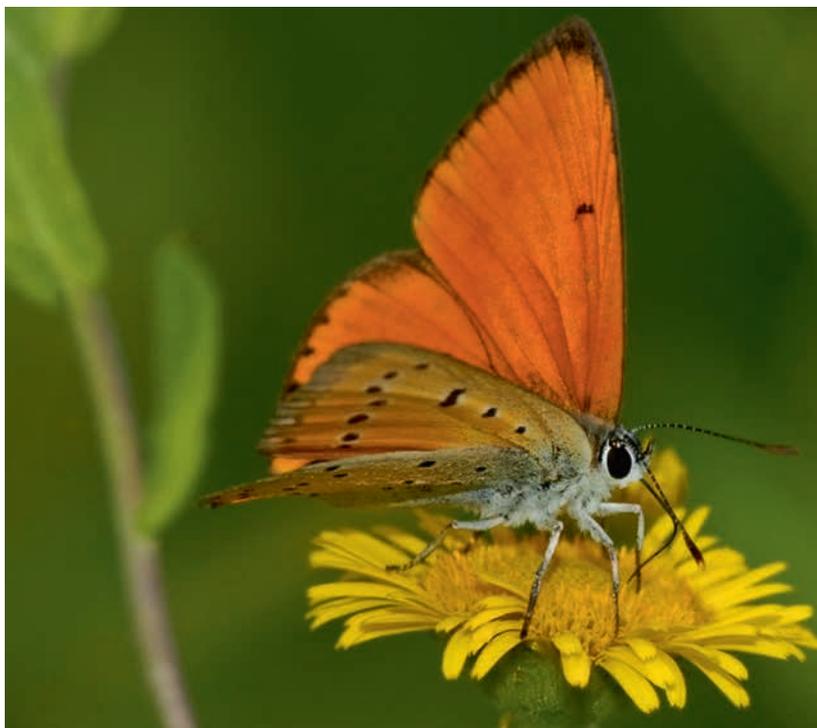
France Nature Environnement (FNE) est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Créée en 1965, Alsace Nature fait partie de ses membres fondateurs en 1968. C'est en 2018 que notre fédération nationale fêtera ses 50 ans. Moins médiatisée que d'autres grandes ONG de protection de la nature, elle est toutefois sollicitée et souvent écoutée par le gouvernement et de très nombreuses commissions administratives et techniques émanants de l'Etat ou des collectivités

territoriales. Ainsi, à l'instar de l'intense travail en coulisses effectué par les salariés et certains membres actifs dans les fédérations régionales, les bénévoles et salariés de FNE réalisent un travail de fond, entre autre grâce aux apports élaborés au sein de réseaux thématiques, au niveau national. Alsace Nature, comme de nombreux autres membres de FNE, contribue significativement à cette œuvre de plaidoyer auprès des décideurs nationaux, mais aussi à ce travail de longue haleine qu'est la sensibilisation du grand public, effectuée en lien avec l'ensemble du mouvement France Nature Environnement. ●

A titre d'exemple, voici quelques-uns des thèmes sur lesquels Alsace Nature apporte sa pierre à l'édifice collectif :

Thématique	Bénévole d'Alsace nature	Salarié d'Alsace Nature
Réseau Agriculture et Bien-être animal	Anne Vonesch, membre du directoire du réseau agriculture de FNE, représentant nos associations dans diverses commissions publiques et structures associatives, dont le Bureau Européen de l'Environnement	
Bureau et Conseil d'Administration de FNE	Arnaud Schwartz, secrétaire national	
Réseau Déchets		Marie Kneib
Conseil Economique Social et Environnemental	Frédéric Deck, vice-président du CESER Alsace	
Réseau des directeurs d'associations fédérées à FNE		Stéphane Giraud
Réseau eau	Jean Wencker, membre du directoire du réseau eau de FNE, représentant nos associations dans diverses commissions publiques	Marie Kneib
Réseau ESEN, Education et sensibilisation à l'environnement et à la nature		Pierre Rothenburger
Energie / sortie du nucléaire / risques industriels	Jean-Paul Lacôte, membre du directoire du réseau énergie de FNE, représentant nos associations dans diverses commissions publiques	
Forêt	Patrice Dalo et Michel Risser	
Réseau Juridique	Emmanuel Simmonet	Amélie Chalté
Nature	Patrice Foltzer, représentant nos associations au Conseil National pour la Protection de la Nature	
Vie associative / lien fédéral	Arnaud Schwartz, Bernard-Michel Carol	Arnaud Redoutey, Marie Kneib, Stéphane Giraud

ET L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ ?



CUIVRÉ DES MARAIS
NICOLAS BUHREL

Alsace Nature a participé les 21 et 22 mai 2015 à une conférence sur la création de l'Agence Française pour la Biodiversité, qui s'est tenue à l'ENA à Strasbourg. Le 13 novembre 2015, notre association et plusieurs de ses partenaires ont également été auditionnés par une délégation parlementaire. Cette visite était organisée à l'initiative du rapporteur de la loi Biodiversité au Sénat, M. Bignon, qui souhaitait venir étudier sur place avec une délégation les effets potentiels de l'article 34 de la loi biodiversité.

L'article 34 sur les « zones sous contraintes environnementales », qu'on appelle l'amendement « hamster », permettrait de rendre obligatoire certaines pratiques agricoles nécessaires pour la conservation d'une espèce sauvage, à l'identique de ce qui existe pour la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable. Cet amendement avait été supprimé en première lecture à l'Assemblée nationale. Nous avons défendu cet article en essayant d'amener nos parlementaires à com-

prendre qu'il concernait de nombreuses espèces en-dehors du hamster et de nombreux acteurs. Le fait de doter la Loi biodiversité d'un outil permettant d'afficher une ambition et « forçant » les acteurs à se mettre en mouvement est plus que nécessaire à l'heure de la parution du nouveau Livre Rouge des espèces menacées en Alsace (voir plus loin).

Le projet de loi sur la biodiversité a été examiné au Sénat entre le mardi 19 et le jeudi 21 janvier 2016. La Chambre haute a examiné plusieurs centaines d'amendements au texte voté par les députés. La publication de la loi est prévue à l'été 2016. En prévision de cet examen nous avons écrit aux Sénatrices et Sénateurs début janvier pour leur soumettre une série d'amendements portés par FNE.

En amont de la conférence à l'ENA, Alsace Nature, avec le collectif GCO Non merci, a fait parvenir le courrier qui suit à Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. ●

Courrier à Ségolène Royal

À Strasbourg, le 18 mai 2015,

Madame la Ministre,

A l'occasion de votre venue à Strasbourg pour le lancement de l'Agence française de la biodiversité, qui réunira l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), les Parcs nationaux, l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) et l'Agence des aires marines protégées, nous souhaitons vous alerter à nouveau sur l'effritement de la biodiversité alsacienne, comme nous le faisons depuis un demi-siècle. Avec la « modernisation agricole » des années 1960, qui s'est poursuivie dans les décennies suivantes, l'endiguement du Rhin, les rectifications de l'Ill ou l'assèchement des prairies riediennes, c'est un cortège d'espèces extrêmement riche qui a peu à peu disparu dans notre région.

Alsace Nature et ses associations fédérées, grâce notamment au travail mené par l'Office des données naturalistes d'Alsace (Odonat) qui fête ses 20 ans cette année, ont dressé et fait connaître dès 1989, puis de façon plus exhaustive en 2003, les listes rouges d'espèces en danger. Depuis 2012, un important travail de réactualisation de ces listes est porté par 17 structures et 70 experts et concernant 9000 taxons de la faune alsacienne. Malgré cette sonnette d'alarme maintes fois tirée, les mesures positives engagées ne permettent pas d'inverser la tendance. Pourtant, l'enjeu est énorme : la biodiversité est nécessaire à la vie humaine et utile à tous, par les services rendus par les écosystèmes – qualité de l'eau et de l'alimentation, stabilité des terrains, pollinisation, etc. Or, les arbitrages impactant directement cette biodiversité se font encore beaucoup trop souvent au bénéfice de lobbies industriels ou agricoles, mais non pas par la défense de l'intérêt général, mais par des impératifs économiques à court terme.

C'est le cas de la plupart des projets d'infrastructures routières passés mais aussi de projets à venir, dont le Grand contournement ouest de Strasbourg (GCO). En plus de ne régler ni les problèmes de pollution ni la congestion automobile à Strasbourg, cette autoroute sacrifiera 300 hectares de terres agricoles et supprimera définitivement des zones favorables au grand hamster ou au crapaud vert, espèces protégées au titre des nombreux textes européens ratifiés par la France. Ces projets font ou feront de la France le mauvais élève de l'Europe en matière de protection des écosystèmes, l'exposant une nouvelle fois à une condamnation.

Par ailleurs, il est urgent pour nous de vous rappeler que les associations de protection de la nature sont les acteurs historiques et incontournables pour tout ce qui touche à la biodiversité. Sans les centaines de bénévoles mobilisés depuis 50 ans dans les structures associatives, la connaissance, la protection et la sensibilisation à la nature serait embryonnaire aujourd'hui. La nouvelle Agence ne pourra fonctionner efficacement qu'à la condition d'engager dès maintenant un partenariat étroit avec ces forces vives. Nous souhaitons que l'AFB prenne en compte cette dimension, au travers des modes de contractualisation, mais aussi de sa gouvernance et de la place donnée au monde associatif représentatif, et qu'elle soit le facilitateur des actions à venir et non un frein.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

**COLLOQUE « BIODIVERSITÉ EN ALSACE :
MENACES ET RECONQUÊTES » POUR 20 ANS DE
L'ASSOCIATION ODONAT ET LA PRÉSENTATION
DE LA RÉÉDITION DU LIVRE ROUGE**

ODONAT



63

ODONAT A 20 ANS ET RÉÉDITE SON « LIVRE ROUGE » DES ESPÈCES MENACÉES

Plus de 10 ans après l'édition du premier « Livre rouge des espèces menacées en Alsace », cette version réactualisée est l'ouvrage de référence attendu tant par les passionnés de nature que par les personnes spécialistes des questions environnementales.

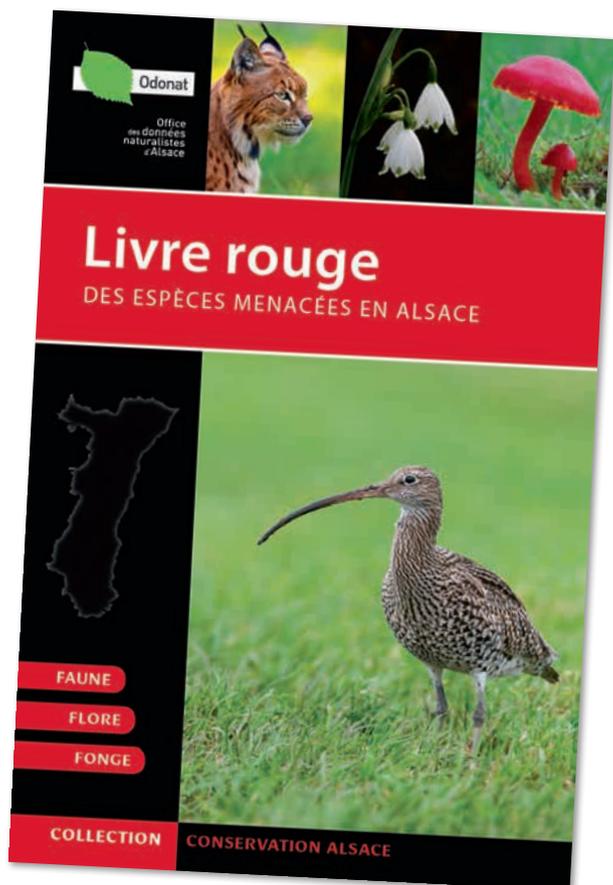
Quatre années de travail et la participation de 19 structures et de plus de 120 experts auront été nécessaires à la publication de ce nouveau Livre rouge. Mené sous la coordination de l'Office des

Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), cet ouvrage constitue l'inventaire le plus complet à ce jour sur la biodiversité de la région, puisqu'il présente un état des lieux de 16 groupes d'espèces appartenant à la faune, la flore et la fonge, soit un inventaire colossal couvrant plus de 8 500 espèces ! Y figurent évidemment les mammifères, les oiseaux, les amphibiens et les reptiles pour les plus connus, mais aussi des groupes comme les mollusques, les insectes, les plantes vasculaires ou les champignons. Cette publication est une nouvelle fois un cri d'alarme en faveur de la biodiversité la plus menacée et la plus fragile du patrimoine naturel alsacien. Elle s'adresse à l'ensemble des citoyens dans un but de sensibilisation et d'information, ainsi qu'aux élus et gestionnaires, en leur proposant un outil d'aide à la décision pour guider les politiques régionales de conservation.

ODONAT Grand Est sur des rails

Afin de fêter ses 20 ans d'existence et de présenter le « Livre rouge des espèces menacées en Alsace » paru en 2015, ODONAT a organisé un colloque le vendredi 6 novembre 2015 à l'École Nationale d'Administration à Strasbourg. Intitulé « Biodiversité en Alsace : menaces et reconquêtes », cet événement a eu pour objet de présenter un état des lieux de l'évolution de la biodiversité en Alsace, au travers des résultats présentés dans ce Livre rouge. Animé par Yves Muller, président de l'association depuis sa création, il a permis de réunir plus de 200 personnes pour la présentation du Livre rouge l'après-midi et la conférence du soir, parmi lesquelles des naturalistes débutants ou confirmés, des professionnels de l'environnement, des scientifiques, etc.

Cet événement a été l'occasion d'annoncer la prochaine extension du champs d'intervention géographique d'ODONAT, association bien décidée à ce que son prochain Livre rouge concerne non plus seulement les espèces alsaciennes, mais également lorraines et champardennaises !



RÉÉDITION DU LIVRE ROUGE
ODONAT

CITOYEN
NATURE

MARS 2016/ N°22

A group of about a dozen hikers are gathered in a forest. They are wearing various outdoor gear, including jackets, hats, and backpacks. Some are looking towards the center of the group, while others are looking away. The forest has many bare trees, suggesting a late autumn or winter setting. The ground is covered in grass and fallen leaves.

LA VIE D'ALSACE NATURE



DANIEL REININGER
ALSACE NATURE



UN NOUVEAU PRÉSIDENT EN 2015 !

A la suite de l'Assemblée générale du 18 avril 2015, le Comité directeur régional d'Alsace Nature s'est réuni mardi 21 avril 2015 à Colmar, pour élire son nouveau bureau régional et, notamment, son nouveau président. C'est Daniel Reininger, militant associatif de longue date et jeune retraité de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), qui succède à Maurice Wintz, président d'Alsace Nature de 2009 à 2015. Daniel Reininger et son bureau ont été élus pour deux ans, renouvelables. Pour cause de changements statutaires, le mandat de ce bureau sera remis en jeu lors de l'AG exceptionnelle de 2016.

Membre du Comité directeur départemental d'Alsace Nature Haut-Rhin depuis plusieurs années, le nouveau président régional est également engagé dans l'humanitaire, auprès de l'association des Enfants de Tchernobyl, qui permet chaque année à 200 enfants de passer l'été dans des familles d'accueil alsaciennes. Pour Daniel, « humanitaire et défense de la nature sont les deux facettes d'une même médaille ».

Rappelant son parcours, le nouveau président remarquait : « On ne naît pas écologiste, on le devient ». Sa volonté de transmettre une nature en bon état à ses petits-enfants, de se battre pour l'intérêt général, l'amène aujourd'hui à devenir président de la fédération des associations de protection de la nature en Alsace, pour « aller au bout de son engagement associatif ». « Je crois beaucoup à Alsace Nature, a-t-il noté après son élection devant la trentaine de membres du Comité directeur régional. L'association est nécessaire au fonctionnement de la démocratie. Elle est un modérateur et un aiguillon tout à fait nécessaire. » ●

Les membres du bureau régional Alsace Nature (2015 – 2016)

Président régional

Daniel Reininger

Vice-président (délégué au réseau eau)

Jean Wencker

Vice-présidente (déléguée au réseau agriculture)

Anne Vonesh

Vice-président

(délégué aux thématiques forêts et Vosges)

Francis Dopff

*Vice-président (délégué à la coordination ACAL
et relations transfrontalières)*

Maurice Wintz

*Vice-président (délégué à la coordination
des réseaux naturalistes)*

Pierre Sigwalt

Secrétaire régionale chargée de la communication

Marie Marty

Trésorier et chargé des relations

avec France Nature Environnement (FNE)

Arnaud Schwartz

Assesseur en charge des groupes sectoriels

Jean-Philippe Langrand

Assesseur en charge des questions juridiques

Emmanuel Simonet

Membres de droit

Jean-Claude Claverie

président d'Alsace Nature Bas-Rhin

Jean-Paul Lacote

président d'Alsace Nature Haut-Rhin

LES ENTRANTS DANS LA FÉDÉRATION ALSACE NATURE

Forte de quelque 130 associations fédérées, Alsace Nature a accueilli en 2015 deux nouveaux entrants : l'association SINE, qui occupe et anime à Strasbourg le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Bussierre, et La Maison du compost, qui œuvre aussi dans l'Eurométropole.

Le CINE de Bussierre

Créée en 2000, avec Alsace Nature parmi les co-fondateurs, Strasbourg Initiation Nature et Environnement (SINE) a pour objet de sensibiliser à la nature et à l'environnement les habitants du territoire de l'Eurométropole (ex-Communauté Urbaine de Strasbourg).

L'association fait partie du réseau régional d'éducation à la nature et à l'environnement porté par l'Ariena (Association régionale pour l'initiation à la nature et à l'environnement en Alsace). Les objectifs de l'association, inscrits dans son projet éducatif, sont de développer à Bussierre (forêt de la Robertsau) et sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, des actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement pour tous les publics (scolaires, familiaux...), favoriser la mise en place d'actions nouvelles en lien avec les problématiques naturalistes et environnementales du territoire, coordonner la mise en œuvre de projets inter-associatifs, enrichis par les compétences des associations naturalistes et environnementales du territoire.

Plus de 11500 enfants ont été sensibilisés par le CINE de Bussierre (la majorité dans un cadre scolaire, le complément dans un contexte d'activités extra-scolaires et loisirs). Notons également pour la première année, le développement d'interventions périscolaires dans le cadre du changement des rythmes en partenariat avec deux communes (Bischheim et Eckbolsheim)

Au niveau du grand public, ce sont près de 8000 personnes qui ont participé aux événements, sorties nature, ateliers ou visité les expositions,

et 1400 personnes supplémentaires parmi des publics spécifiques, qui ont participé à certains des projets (salariés de centres socioculturels, personnes en situation de handicaps, habitants des quartiers périphériques dans le cadre du projet Quartier libre à la nature en partenariat avec la DREAL Alsace).

La Maison du compost

L'association La Maison du compost a pour objet de promouvoir, de sensibiliser et/ou d'accompagner les citoyens désireux de pratiquer du compostage individuel ou collectif (compostage de jardin, vermicompostage, compostage en bas d'immeuble, en établissement...). Elle favorise le compostage de proximité sous toutes ses formes et incite à la valorisation du compost et à son utilisation, notamment dans l'activité de jardinage. ●



COMPOSTAGE
LA MAISON DU COMPOST



La formation de guides nature

Depuis leur création, les associations alsaciennes de protection de la nature ont compris que la sensibilisation du plus grand nombre est un préalable à la sauvegarde des sites. L'outil pédagogique le plus utilisé est, pour la majorité d'entre-elles, la visite guidée pendant laquelle un naturaliste partage ses connaissances, son savoir-observer et sa passion, dans l'espoir de faire naître chez les participants une meilleure compréhension, un soutien, voir un changement de comportement et un engagement personnel vis-à-vis de la préservation de la vie sauvage.

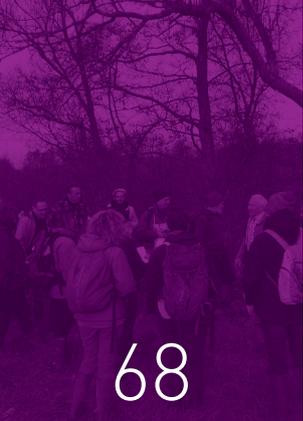
Au fil des ans, et au vu de l'affluence grandissante, il est devenu évident, pour Alsace Nature, qu'il était nécessaire de penser et mettre en place une formation permettant de former régulièrement de nouveaux Guides Nature, afin de proposer et permettre au public alsacien de découvrir la plupart des écosystèmes du fossé rhénan. Ainsi fut créée la formation Guides Nature en 1991. Cette formation permet de former des personnes compétentes, aptes à guider pour sensibiliser le grand public aux divers milieux naturels d'Alsace et, bien sûr, à l'intérêt de protéger la nature.

La formation est riche et permet d'acquérir des connaissances dans divers domaines écologiques et biologiques. À chacun ensuite d'approfondir son domaine de prédilection. Elle se déroule sur deux années à raison d'un week-end par mois (excepté décembre et août). Les guides doivent rédiger un rapport pour chaque week-end. Il est distribué à l'ensemble des stagiaires afin qu'ils gardent une trace écrite de leur formation. Il est, bien entendu, demandé aux guides de réaliser un travail

personnel pour approfondir les nombreuses thématiques abordées au cours de la formation. Une bonne motivation et une bonne entente du groupe y règnent. Les guides en formation affichent un réel enthousiasme quant à leur futur « travail » de sensibilisation du grand public à la découverte et la préservation des milieux naturels remarquables de notre région. ●

La prochaine session de formation démarrera en septembre 2016

- Toute personne motivée et prête à s'engager à raison d'un week-end par mois pendant 2 ans peut se porter candidate.
- Renseignements, tarifs, candidatures (avant le 31 mai 2016) :
François Lardinai
03 88 37 07 58
Alsace Nature
8, rue Adèle-Riton 67000 Strasbourg,
vieasso@alsacenature.org
- Nous souhaitons avoir l'équivalent d'un CV ainsi qu'une présentation de l'intérêt pour la formation.
- Une série d'entretiens se déroulera fin juin / début juillet. ●



68

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 50 ANS, ÇA SE FÊTE !



**LE GÂTEAU D'ANNIVERSAIRE
COUPÉ PAR MAURICE WINTZ**
MARIE KNEIB

**ANCIENS ET ACTUELS
ADMINISTRATEURS RÉUNIS
LORS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 18 AVRIL 2015
À MUSSIG POUR FÊTER LES
50 ANS D'ALSACE NATURE.**

MARIE KNEIB



**CITOYEN
NATURE**

MARS 2016/ N°22

Dons & Donations

Depuis maintenant cinquante ans, Alsace Nature se bat pour un environnement de qualité et une nature préservée.

Par votre générosité, vous nous aidez à poursuivre nos actions à renforcer ces dernières et à assurer notre indépendance financière

Adhérez

En adhérant à Alsace Nature, vous rejoignez une famille de 2500 membres individuels et associatifs, qui oeuvrent ensemble pour une véritable protection de la nature.

Faites un don

Unique ou réguliers tout au long de l'année, vous pouvez faire des dons pour soutenir des actions spécifiques ou tout simplement l'activité générale d'Alsace Nature.



Vos dons et votre cotisation sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Votre adhésion de 55 € ne vous coûte que 18,70 €

Donnez une suite à vos idées

De nombreuses personnes ont des assurances-vie pour assurer à leurs proches un soutien au moment de leur décès. Pourtant de très nombreux contrats restent, à la date du décès, sans ayant-droit. Il est estimé qu'à l'heure actuelle a minima 800 millions d'euros restent sans destinataire. Vous pouvez, si vous le souhaitez inscrire en dernier choix le nom d'une association. Ainsi, les fonds de votre assurance vie permettront, en cas d'absence d'ayant-droit de faire perdurer votre engagement pour la protection de la nature.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique, Alsace Nature est habilitée à recueillir les legs et les assurances-vie. Ce sont des choix importants mais c'est un acte de générosité pour l'avenir. De votre vivant, vous pouvez modifier ou annuler à tout moment votre disposition. Différentes possibilités existent et nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Rappelons que les comptes d'Alsace Nature sont tenus par un expert comptable sous la houlette du Trésorier d'Alsace Nature et contrôlés par nos réviseurs au compte et le commissaire aux comptes. L'utilisation faite des dons est tous les ans présentée dans les annexes financières que nous produisons pour une totale transparence.

L'Alsace *nature*



*Pour marquer les 50 ans d'Alsace Nature, l'écrivain **Gérard Freitag** et l'illustratrice **Caroline Koehly** nous propose un abécédaire. Une centaine de textes, en forme de coups de gueule ou de coups de cœur, toujours poétiques et amoureux de la nature, qui nous rappellent les nombreux domaines où Alsace Nature a agi, et agit toujours : contournements routiers, grand hamster, nucléaire (Fessenheim), et tant d'autres...*

DISPONIBLE À ALSACE NATURE